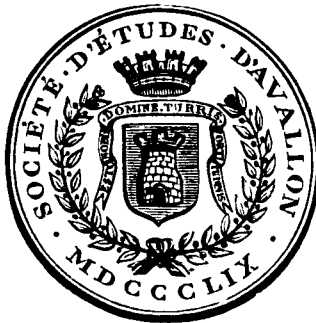


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

43^E ET 44^E ANNÉES — 1902, 1903



AVALLON

IMPRIMERIE E. ODOBÉ, RUE DE LYON, 11. — PAUL GRAND, Succ^r

1904

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

Bien que la Société d'Études d'Avallon insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

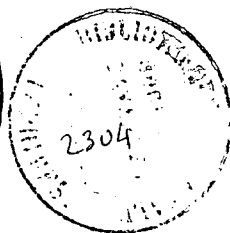
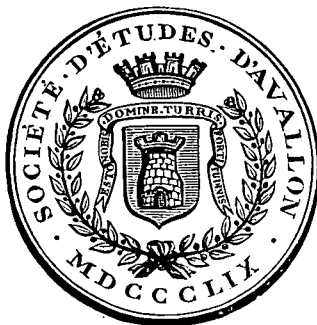
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

43^E ET 44^E ANNÉES — 1902, 1903



AVALLON

IMPRIMERIE E. ODOBÉ, RUE DE LYON, 11. — PAUL GRAND, Succ^r

1904

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

43^e et 44^e ANNÉES. — 1902 et 1903.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Depuis février 1859, date de sa fondation,
jusqu'au 1^{er} janvier 1904.

MM.

L'abbé Michel GALLY, aumônier du collège, puis curé de la paroisse Saint-Martin d'Avallon, aujourd'hui chanoine titulaire de l'église Métropolitaine de Sens, 1859-1879.

François MOREAU, licencié ès sciences, ancien professeur de mathématiques au collège d'Avallon, 1880 à 1883.

Jules HUGUET D'ETAULES, commandant du génie en retraite à Avallon, 1884 à 1887.

Paul-Médéric BAUDOIN, architecte à Avallon, membre de plusieurs sociétés savantes, 1887 à 1890.

Gabriel JORDAN, avocat et propriétaire à Avallon, président depuis 1891 ; en exercice au 1^{er} janvier 1904.

MEMBRES DU BUREAU
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON
au 1^{er} janvier 1904 :

MM.

Président : Gabriel JORDAN.

Vice-Président : Joseph PRÉVOST père.

Secrétaires : BIERRY (l'abbé), curé de Thory ;
Eugène CHAMBON, à Avallon.

Trésorier : Joseph PRÉVOST fils, à Avallon.

Archiviste-Bibliothécaire : E. CHAMBON.

CONSERVATEUR DU MUSÉE
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

M. Gabriel JORDAN.

COMMISSION D'EXAMEN DES TRAVAUX

A PUBLIER AU BULLETIN

MM.

J. PRÉVOST père, E. CHAMBON, MITHOUARD, membres
titulaires.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1^{er} janvier 1904

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Sous-Préfet.

Le Maire d'Avallon.

Le Président du Tribunal civil.

L'Archiprêtre d'Avallon, curé de Saint-Lazare.

Le curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

BAUDET (Xavier), Conseiller d'Etat.

BENOIT, curé d'Anstrude.

BIERRY, curé de Thory.

BONICHON père, ancien inspecteur des enfants assistés.

BREUILLARD (Charles), docteur-médecin, à Saint-Honoré-les-Bains.

BREUILLARD (Xavier), docteur-médecin, à Avallon.

CHAMBON (Eugène), agent général de l'*Abeille*, à Avallon.

CHAMPAGNE, curé d'Athie.

CHARPENTIER (Edmond), architecte des monuments historiques, à Avallon.

CHASTELLUX (le comte Henry de), au château de Chastellux.

CUISINIER, instituteur, à Angely.

DODOZ (Camille), ancien président du Tribunal d'Avallon, à Vieux-Château.

DORNAU (F.), propriétaire, au château d'Island.

FAULQUIER (Etienne), président du Comice agricole, à Avallon.

FÉNÉROL, curé de Pontaubert.

GAGNIARD (Louis), ingénieur civil, à Avallon.

GALLY (Michel), ancien président de la Société d'Etudes, chanoine titulaire, à Sens.

GIRAUD, chanoine honoraire de Sens, curé d'Etaules.

GUILLEMAIN D'ECHON, docteur en droit, président du Syndicat d'initiative, à Avallon.

JAMEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

JORDAN (Gabriel), président de la Société d'Etudes, à Avallon.

MITHOUARD, aumônier du couvent des Ursulines, à Avallon.

MORIO (Alexandre), propriétaire, à Avallon.

NAILLY (René de), propriétaire, au Vault-de-Lugny.

ODOBÉ (J.-Emile), imprimeur, à Avallon.

PERRIN (M^{me} Henri), à Avallon.

PETIT (Ernest), conseiller général de l'Yonne, à Vausse.

PISSIER, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.

POMBLAIN (Hippolyte de), propriétaire, à Girolles.

PRÉVOST (Henri), architecte, à Avallon.

PRÉVOST (Joseph, père), vice-président de la Société d'Etudes, à Avallon.

PRÉVOST (Joseph, fils), industriel, à Avallon.

ROBIT, propriétaire, à Nuits-sous-Ravières.

TISSIER, curé de Saint-Germain-des-Champs.

VALLERY RADOT, homme de lettres, propriétaire, au
château de Marrault, près Avallon.

VILLETARD, curé de Serrigny.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BOUSSAGUET, directeur de l'école des Frères, à Avallon.

GAUTHIER (Gaston), instituteur, à Murlin (Nièvre).

MARLOT (Hippolyte), géologue, à Arleuf (Nièvre).

PARAT, curé de Bois-d'Arcy (Yonne).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Annecy. — Société Florimontane (Haute-Savoie).
2. Autun. — Société Eduenne (Saône-et-Loire).
3. Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
4. Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie (Côte-d'Or).
5. Brest. — Société académique du Finistère.
6. Caen. — Société des antiquaires de Normandie (Calvados).
7. Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire.
8. Château-Thierry. — Société historique de l'Aisne.
9. Cherbourg. — Société académique (Manche).
10. Constantine. — Société archéologique (Algérie).
11. Dijon. — Académie des sciences et belles-lettres.
12. Le Havre. — Société des sciences et arts (Seine-Inférieure).
13. Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
14. Lyon. — Société littéraire (Rhône).
15. Marseille. — Société de statistique (Bouches-du-Rhône).
16. Melun. — Société d'archéologie (Seine-et-Marne).
17. Montauban. — Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
18. Montbéliard. — Société d'Emulation du Doubs.
19. Nevers. — Société Nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).

20. Nice. — Société des sciences, lettres et arts (Alpes-Maritimes).
21. Nîmes. — Académie du Gard.
22. Orléans. — Société archéologique et historique (Loiret).
23. Paris. — Société phylotechnique.
24. Rochechouart. — Société archéologique (Haute-Vienne).
25. Semur. — Société des sciences historiques et naturelles (Côte-d'Or).
26. Sens. — Société archéologique (Yonne).
27. Toulouse. — Société d'histoire naturelle (Haute-Garonne).
28. Troyes. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Aube).
29. Vitry-le-François. — Société des sciences et arts (Marne).
30. Bibliothèque universitaire de Lille (Nord).
31. Bruxelles. — Société archéologique.

Le *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon* est adressé aux Sociétés savantes ci-dessus, ainsi qu'aux archives de l'Yonne, à Auxerre, et aux bibliothèques de Sens et d'Avallon.

D'AVALLON A NAPLES

Esquisse géologique et pittoresque

PAR L'ABBÉ A. PARAT

Ce titre, un peu flamboyant, cache une simple causerie. On peut croire qu'il donnera beaucoup, mais on ne lui reprochera pas de trop promettre, puisqu'il annonce seulement une esquisse, et qui ne rappellera que de très loin celle que M. de Lapparent a intitulée : *La géologie en chemin de fer*. Tout de même, le but poursuivi sera atteint s'il y a pour les lecteurs un peu d'intérêt et point d'ennui à ce récit d'un voyageur qui observe à la vapeur et jette ses notes sans recherche, mais le regard souvent tourné en arrière vers l'Avallonnais pour se souvenir et comparer.

Sans doute une relation des jouissances du pèlerin (1) ou des émotions de l'artiste serait plus goûtée. Comment mettre le pied sur cette terre de l'histoire, de la poésie et de l'art, contempler les merveilles de Rome et de Naples, et parler d'autre chose que des fêtes de Saint-Pierre, des souvenirs de la Ville-Eternelle ou des splendeurs de la Campanie ! Il ne manque pas d'excuses à mon silence : d'abord l'admiration portée à l'extrême est muette comme la douleur ; et puis toutes ces merveilles ont été chantées

(1) Cette esquisse a été faite à l'occasion d'un voyage à Rome en 1900, pour les fêtes de Saint-Jean-Baptiste de la Salle célébrées le jour de l'Ascension.

cent fois par les poètes et les artistes, et seuls les hommes qui ont reçu le don divin peuvent interpréter et faire valoir les productions du génie.

La géologie, comme une petite suivante de ces grandes muses, et à défaut d'elles, s'annonce donc ; et peut-être, malgré son visage sévère, pourra-t-elle, par la nouveauté, l'étrangeté même, non pas plaire, mais piquer la curiosité d'un moment. La géologie peut servir de cadre ou de piédestal aux grandes choses : la statue de Vauban, à la Grande-Porte, est admirable ; mais quel effet produirait ce chef-d'œuvre s'il était, sans plus, posé à terre ; tandis que son socle de granit (2) le dégage, le rehausse, le grandit. Et la simple croix de bois du calvaire de Vézelay, qui de la forêt de Chastellux est allée s'imprégner des parfums de Jérusalem pour revenir nous parler de la Voie douloureuse, que dirait-elle aux yeux sans ce trône de roches brutes, erratiques (3) du Morvan qui en font un monument ! (4).

Le départ d'Avallon est plein de points d'interrogation pour le géologue qui n'a jamais embrassé que l'horizon de la France. La terre qu'il va voir se dérouler pendant des centaines de lieues : quels en seront les éléments, les formes, les dispositions ? Et, chemin faisant, il repasse en esprit ses traités de géologie locale ; il fait défiler devant lui le granit, le

(2) Le piédestal est en gneiss, sorte de granit remanié et stratifié.

(3) Le mot erratique est impropre, il veut dire ici loin de leur pays d'origine, mais non par le fait d'un transport naturel. Les géologues de l'avenir voudront bien ne pas les faire venir des sommets du Morvan sur la mer de glace.

(4) Le plan de ce monument et son exécution sont dus à notre collègue M. le chanoine Giraud, curé d'Étaules.

porphyre, le gneiss, les calcaires de toutes sortes, les petits torrents du Morvan et les rivières paresseuses de la Basse-Bourgogne, etc., etc.

D'Avallon jusqu'aux Laumes, c'est la Terre-Plaine, c'est-à-dire l'étage marneux du Lias, aux prairies et aux champs de blé d'une grande richesse. Ce lias, qui entoure le Morvan sur trois côtés, arrive par les vallons jusqu'au pied des montagnes de la Côte-d'Or et donne à cette partie, tournée au nord, un aspect de fraîcheur et de fécondité que ne présente pas l'autre, pourtant plus avantageusement exposée au midi. A Blaisy seulement, se dresse le rempart franchement calcaire de la Grande-Oolithe formant l'arête qui relie les monts d'Auvergne aux Vosges et délimite les bassins de la Seine et du Rhône. Partout, la formation jurassique ; mais vers Blaisy, la carte indique une tache rouge : c'est un îlot de granit, à 35 kil. du Morvan, et qui, sur 7 kil. de longueur, laisse deviner sur quel fond repose le massif de la Côte-d'Or.

Cette roche éruptive est restée là, en effet, comme un témoin de l'ancien état de choses. Le Morvan, qui n'est qu'une pointe avancée des monts d'Auvergne, se reliait autrefois au massif granitique des Vosges dont il est séparé aujourd'hui par 70 kil. environ de dépôts calcaires. Il y avait continuité dans cette chaîne, qu'on a appelée Hercynienne, et qui traversait la France du Rhin aux Pyrénées. Le tronçon qui se trouvait entre Avallon et Bourbonne-les-Bains, sans doute moins élevé, s'est usé plus vite ou s'est affaissé, laissant une large échancrure, qu'on appelle en géologie le détroit de Langres, par où la mer jurassique pénétrait du bassin du Rhône dans celui de la Seine. Les dépôts calcaires ont recouvert le fond granitique

du détroit, et il ne reste de cette partie de la chaîne que les sommets qui viennent émerger en formant des îlots autour du massif du Morvan ; c'est là ce qu'on observe bien dans les environs de Semur ; et le curieux îlot de Blaisy, au milieu même du détroit, nous raconte un trait de ces prodigieuses évolutions du passé de la terre.

On traverse la petite chaîne de la Côte-d'Or, où le fond de mer jurassique a été porté à 600 mètres, juste la hauteur de notre Morvan avallonnais. Voici le bassin du Rhône : c'est un autre régime des eaux, un autre terrain, une autre température. Ce bassin, ce fossé rhodanien, comme disent les géologues, est une chose à part dans l'orographie de la France ; c'est un long canal bordé d'un côté par les monts du Morvan, du Beaujolais et du Vivarais qui forment une muraille de granit presque abrupte au pied de laquelle coulent la Saône et le Rhône, et de l'autre par le Jura qui s'élève insensiblement en versant de nature calcaire. Entre ces limites, s'étend une plaine qui a jusqu'à 60 kil. de largeur, dont le terrain argileux ou caillouteux est des plus récents puisqu'il contient l'éléphant méridional. Ce sont les couches du Pliocène, comme on le nomme, qui se sont déposées par suite d'une invasion de la Méditerranée et à la faveur d'un affaissement, formant un immense fiord semblable à ceux de la Suède.

On s'arrête à Lyon, ville des grands souvenirs, non seulement pour l'historien mais aussi pour le géologue qui retrouve là des vestiges, et comme des ruines, des anciens glaciers que les Alpes envoyaient par-dessus le Jura jusqu'au pied du Massif-Central. Il y eut, en effet, au début de l'époque quaternaire, par

suite d'une grande abondance de pluies accompagnée de refroidissement, une grande extension, une sorte de syndicat des glaciers de la Suisse, selon la pittoresque expression de M. de Lapparent au Congrès de Fribourg; et leurs courants vinrent déposer jusque sur la colline de Fourvière les blocs de roche du Haut-Valais. On peut en voir des spécimens dans le magnifique parc des Brotteaux. On reconnaît et on suit ce glacier du Rhône dans ses moraines, dans ses roches striées et polies et dans ses blocs erratiques sur 460 kil. de longueur; il pouvait mesurer douze à quinze cents mètres d'épaisseur.

C'est à cette époque, à son déclin du moins, que l'homme faisait son apparition dans nos régions et qu'il taillait à l'étang Minard, près d'Avallon, ces grosses haches de Chelles, les plus anciens outils de silex que l'on connaisse. Mais ces glaciers, dont on retrouve les traces dans les Vosges et dans l'Auvergne, ne paraissent pas avoir recouvert notre Morvan, sinon faiblement, à cause de son peu d'élévation; la présence même de l'homme sur ses pentes serait une preuve de son immunité.

De Lyon, on marche droit au Jura et aux Alpes en traversant ce pays plat, marécageux qui est la Bresse-Bressane. C'est toujours le bassin pliocène du Rhône, mais recouvert précisément des couches d'argile ou de cailloux que le glacier a charriés; ce sont donc à côté de terres très bonnes, de très mauvaises, et surtout des étangs que les fièvres paludéennes rendent redoutables. La plaine finit vers Ambérieu; les collines se dessinent, de plus en plus élevées: c'est le Jura avec ses chaînes de montagnes parallèles comme les sillons d'un champ, que des coupures étroites,

transversales, des cluses comme on les appelle, déchirent et morcellent sans pourtant former des vallées : ce sont des tracés tout faits pour les routes et les chemins de fer.

Enfin, voici les grands sommets : à Chambéry, capitale de nos ramoneurs, on aperçoit la neige sur certains points, et nous sommes à l'Ascension ! Mais examinons le terrain : on pourrait croire que les montagnes sont faites d'une autre matière que les humbles collines, qu'elles doivent être, par exemple, de granit et de porphyre ; il n'en est rien, et l'aspect du Mont-Cenis nous ramène à nos terrains de l'Aval-lonnais. A Chambéry, on est sur la craie ; au pied du grand massif, c'est la formation carbonifère comme à Villers-les-Nonnains, à Sainte-Magnance, à Sincey, puis les étages du trias et du lias, ceux mêmes qui servent de bordure au Morvan. Tout se déroule dans la Savoie avec la même ordonnance que dans notre Bourgogne, mais avec des contournements, des plissements, des redressements de couches qui indiquent une nature tourmentée par les éruptions ; c'est ainsi que notre maigre étage du trias avec ses sources salées, qui s'arrête à l'altitude de 250 mètres, se trouve porté au Mont-Cenis, sur une grande puissance, à près de 3.000 mètres.

Ces plaines hautes de Chambéry et d'Annecy paraissent peu différentes des nôtres pour les productions : les noyers ombragent les champs, et n'ont point d'avance de pousse sur ceux de la Bourgogne. On voit de la vigne au pied des côtes tournées au midi, ce sont de petits carrés disposés en gradins. Cette culture du pied des montagnes est une chose curieuse, c'est bien le type de ce qu'on appelle la pe-

tite culture. Vous voyez des champs de seigle grands comme les jardins étagés du Cousin, disséminés sur de longues bandes de terrain ; ils sont là où est la terre arable, et la terre ne se trouve que là où les eaux de la montagne, creusant leurs mille sillons, ont charrié et déposé le produit de l'usure des roches. Les grosses pierres sont triées et forment le mur de terrasse, et la terre meuble devient un champ fertile, établi dans ce qu'on appelle un cône de déjection. Inutile de dire que tout se fait à la main, car rarement l'âne peut atteindre le pied de ces escarpements.

Chambéry me ramène à notre Avallonnais autrement que par sa nature des terrains et des productions. C'est ici que vient aboutir la route nationale de Paris qui traverse la vallée de la Cure ; et cette route n'a fait que suivre la direction de la voie romaine qui portait le nom d'Agrippa jusqu'à Lyon, mais se continuait par la voie de Milan jusqu'à Rome. De grands souvenirs pour nous se rattachent à ces frontières de la Gaule : c'est par ce grand chemin de l'Empire, qui franchissait les Alpes au col du Petit-Saint-Bernard, que passa, il y a près de 1.500 ans, le cortège triomphal ramenant de Ravenne le corps de notre saint Germain. La vue des lieux infusant à l'imagination une sorte de vue des temps passés, on se représente le clergé et le peuple d'Auxerre venant à la rencontre de son évêque et abordant au pied même des Alpes, selon l'histoire, l'escorte d'honneur envoyée par l'impératrice Placidie et son fils Valentinien. On voit les effusions d'amour et de douleur sur ce cercueil glorieux, on suit ce cortège, que la foule du peuple grossit sans cesse, jusqu'au *pagus* d'Avallon où succombent, victimes de leur zèle, trois saintes femmes

du pays de Ravenne : Magnance d'abord, puis plus loin dans le *pagus* d'Auxerre, Pallaye et Camille.

Passons maintenant le canal souterrain des Alpes qui étonnerait les Romains eux-mêmes. Il est minuit, et la privation de lumière sera moins pénible. On cherche à s'endormir dans cette traversée d'une demi-heure, sans se soucier qu'on a 4.600 mètres de terre sur la tête ; tout étant bien fermé, on ne sent pas la différence de température qui se produit dans tout le tunnel et qui est ici de 10° par exemple à l'entrée et de 30° au milieu.

On se réveille sur la terre d'Italie, quel changement magique ! la neige est fondue partout, et voici les figuiers, les mûriers, les oliviers qui forment des bois sur les flancs de la montagne : on croirait qu'on a fait cent lieues dans une heure. Le changement à vue des cultures est tout dans la disposition du sol ; d'un côté, c'est le nord, de l'autre, le midi. Cette différence de l'*adroit* et du *renvers*, comme disent nos gens, se remarque déjà dans nos campagnes ; il y a un mot expressif qui la désigne justement : on dit des *climats*, de certains groupes de champs où la température est la même. La différence s'est montrée bien accentuée à la chaîne de la Côte-d'Or ; mais aux Alpes elle atteint son maximum. L'olivier paraît l'essence dominante ; on le voit monter très haut, et dans ses massifs pointent çà et là les maisonnettes des gens employés à sa culture.

Dans cette belle vallée de Suse à Turin, je n'oublierai pas de signaler un grand affleurement de serpentine intercalé dans le granit. Nous avons bien en Morvan le granit et le porphyre de toute sorte, mais nous n'y trouvons pas la serpentine qui est une roche

d'éruption de l'époque tertiaire et assez rare. Nous la rencontrons, cependant, travaillée, dans la grotte de Nermont où elle est venue, sans doute du Piémont, à l'époque préhistorique, sous la forme de bracelets, et à l'époque romaine, sous la forme d'un vase ou creuset. La serpentine, qui tire son nom de ses nuances verdâtres comme la peau d'un serpent, s'emploie encore, dans la sorte commune, pour la vaisselle des bergers des Alpes. La serpentine dite noble servait autrefois à confectionner les bijoux ; elle était à la mode chez les populations lacustres de la Suisse, et elle sert encore à la marbrerie de luxe. Ce n'est donc pas d'hier que les hommes parcourent la route, il faut dire le tracé, qui des Alpes conduit à la vallée de la Cure et aux rochers de Saint-Moré.

Nous traversons un coin de la Lombardie pour gagner les Apennins, dont la tête forme une ceinture en éventail autour du golfe de Gènes. Ces plaines lombardes ne sont riches que de l'usure des Alpes qui leur envoient, par des milliers de torrents, les fines particules des roches variées de leur massif, dont le mélange fait la valeur productive. Dans la campagne accidentée et abritée de Gènes, la culture méridionale se montre au complet : les orangers et les citronniers poussent partout. Je remarque dans une colline une carrière de marbre blanc : ne serions-nous pas dans le voisinage de la Carrare qui a dû fournir, lui ou ses similaires, ces plaques et ces carreaux que l'on trouve dans toutes nos villas romaines.

Enfin, les montagnes ont disparu, nous cotoyons le rivage ; on annonce l'approche de Pise, et tout le monde de s'approcher de la portière, cherchant au loin la fameuse tour penchée. Eh bien ! j'ai vu tout

près quelque chose de plus singulier : c'était dans un champ, dont la marne bleuâtre paraissait douce au labour, deux bœufs, aux cornes démesurément longues, tiraient une charrue qui s'appuyait simplement sur leur joug comme au temps de Virgile. La tour, faite d'hier, elle est du xiii^e siècle, penchait déjà sur sa base ; mais la coutume du vieil attelage romain, du temps peut-être de Cincinnatus, se maintenait ferme dans sa simplicité antique.

Mais Rome n'est plus loin, car on a traversé les marais qui la signalent au nord comme au sud. Rien de plus triste que cette nappe immense et morne, parsemée d'ilots d'herbe dure et sans floraison, tantôt à fleur d'eau, tantôt à moitié inondés. Par ci, par là, un arbre grêle s'en détache, et de loin en loin, un troupeau de vaches maigres, sous la conduite d'un enfant, pait sans bruit dans les endroits privilégiés. Cette péninsule d'Italie, à part les régions du nord, est une langue de terre émergée d'hier, si on la compare aux autres régions. Elle est plus récente que le sol des environs de Paris ; elle serait du même âge que le terrain de la vallée du Rhône. Ce sont en grande partie des dépôts pliocènes portés à 4.000 mètres et plus de hauteur en certains endroits, et à peine sortis des eaux en certains autres. Aussi, il ne faut pas chercher en Italie le charbon de terre et les métaux ; mais, en revanche, on y trouve ce qu'on ne voit nulle part en Europe, le soufre, l'alun, l'acide borique et les autres produits des volcans.

Enfin, après trente-six heures de route, voici Rome, la reine du monde antique, devenue la reine, disons mieux, la mère du monde chrétien. Le soleil vient de se lever, et la coupole de Saint-Pierre s'illu-

mine ; le temps est frais, et l'on se sent des ailes malgré la fatigue.

Il nous faut mettre ici une série de points d'admiration : que de choses ! quelle vie ! n'est-ce pas une sorte de ravissement continu dans ce monde de souvenirs, de monuments, de fêtes ! et comment décrire dignement ces visions de tous les âges, eût-on la langue de Virgile et du Dante ! Cependant, le géologue est d'avis qu'on ne peut pas planer toujours sur les hauteurs ; il faut bien prendre pied et reconnaître la terre qui nous porte, même à Rome. Les pèlerins, dans ces dernières années, ont le grand honneur de se promener dans les Jardins du Pape ; et chacun s'abandonne à son attrait : les uns visitent les fontaines et les édifices et y déchiffrent les inscriptions ; les autres admirent et cueillent des fleurs (c'est pourtant défendu), pour emporter des souvenirs ; enfin, il y en a (combien sont-ils, je l'ignore) qui veulent savoir quel terrain foule de ses pieds le Père commun des fidèles.

Cette colline du Vatican mesure à peu près 30 mètres de hauteur ; et notre Montmartre ferait grande figure à côté d'elle. Sa formation est simplement d'argile grise à la base, sur une grande épaisseur, et de sables jaunes caillouteux au sommet(1). Les catacombes du mont Vatican, autrefois jardins de Néron, qui ont reçu la dépouille de l'apôtre Saint-Pierre, sont donc dans l'argile, au contraire des autres qui sont dans le tuf volcanique.

(1) La colline du Vatican, avec ses marnes et ses sables, est de l'étage Plaisancien recouvert des graviers à éléphant méridional, espèce qui se trouve dans les alluvions les plus anciennes de nos rivières. Elle a été découronnée de la nappe de tufs volcaniques que l'on voit non loin sur le Monte Mario.

Mais, du sommet de la butte des jardins, ne voilà-t-il pas que je découvre sur ses pentes une tuilerie, une tuilerie dans Rome ! à côté de Saint-Pierre ! et le lendemain, je me mets à sa recherche, courant au milieu des jardinets, car c'est un endroit tout champêtre. J'arrive, et, comme c'était fête chômée, je ne trouve que les ouvriers chargés des fours qui sont à feu continu. Le directeur de cette grande usine est étonné, mais heureux de me voir ; oh ! s'il savait donc un peu mieux le français ; il voudrait si bien connaître la fabrication et les prix de France. De mon côté, je voulais me renseigner sur les fossiles de son terrier que je visite ; notre bonne volonté réciproque échoue, et il faut se saluer et se quitter sans avoir pu se comprendre. Quand donc aurons-nous une langue universelle ?

Tout Rome n'est pas dans la ville actuelle, puisque sa campagne répond jusqu'à une grande distance à la cité antique. Il faut donc sortir, il faut visiter ses basiliques et ses tombeaux hors les murs ; il faut aller contempler Saint-Paul, la vraie basilique antique, comparable, sinon supérieure, à Saint-Pierre. Une fois là, on ne peut s'empêcher de pousser jusqu'à Saint-Paul-Trois-Fontaines et aux Calacombes de Saint-Callixte. Saint-Paul-Trois-Fontaines, je parle toujours du sol, est le type du terrain aqueux, vaseux et pestilentiel ; il faut vraiment que de grands souvenirs, comme celui du supplice du Grand-Apôtre, s'attachent à cette terre pour que l'homme en fasse sa résidence. C'est par deux fois que les colonies de religieux ont dû l'abandonner devant les ravages de la fièvre ; la seconde fois, c'était notre saint Bernard qui y avait établi ses enfants, et leur supérieur était

Bernard de Pise qui devint pape sous le nom d'Eugène III. Les religieux actuels sont des Trappistes français que Pie IX a appelés et qui semblent avoir vaincu le fléau en lui opposant les plantations d'eucalyptus. Cet arbre, pour l'aspect, ressemble assez à nos peupliers suisses, mais avec les feuilles du saule ; les religieux font une liqueur de ses fleurs, l'eucalyptine, qui est, dit-on, un préservatif des fièvres de marais.

Pourquoi tant d'humidité dans ce sol, sur toute la bordure marine au sud de Rome ? C'est que le terrain est un tuf volcanique imperméable. Tout ce littoral, jusqu'au-delà de Naples, a été autrefois sous les eaux, et, tandis que la mer le recouvrait, des épanchements de boue s'y déposaient, formant ici des arènes ou des tufs, là des roches dures, compactes, selon le degré de cimentation opéré par la vapeur d'eau dans la masse. Puis le sol s'est soulevé, et ce terrain volcanique se trouve tantôt sur le sommet des collines, tantôt à quelques mètres au-dessus de la mer. C'est ainsi que la fameuse Roche Tarpéienne n'est qu'une boue de cette nature consolidée en un tulithoïde recouvrant la butte du Capitole ; les arènes donnent cette célèbre pouzzolane qui est la base de l'indestructible ciment romain. C'est cette même boue, mais à l'état de tuf à demi-friable, que nous allons retrouver aux Catacombes.

Je ne veux pas essayer de traduire l'impression que l'on éprouve en descendant au fond de cette demeure des morts, et en parcourant ces galeries inextricables où les images les plus riantes de la poésie chrétienne, peintes sur les murs, se mêlent aux souvenirs les plus terribles. Cette impression est de celles

qui vous remuent le cœur tant qu'il bat ; car tout à coup, les scènes du passé se déroulent à votre esprit : le tigre du Palatin est altéré de sang (1), c'est d'un homme qu'on veut parler, il rugit, et les petites brebis du Christ accourent à la faveur de la nuit aux trous des arènières ; les chrétiens vont demander un abri, hélas ! pas toujours assuré, au milieu des tombeaux de leurs frères. Ils inondent de leur sang le sol et la muraille où l'image du Bon-Pasteur portant la brebis sur ses épaules leur sourit une dernière fois dans le martyre !...

Il y aurait toute une conférence à faire sur les catacombes, et ce beau sujet tenterait un archéologue et un artiste. Qu'on se rappelle seulement la description, une de ses meilleures, que le poète Delille en a donnée :

Sous les remparts de Rome et sous ses vastes plaines,
Sont des antres profonds, des voûtes souterraines
Qui pendant deux mille ans, creusés par les Romains,
Donnèrent leurs rochers aux palais des humains.
Avec ses monuments et sa magnificence,
Rome entière sortit de cet abîme immense.

Vous voyez tout de suite que l'abbé Delille avait l'avantage de ne pas connaître la géologie : l'effet eût été manqué, car il n'en est pas des catacombes de Rome comme de celles de Paris qui sont, en effet, d'anciennes carrières dont la cité du moyen âge est sortie. Mais la géologie ne rogne que les ailes artifi-

(1) On peut voir au musée d'Auxerre un grand tableau : « *César s'émue* », d'une poignante émotion. L'empereur, sombre, est porté à l'amphithéâtre où l'on aperçoit la foule des chrétiens attendant de servir, sous la dent des lions, à l'amusement du maître du monde.

cielles : quelle image morale, bien réelle, mais autrement grandiose, le poète eût évoquée en montrant une autre Rome, d'une jeunesse éternelle, sortant des catacombes non sous la forme de palais de marbre, mais sous la figure idéale d'une civilisation incomparable.

Ces souterrains du cimetière de Saint-Callixte ont une profondeur de 40 mètres et sont d'une longueur considérable. On y compte quelquefois cinq étages, tous creusés dans le tuf volcanique rougeâtre qui est tantôt désagrégé comme dans les arènières de la surface du sol, et tantôt quelque peu agglutiné ; il conserve alors une certaine solidité, mais toujours en se laissant tailler facilement et en arrêtant l'humidité du dehors, deux qualités précieuses pour leur destination.

De Rome à Naples, on ne quitte plus le terrain volcanique qui forme sur le littoral méridional les fameux marais Pontins. C'est dire que je ne retrouve plus rien de l'Avallonnais ; cependant, après avoir examiné la baie de Naples avec son Vésuve, ses villes mortes et vivantes, la pensée m'était venue qu'il pouvait y avoir quelques traits de ressemblance entre ce plan et celui des environs d'Avallon, de telle sorte qu'on pût, chez soi, se faire une idée assez juste de la disposition des lieux. J'avais deviné juste ; et la comparaison étant faite des deux cartes, sur la même échelle, voici ce qui peut s'établir avec une approximation étonnante. Le littoral de la rade est représenté par la Cure, et Naples c'est Avallon ; le Vésuve, situé à 8 kil. de Naples et 4 kil. de la côte, c'est la butte de Grosmont, à des distances pareilles d'Avallon et de la Cure ; Herculanium, à 4 kil. du volcan et près de la côte,

c'est Vermoiron ; Pompéi (1), à 5 kil. du Vésuve et à 6 kil. d'Herculanum, c'est Blannay. Quant aux villes actuelles : Portici, Resina, Torre del Greco, Torre del Annunciata, entre Naples et Pompéi, on les retrouve avec des distances peu différentes dans Pont-Aubert, Vault-de-Lugny, Valloux et Givry ; une remarque capitale est toutefois à faire : Naples est au nord et Avallon au sud dans le plan de comparaison.

Ne demandez pas de grands détails sur une visite d'une journée, dans une course à la vapeur au pied du Vésuve et aux ruines de Pompéi. L'ascension au volcan était à ce moment interdite : des Anglais avaient voulu regarder dans les yeux du monstre et s'étaient vus éclabousser par une pluie de pierres ; cette défense rendait moins pénible mon impossibilité d'y monter. Le géant était, en effet, dans une période d'exaltation, il lançait continuellement, par saccades, des bouffées de vapeur. C'est une chose bien étrange que cette montagne qui tremble, qui fume, s'embrase et vomit un torrent de feu ; elle s'est formée au bord de la mer de ses propres éjections, changeant sans cesse de dimensions. On dirait comme un organisme vivant en fonction, une sorte de tumeur enfiévrée ; et les anciens, dans leur ignorance des phénomènes de la nature, qui laissait libre cours à la poésie, en faisaient une forge gigantesque servie par les Cyclopes travaillant pour les dieux.

Je me suis contenté de ramasser des résidus de la forge, c'est-à-dire des rognons de scories, des fragments de lave et des cendres mêlées aux lapilli de

(1) C'est à la suite du *Voyage à Pompéi*, de l'abbé Romanelli, que se trouve la notice sur le temple de Montmartre, de Préjan, 1829.

Pierre ponce. C'est sous une épaisse couche de ces poussières tenues appelées cendres, lancées par le Vésuve, que dormait l'antique Pompéï depuis l'an 79 après J.-C., tandis que sa voisine Herculanium était ensevelie sous un manteau de lave, c'est-à-dire de boue devenue pierre, et de 15 à 45 mètres d'épaisseur. Cette différence explique pourquoi Pompéï est presque entièrement déblayé et non pas l'autre ville. Qu'elle est saisissante, la visite de la cité morte rendue à la lumière ! Ce sont des ruines, mais tout est encore à sa place : temples, théâtres, palais, boutiques, statues, ustensiles ; et il ne manque à ses rues que la foule. Cependant les richesses trouvées à Pompéï ne sont pas considérables, parce que la facilité des fouilles dans une cendre meuble a permis aux survivants de retrouver leur demeure ; c'est le contraire à Herculanium ; mais quel travail pour enlever cette roche compacte qu'on prendrait pour du porphyre !

Des villes ont disparu, et à côté, sur leurs ruines mêmes, d'autres villes ont surgi, sans qu'on ait songé à mettre une plus grande distance entre elles et cet ennemi implacable qui ne s'endort que pour se réveiller plus furieux. L'éruption de l'an 79 pouvait être oubliée, mais celle d'hier, de 1794, qui engloutit Torre del Greco, à 4 kil., sous une coulée de lave, n'était-elle pas un avertissement ? Il n'en est rien, tellement l'homme se familiarise vite avec les éléments les plus terribles. Un autre Torre s'est aussitôt formé sur l'ancien : l'insouciance des gens du Midi, l'attachement au sol natal, la richesse extraordinaire de ces terres volcaniques, tout a fait oublier le danger.

Il faut dire qu'aujourd'hui, au Vésuve, ce danger,

au moins dans ses surprises, n'existe plus depuis qu'un observatoire a été établi sur ses pentes avec des instruments de précision et des savants voués à l'observation attentive des phénomènes éruptifs. Le monstre est surveillé comme un malade frénétique, et ses moindres pulsations sont mesurées et comprises. Hélas ! on ne voit pas que de pareilles précautions aient été prises pour la Montagne-Pelée de la Martinique, cette bouche d'enfer ouverte au milieu d'une île, de tout un groupe d'îles de formation essentiellement volcanique. On a étudié et l'on connaît les lois des cyclones ; on a placé des observatoires sur nos montagnes pour étudier les courants ; et ce danger permanent d'une région exposée aux secousses et aux éruptions n'avait pas attiré l'attention ! Les ruines matérielles, dans une catastrophe aussi soudaine, ne pouvaient être évitées ; mais les vies d'hommes eussent été épargnées si, comme au Vésuve, la garde du volcan avait été confiée à des professionnels habitués à apprécier les symptômes précurseurs de l'ouragan. En un mot, partout où il y a un danger qui intéresse des vies nombreuses, plaçons une sentinelle vigilante.

Le retour a ses joies comme le départ ; ainsi que l'abeille revient le soir chargée de son butin, le voyageur rapporte à son foyer une moisson de souvenirs. Ce voyage, il le fera bien des fois en esprit, en le racontant aux amis, en revoyant ses notes, ses albums et ses simples échantillons de roches, et jusque dans ses rêves. Mais si l'hirondelle, admirant peut-être au passage les cathédrales et les palais, se hâte de retrouver le hameau perdu dans les bois pour aller se blottir dans le nid accroché à l'ogive de la cha-

pelle, le voyageur, lui aussi, ne se laisse pas séduire par les merveilles de la route : même après le Vésuve et la baie de Naples, le Montmartre et la Cure ont les mêmes charmes ; il se plaisait sans doute au milieu des bois parfumés d'oliviers et d'orangers ; mais les taillis simplement verdoyants qui encadrent sa maison n'ont rien perdu de leur attrait. Il disait en ouvrant sa porte, avec une joie d'enfant : « Le monde est beau comme un parterre de fleurs, mais le foyer, le foyer seul est doux et fortifiant comme un fruit ; la Providence l'a fait comme une vision d'en haut. »

ABBÉ A. PARAT.



LES PRIMITIFS DU MORVAN

PAR L'ABBÉ A. PARAT

L'histoire, dans notre pays surtout, ne remonte pas très loin dans le passé ; elle doit s'arrêter aux Celtes ou Gaulois dont nous retrouvons les sépultures sous ces amas de pierres de nos bois qu'on nomme des tumulus. Pouvait-on jamais espérer, sans le secours des sources écrites, dépasser ces limites ? Le fait cependant s'est produit et s'impose à tous aujourd'hui : d'autres races ont précédé nos ancêtres gaulois ; et la nouvelle science de l'anthropologie, qui a pris le nom de préhistoire, nous conduit, en remontant toujours, au milieu de peuples, hier encore profondément ignorés, et qui nous ont laissé des vestiges suffisants pour les distinguer, les classer par époques, et même les décrire dans les principales manifestations de leur vie.

La préhistoire a sa méthode à elle, qui dérive des sciences naturelles ; ses conclusions s'appuient en même temps sur la géologie, qui observe les phénomènes de la terre ; sur la paléontologie, qui décrit les espèces animales et leurs évolutions ; sur l'archéologie, qui étudie et compare les produits de l'industrie humaine. Elle a partagé ces temps, qui débordent l'histoire et forment une durée considérable, en deux séries : l'ère actuelle qui confine à la période celtique et qui comprend deux époques, celle où l'homme ne connaît pour tout métal usuel que le bronze, et l'époque, dite néolithique, ou de la pierre polie, parce

que seule, la pierre éclatée ou polie est employée comme arme, instrument ou bijou. C'est d'ailleurs un régime humide et tempéré comme le nôtre, ce sont presque tous nos animaux sauvages ou domestiques : de là le nom d'ère actuelle qui est donnée à ces temps si semblables aux nôtres. Le genre de vie lui-même, dans ses grandes lignes, est déjà l'ébauche de la vie civilisée : l'homme est laboureur, pasteur et chasseur.

L'ère actuelle est richement représentée à Saint-Moré dans la grotte de Nermont (1), qui contient en même temps des débris curieux des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne ; c'est la station la plus remarquable du bassin de l'Yonne. Les gisements de plein-air de ces temps lointains ne manquent pas ; on trouve partout les haches en silex taillées ou polies, les hachettes en jadéite, roche verdâtre très dure, les pointes de flèche de délicate fabrication, etc.

Au-delà de ces populations sédentaires, la préhistoire nous introduit dans une ère que les géologues appellent quaternaire, et au milieu de peuplades qui sont entièrement adonnées à la chasse : c'est la vie sauvage, mais dans sa plus belle floraison. Ce milieu est comme un autre monde, qui nous est dévoilé dans les détritiques accumulés des grottes formant quelquefois des couches distinctes ; il y a là un véritable livre dont chaque feuillet apporte ses débris qui sont les caractères à déchiffrer. On reconnaît alors à des marques certaines les grands traits de l'époque dite des cavernes, parce que l'homme y cherchait souvent un abri : l'atmosphère très humide et refroidi amène

(1) Plus tard il sera donné une description complète de toutes les grottes de l'Avallonnais, au nombre d'une cinquantaine.

l'établissement d'immenses glaciers, tandis que les rivières coulent à une grande hauteur ; les grands animaux d'espèces disparues : l'éléphant primitif ou mammoth, le rhinocéros tichorhinus, l'ours et l'hyène des cavernes se rencontrent avec les espèces émigrées : le renne, le chamois, l'élan et l'aurochs, et avec les espèces locales : le loup et le cheval. L'industrie est celle de la pierre simplement éclatée, mais avec des modifications successives. Au début, ce sont les haches ou amandes de Chelles (1), les pointes triangulaires et les racloirs du Moustier (2), tous instruments généralement massifs. Plus tard l'outillage de la Madeleine prend des formes légères et d'une retaille délicate, et devient grattoirs, burins et perceurs ; l'os, le bois de cerf est utilisé comme arme, outil, parure et objet d'art ; la sculpture et le dessin font leur apparition et atteignent une perfection qu'on ne retrouvera plus que chez les peuples de grande civilisation. Cette époque des cavernes, qui finit par une température sèche et froide, est représentée par les grottes du Mammoth, de l'Homme et de la Marmotte à Saint-Moré.

Sommes-nous arrivés à la première occupation de nos contrées ? pas encore, il reste une étape pour toucher la limite extrême. Avant de fréquenter les ca-

(1) Chelles, sur la Marne, dans Seine-et-Marne, d'où le nom d'époque ou d'industrie chelléenne ; on dit aussi acheuléenne, de Saint-Acheul faubourg d'Amiens, ce sont deux industries assez semblables.

(2) Moustier, commune de Peyzac, Dordogne, qui a donné son nom à l'époque ou industrie moustérienne. Il y a encore l'industrie magdalénienne, plus récente, dont la grotte de la Madeleine, arrondissement de Sarlat, Dordogne, est le type.

vernes, l'homme habitait les plateaux et les vallées, et ses outils se retrouvent surtout dans les alluvions anciennes que l'on exploite auprès des villes sous le nom de gravières ou ballastières. Ces dépôts, atteignant parfois de grandes hauteurs, indiquent un régime d'extrême abondance d'eau; la faune est composée souvent d'espèces des climats chauds et des climats froids: l'éléphant antique et l'hippopotame sont associés aux animaux des cavernes, ce qui dénote une température encore méridionale. Les outils sont généralement les haches ou amandes de Chelles, ainsi nommées à cause de leur ressemblance avec le fruit de l'amandier. Dans les couches inférieures des grottes on rencontre seulement quelques amandes avec le mobilier moustérien; c'est le contraire dans les alluvions où elles forment la majorité sinon la totalité.

Cette première occupation de l'homme a été reconnue dans le bassin de l'Yonne, principalement sur les plateaux du Sénonais, surtout autour de la forêt d'Othe. On la trouve d'ailleurs un peu partout à la surface; mais ses gisements en place, au milieu des alluvions, sont très rares, les carrières étant peu nombreuses et peu étendues: Auxerre, Vinneuf, Courlon sont les seuls pays qui aient fourni des amandes; et Vermenton seul a donné l'animal caractéristique de cette époque: l'éléphant antique. Faut-il dire qu'on n'osait pas porter ses regards vers le Morvan, depuis que M. Collenot, le géologue très distingué de Semur, avait englobé cette région dans sa carte glaciaire. Pourtant, par un heureux hasard, c'est là qu'on a trouvé dernièrement le plus bel échantillon de ces outils de la plus haute antiquité, et dans des

circonstances telles qu'on peut y voir un stationnement des Primitifs.

Cette découverte importante a été faite, il y a quelques années, auprès d'Avallon, et on en doit la connaissance à M. Edmond Chevreteau. Des réparations ayant été exécutées aux conduites qui amènent l'eau de l'étang Minard à la ville, un ouvrier trouva dans les tranchées trois pierres qui lui parurent singulières; il les emporta, et M. Chevreteau fils, qui l'apprit, put obtenir ces pièces qui sont dans sa collection. Une d'elles est une amande de Chelles en silex, et les deux autres sont des éclats de quartz jaspé.

Le gisement se trouve à 4 kil. sud d'Avallon et à 300 mètres des Grandes-Châtelaines, dans l'ancien étang Minard que longe, à sa tête, la route d'Avallon à Saint-Père. L'altitude est de 265 mètres, celle de la ville, à la gare, étant de 235 mètres. Cette première pente du Morvan qui s'étend jusqu'à la Cure, auprès de Chastellux, s'élève d'une centaine de mètres en moyenne sur une longueur de 10 kil., atteignant sur certains points 400 mètres d'altitude. La moitié de cette bande, côté de Saint-Germain-des-Champs, est formée par le gneiss recoupé par le porphyre; l'autre moitié, côté d'Avallon, est un massif de granulite que les roches d'épanchement de l'époque triasique ont pénétré et couronné sur les bords; on reconnaît ce dernier terrain dans le quartz de filon et quartz jaspé, ainsi que dans le quartzite et le grès qui sont entrés dans la composition de l'arkose. C'est à cette formation mixte qu'appartient le champ de la trouvaille.

Ce qu'on appelle l'étang Minard est un fond de vallon formant une plaine de 10 hectares environ,

traversée par le ru d'Aillon ou Rudaillon, petit cours d'eau qui a sa source supérieure dans les bois de Serée, et se jette dans le Cousin près d'Orbigny, après 6 kil. de parcours. Cet étang, maintenant desséché, appartenait autrefois à la famille de Chastellux dont il limite les bois à l'est. On l'avait formé au moyen d'un barrage, et il était lui-même placé entre deux autres étangs contigus, celui des Riots en amont, dont la chaussée se voit encore, et l'étang Raudot en aval, tous les deux desséchés. Le ru d'Aillon, coulant à cet endroit sur une faible pente, formait un ruisseau de 2 à 3 mètres de largeur où l'on pêchait les écrevisses et la tanche, et qui, aux saisons pluvieuses, se répandait dans le vallon en donnant lieu à des marécages. Depuis que les eaux ont été captées par l'ingénieur Belgrand et conduites à Avallon, les étangs ont disparu et un mince filet d'eau est tout ce qui rappelle l'ancien état de choses.

Le fossé, qui a reçu les tuyaux de conduite en béton, traverse les deux étangs supérieurs sur une longueur de 1.000 mètres environ, avec une profondeur de 1 mètre 50 au plus. L'examen des terres provenant des tranchées et recouvrant les tuyaux fait voir un sable granitique roulé et mélangé de cailloux où l'on reconnaît les roches du trias signalées plus haut. C'est dans cette terre, à 300 mètres environ de la route, près du troisième regard, qu'ont été trouvés les échantillons de la primitive industrie, non lors des travaux d'établissement, mais, il y a quelques années, dans les réparations faites à cet endroit.

Plusieurs sondages m'ont fait connaître le terrain d'alluvion du ruisseau, et par suite son régime ancien, alors qu'il avait 30 mètres de largeur environ. J'ai

trouvé dans un endroit, de haut en bas : terre végétale, 20°, tourbe formée, 20°, argile grise, pure, puis sableuse, 30°, sables granitiques d'alluvion devenant de plus en plus caillouteux, 80°, niveau de la nappe d'eau. Les cailloux sont les roches énoncées plus haut, les uns à angles à peine émoussés, d'autres polis sur les arêtes, quelques-uns à l'état de galets roulés, tous avec la patine et le vernis que donne l'eau charriant du sable. Ce sont ces mêmes dépôts, dans un ordre semblable, que Belgrand a trouvés dans la vallée de la Vanne (la Seine antéhistorique), et qu'on observe, sauf la tourbe, dans les grottes des fonds de vallée. Ils indiquent, pour la période ancienne, une abondance extraordinaire des eaux qui transportaient de gros graviers ; puis une allure modérée du courant qui charriait du sable et, à la fin, de l'argile ; ensuite une nappe tranquille et peu profonde où se formait la tourbe.

La récolte de l'étang Minard comprend une amande de Chelles, appelée aussi hache ou coup de poing, et deux éclats intentionnels. L'amande est un rognon de silex de la craie, ovulaire, retillé sur les deux faces, à grands éclats, avec un large talon ménagé à la base qui conserve sa croûte de carrière. Les bords sont sinueux et assez grossièrement tranchants, se terminant au sommet en pointe mousse. Cette pièce mesure 18^o de longueur, 11^o de largeur et 4^o d'épaisseur maximum ; elle pèse 1.130 grammes, ce qui la classe parmi les grands échantillons des musées qui vont de 26^o à 6^o et pèsent de 1 kil. 640 à 39 grammes, et dont la moyenne, pour ceux de Saint-Acheul, est de 12^o de longueur. La couleur de notre amande est gris-brun à la base, et rougeâtre sur les faces, avec quel-

ques taches de patine blanche, le tout fortement verni ou lustré. On pourra en voir un moulage au musée d'Avallon.

Les éclats sont en quartz jaspé zonaire, de la roche qu'on retrouve en galets plus ou moins roulés. L'un d'eux qui est entier, de forme lancéolée, avec plan de frappe et conchoïde de percussion, mesure 18^{es} de longueur, comme l'amande, 6^e de largeur et 2^{es} d'épaisseur. C'est un jaspe commun à cassure gris-jaunâtre, dont la patine singulière est vert sombre avec une bande de croûte grise sur le dos. Ce quartz jaspé est une roche compacte, mais très dure, dont l'éclatement n'a pu se faire, comme pour le silex, par une simple cause naturelle. L'amande de silex, de cette forme, est un type d'outil qu'on ne trouve que dans les alluvions anciennes, tantôt à 12 mètres au-dessus de la rivière, comme à Chelles, tantôt à 30 mètres, comme à Saint-Acheul, toujours associé aux animaux les plus anciens de l'époque quaternaire. Les énormes éclats de quartz jaspé sont eux-mêmes une singularité du gisement, car il est très rare d'en trouver, surtout de cette taille, avec les amandes, et des préhistoriens vont jusqu'à nier ce mélange.

L'amande de l'étang Minard eût été trouvée seule qu'on pourrait y voir un objet perdu dans une course des Primitifs ; mais il y a ces éclats de roche locale qui sont un témoin des recherches que l'homme quaternaire, éloigné du terrain à silex, faisait, sur la bordure du Morvan, de roches utilisables. Mais jusqu'ici rien ne nous autorise à dire qu'il ait monté plus haut. Cependant si M. Boule écrit que l'Auvergne est très pauvre en stations de l'âge du renne à cause de ses glaciers, on peut dire sans témérité que le Mor-

van, sur ses premières pentes, doit à son immunité de posséder un gisement de l'époque même des grandes extensions glaciaires. Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, le gisement d'Avallon a son importance locale et générale : sa situation dans les alluvions anciennes d'un petit ruisseau, à une altitude assez élevée ; l'association d'une grosse amande, d'un type archaïque, avec de grandes et épaisses lames simplement éclatées, lui donnent un intérêt tout particulier.

C'est donc là, sur la bordure du Morvan, sinon sur les sommets, que les premiers occupants de la Gaule venaient chercher leurs outils de pierre et leur gibier qui était d'une extrême abondance à cette époque de grande humidité. A la suite du refroidissement et peut-être de la persistance des neiges sur les hauteurs, ils descendirent des plateaux élevés pour se fixer dans les vallées encaissées, et de préférence auprès des grottes. On retrouve, en effet, dans les dernières alluvions de ces abris quelques amandes de silex et de calcaire siliceux qui marquent la survivance de la primitive industrie, la nouvelle allant toujours s'allé-gissant, se dédoublant, se multipliant en séries, mais sans dépasser beaucoup la perfection de taille des débuts.

Toutes les données de la préhistoire, dont on ne peut présenter ici qu'un aperçu, sont-elles capables de nous laisser entrevoir quelque chose de la durée certainement grande qui sépare cette première civilisation préhistorique de celle des Celtes datée dans l'histoire ? Dans cette question, encore qu'on ne fasse que l'effleurer, il faut s'éclairer de preuves positives, et non se mettre à rêver comme c'est trop souvent le

cas des livres de vulgarisation. La chronologie *relative* des temps quaternaires est assez bien établie : on sait, pour nos contrées du moins, que des peuples différents se sont succédés dans tel milieu physique, avec telle faune, menant tel genre de vie, armés de tel outillage ; et leur classement est chose possible. Mais quand on aborde la chronologie *absolue* et qu'on cherche des dates à ces origines de l'homme, l'obscurité se fait si grande devant l'archéologue qu'il ne voit pas les moyens de la dissiper.

Les peuples quaternaires d'Europe, chasseurs d'ours ou de renne, sont-ils contemporains des nations d'Orient qui étaient déjà en pleine civilisation 3.000 ans avant J.-C. Cela est possible, toutefois on ne saurait rien dire de fondé pour le soutenir ou pour y contredire ; nous savons seulement par l'histoire que l'Occident se montre toujours très en retard sur l'Orient. Les rapports d'industrie et d'art, que l'on constate entre les races orientales, forment une base où peuvent s'établir la filiation et la chronologie. Mais à l'époque quaternaire, l'Occident était une terre séparée de toutes les autres par son régime continental d'humidité et de froid qui avait recouvert le nord-ouest de l'Europe d'immenses glaciers. Tout ce qui respirait et se mouvait dans ce voisinage formait un monde à part : c'était une flore, une faune particulière, c'étaient des peuples aux mœurs singulières, un vrai rameau humain détaché du tronc qui restait sans relations avec le pays d'origine. Comment établir une chronologie, quand l'Orient et le Midi, qui n'ont pas connu cette phase atmosphérique, sont si différents de nos contrées ; on ne peut même pas, en s'aidant de la géologie et de la connaissance

de la faune, saisir un rapport probable de contemporanéité.

Mais qu'importent les dates ? une question plus haute se pose ici et qui peut être résolue : quel était cet être humain de l'époque quaternaire ancienne ? Il est un adage foncièrement rationnel qui vaut toutes les méthodes pour juger de l'homme : A l'œuvre, dit-on, se connaît l'ouvrier. Notre amande de l'étang Minard est un outil assez grossier, mais le Musée d'antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye nous en montrera d'autres en grand nombre qui ont atteint la perfection de forme et de taille. Plus tard, on ne dépassera que rarement la beauté de cet outillage primitif ; aussi, le sauvage quaternaire laisse loin derrière lui le sauvage moderne qui utilise encore la pierre éclatée. Les races inférieures actuelles, on le devine, sont des rameaux vieillis, desséchés, inertes de l'arbre humain ; les races primitives, cela se voit à leurs essais d'industrie, sont des rameaux jeunes, vigoureux, d'un développement intense, laissant un héritage dont leurs successeurs profiteront (1).

En lui-même, ce simple outil, tiré d'un rognon de silex au moyen d'un autre silex pour marteau, est une invention et révèle un coup de maître. De quelle intelligence l'ouvrier primitif ne fait-il pas preuve pour le choix de la roche convenable et de l'échantillon approprié au but ; pour la forme précise à donner

(1) Ce n'est pas là une opinion singulière ; les auteurs les plus autorisés de la préhistoire, MM. Alexandre Bertrand et Cartailhac, « ne croient pas possible d'assimiler au hasard les sauvages modernes aux primitifs, nos ancêtres. Les uns portaient en eux les espérances de l'humanité ; le génie des autres peut être sur son déclin » *La France préhistorique*, Cartailhac, Paris, Alean, p. 288.

à l'outil d'une destination déterminée, pour l'exécution de sa pièce, qui d'une pierre brute devient d'abord une ébauche, puis une pièce achevée avec son talon ménagé pour la prise, son tranchant sur les bords pour couper ou scier, et sa pointe pour percer. Le tailleur de pierre de nos jours, même artiste, ne fera pas difficulté de reconnaître dans ce sauvage un ancêtre et un habile précurseur. C'est l'art, à ses débuts sans doute, mais exigeant les mêmes procédés de l'esprit que nous employons, et nous montrant dans ces mêmes facultés de raisonnement, de combinaison et d'invention surtout, un homme semblable à nous ; comme le dit M. de Quatrefages : « L'homme quaternaire est toujours homme dans l'acception entière du mot. »

Le fait particulier de l'industrie du Primitif, sur lequel nous jugeons de l'homme, n'est pas le seul témoignage rendu à son intelligence ; le fait général de son existence en est un autre aussi fort. Le chasseur quaternaire est aux prises avec un climat toujours plus rigoureux ; et il ne doit de résister qu'à sa prévoyance et aux soins qu'il sait se donner. Aussi, il voit s'éteindre une à une les grandes espèces d'animaux qui semblaient mieux armées que lui, et il reste ferme contre les atteintes du temps. Ces puissants compagnons de sa solitude, il les a fait servir à ses besoins ; et c'étaient de redoutables adversaires quand on les attaquait. Cependant, aussi faiblement armé qu'il était, l'homme demeurait le maître, grâce aux ressources de son intelligence.

Tel est dans ses grands traits l'homme primitif du Morvan ; en dire davantage, ce serait faire œuvre d'imagination ; la préhistoire ne s'éclaire un peu qu'à

l'époque des cavernes ; mais nous en savons assez pour le reconnaître identique à nous. Il est peu probable que sa lignée soit descendue jusqu'à nos temps ; la chaîne des générations a dû se briser plus d'une fois. Mais cela serait-il, que nous n'aurions pas à rougir de cet ancêtre, encore qu'il nous apparaisse diminué, en regression, selon le mot consacré, comme tous ceux qui quittent leur berceau et mènent une vie errante ; il lui en reste assez pour que nous voyons en lui l'être supérieur que son Créateur a constitué l'intendant autorisé de ses domaines.

N. — La découverte de l'étang Minard ne comportait pas de si grands détails ; mais c'est la première fois que le Bulletin s'occupe de cette science nouvelle de l'anthropologie ; il était utile de donner quelques notions sur sa méthode de recherches et sur ses conclusions.

ABBÉ A. PARAT.



AVALLON VILLE DE GUERRE

PREMIÈRE PARTIE

TECHNOLOGIE DE LA DÉFENSE

CHAPITRE 1^{er}

APERÇU TOPOGRAPHIQUE

Lorsqu'on part d'Auxerre, par chemin de fer, pour venir à Avallon, on remonte d'abord la vallée de l'Yonne jusqu'à Cravant, puis celles de la Cure et du Cousin. Au fur et à mesure qu'on s'approche du Morvand, la vallée se resserre et les pentes s'accroissent, le paysage devient plus sévère et plus pittoresque. La voie quitte ensuite la vallée du Cousin pour suivre le flanc des collines qui forment, autour d'Avallon, une riche ceinture de vignobles. On arrive enfin sur un plateau très accessible, sans que rien n'ait pu faire soupçonner les escarpements qui le terminent. On est à Avallon.

Après avoir traversé la ville, assise sur la crête d'un plateau, le voyageur arrive sur une belle esplanade plantée de tilleuls.

Il éprouve alors un saisissement profond, en contemplant le plus merveilleux panorama de la Bourgogne :

A ses pieds, le Cousin, dont les capricieux méandres contourment des coteaux escarpés, déchirés par

des rochers abrupts ; à gauche, le revers oriental de la ville, avec ses jardins en terrasses ; un ruisseau enserré par deux collines ; un faubourg gracieusement disséminé dans un vallon ; en face, un escarpement boisé, découpé par la noire silhouette des sapins, et couronné par un castel moderne ; puis une seconde vallée profonde dessinant les courbes d'une petite rivière ; des coteaux couverts de vignobles, à l'horizon ; des usines, des villas, un troisième vallon limitant la ville du côté du couchant, avec des détails variés à l'infini : tel est le spectacle admirable qu'on ne se lasse pas de contempler (1).

Si le touriste se retourne ensuite du côté de la ville, il est frappé du contraste : ce ne sont plus que murailles sévères, tours et bastions flanqués de tourelles, rappelant les fortifications d'un autre âge.

Avallon fut en effet une *Ville de Guerre*, et sa situation se prêtait admirablement à la création d'un poste avancé de la Bourgogne sur le Nivernais.

Cette ville a la forme d'un triangle irrégulier dont deux côtés sont défendus naturellement par des escarpements ; il suffisait de creuser des fossés sur le troisième côté et d'établir une enceinte continue pour en faire une cité presque imprenable. Aujourd'hui, avec les moyens de destruction que nous possédons, cette prétention ferait sourire. Il nous a paru néanmoins intéressant de signaler les circonstances qui, au moyen-âge, ont amené les Avallonnais à fortifier leur ville, de rappeler des épisodes qui honorent

(1) La démolition prochaine de deux maisons léguées à la Ville, par M. P. Houdaille, ancien notaire, et par sa sœur, M^{me} Geoffroy-Houdaille, achèvera le dégagement de ce site enchanteur.

la vaillance de nos aïeux et de rattacher les faits locaux à notre histoire nationale. Ces remparts que nous regardons souvent, d'un œil indifférent, n'ont plus rien à garder ; ces tours et bastions n'ont plus rien à défendre. Ils sollicitent néanmoins la curiosité de notre génération, car ils représentent une œuvre considérable, fruit de persévérants et coûteux efforts.



Avant de rappeler les événements historiques qui ont eu leur répercussion sur les transformations de la cité, nous envisagerons le côté technique de la Défense d'Avallon, ville de faible importance, sans doute, comme population, mais remarquable, toutefois, comme poste avancé ou *ville frontière*. Il est bon de rappeler, en effet, qu'au xv^e siècle les gens de Vézelay se disaient *de France* et ceux d'Avallon *de Bourgogne* (1) : l'ennemi, c'était l'armée royale ! On disait en annonçant l'approche des troupes du roi : *Voilà les Français qui menacent Avallon* (2) ou : *les Français sont devant Tonnerre* (3).

On n'a aucune donnée précise sur les origines des fortifications antérieures au xv^e siècle ; mais, à partir de l'an 1404, on trouve de nombreux renseignements dans les archives de la ville, notamment dans les Comptes que rendaient annuellement les Receveurs pour leur justification. Ces comptes ne sont pas, comme on pourrait le croire, une sèche nomenclature de faits de dépense ; ils contiennent, au contraire,

(1) Archives de la Ville, CC 181 et DD 93.

(2) Quantin, *Annuaire de l'Yonne*, 1852.

(3) Archives de la Ville, CC 120.

des commentaires très suggestifs qui nous initieront aux luttes, aux mœurs et aux coutumes de ceux qui nous ont précédés dans cette vieille cité qu'ils ont aimée et défendue; nous citerons, en les soulignant, les détails présentant une saveur locale. Puis, après avoir condensé les renseignements relatifs aux fortifications, nous ferons une promenade, en suivant le chemin de ronde extérieur, et nous chercherons à reconstituer la physionomie de la ville forte du moyen-âge.

CHAPITRE II

DÉFENSE DE LA VILLE

La défense militaire d'une cité comportait autrefois, comme aujourd'hui :

1° *L'Etablissement d'un système de fortification* en harmonie avec la topographie locale et avec l'importance de la position ;

2° *La Création d'un armement suffisant* ;

3° *La Réalisation des ressources nécessaires.*

C'est à ce triple point de vue que nous classerons le résultat de nos recherches sur *Avallon Ville de Guerre.*

Avant de décrire les différents facteurs de la Défense, nous donnerons la nomenclature et la signification des termes employés par le génie militaire pour la désignation des ouvrages défensifs. Nous les placerons par ordre alphabétique, afin qu'on puisse s'y reporter facilement au cours des descriptions qui vont suivre.

DÉNOMINATION ET ROLE

DES OUVRAGES DE FORTIFICATION

Barrières, Palissades, Clôtures. — Les *Barrières, Palissades, Clôtures sèches, clayonnages* étaient des défenses sommaires et provisoires destinées seulement à prévenir une surprise de l'ennemi, lorsqu'on réparait les murailles, les tours ou les portes. Nous trouvons dans les comptes de la ville de fréquentes mentions de ces ouvrages. Il y est fait aussi mention (en 1434 et 1438) de quantités de fagots

achetés « *pour faire une soif* (clôture) *d'épines autour de la Ville* », laquelle était maintenue par des « *paulx* » ou piquets plantés de distance en distance (1). En 1617 des barrières et des palissades furent établies, dans le même but, sur les grands chemins et avenues de la ville (2).

Bastille ou Bastide. — Une *Bastille* ou *Bastide* était une fortification isolée, mais faisant cependant partie d'un ensemble destiné à défendre un point vulnérable ; souvent, elle n'était qu'un ouvrage d'attente.

La grosse tour ronde très anciennement construite pour défendre les abords de la Grand'Porte d'Avallon, reconstruite en 1404 (3) et en 1361 (4), n'était autre chose qu'une bastille.

Bastion, Guérite. — Le *Bastion* était un ouvrage saillant qui fut adopté, à partir du xvi^e siècle, pour flanquer les enceintes et empêcher, par des feux croisés, les approches de l'ennemi. Il remplaça les casemates et les bastilles devenues insuffisantes, lorsque l'artillerie eut acquis une grande puissance de destruction. Les fortifications d'Avallon, devenues surannées, furent renforcées en 1390-94 (5) par quatre bastions flanqués de tourelles ou *Guérites* posées en encorbellement sur l'angle saillant. La plate-forme du bastion était occupée par l'artillerie ; le guet se faisait par la guérite. C'est à tort qu'à Avallon on leur a donné le nom d'*Eperon* qui s'applique à un ouvrage de moindre importance.

| | | |
|---|--|--------------------------------|
| (1) Archives de la Ville, EE ³ . | | (4) Archives de la V., CC 168. |
| (2) id. id. CC ¹¹¹ . | | (5) Date gravée sur la guérite |
| (3) id. id. CC 81. | | de l'éperon Gally. |

Boulevard (ou *Demi-Lune*). — On désignait ainsi, au xv^e siècle, une fortification avancée destinée à l'installation d'une batterie d'artillerie pouvant être opposée à des canons de siège ; ce fut d'abord un terrassement élevé, gazonné extérieurement ou revêtu d'un perré, surmonté de murettes ou de palissades peu élevées permettant un tir rasant ; puis il devint une défense permanente en maçonnerie, munie de *créneaux* et protégée par des fossés. Sa forme était habituellement demi-circulaire, d'où le nom de *Demi-Lune*. Les trois portes d'Avallon eurent leur boulevard, ainsi que le saillant dit de Beurdelaine (voir le plan du front nord de la forteresse). Le boulevard de la Grand'Porte fut seul construit tout d'abord (1442) en maçonnerie : il avait quatre créneaux et trois canonnières (disent les comptes de la Ville) ; les petits murs de la terrasse étaient couronnés de chaperons en pierre de taille ; les autres boulevards étaient en charpente (1) ; cependant celui de la Porte Auxerroise fut refait en maçonnerie en 1625 (2).

Casemate. — Une *Casemate* était un réduit souterrain voûté d'où les arbalétriers ou les arquebusiers pouvaient, par des meurtrières, surveiller et défendre les courlines, les portes et les fossés. Il en fut construit aux abords des deux portes principales d'Avallon, au pied de la tour de Beurdelaine et sous celle de Pontaubert.

Château, Donjon. — Conformément à la tradition romaine, la fortification d'une ville, au moyen-âge,

(1) Archives de la V., CC 115. | (2) Archives de la V., CC 233.

comprenait une enceinte ou muraille construite autour de la ville, et une seconde enceinte intérieure ou *Château* commandant la ville et les dehors (voir le plan général de la Ville). Souvent une fortification isolée commandait le château lui-même : c'était le *Donjon*, dernier refuge de la défense. Le château était toujours construit au point culminant de la cité ; il touchait à l'enceinte de la ville, afin de favoriser les sorties de la garnison et l'introduction des secours ; il réunissait, dans un espace restreint, tous les moyens défensifs de l'enceinte.

Avallon avait son château au point le plus élevé de la ville, défendu par une vieille tour ou donjon, qui servit plus tard de prison. Le mur d'enceinte le limitait, à l'ouest et à l'est, et une autre muraille le séparait de la ville.

Chauffault (terme local employé pour *Echafaud*) — Cet ouvrage en charpente qui, d'après les comptes de la Ville, fut établi au xv^e siècle sur la Grand'Porte, sur la Vicomté, sur la tour primitive du Haut-Pan (four carrée), etc., paraît avoir été un poste d'observation. Il ne pouvait avoir qu'une durée fort limitée.

Chemins de Ronde. — Il était important de pouvoir circuler librement tout le long de l'enceinte : à l'extérieur, pour y exécuter les réparations ; à l'intérieur, afin de pourvoir rapidement aux nécessités de la défense.

Deux *Chemins de Ronde* existaient donc autour de la ville : l'un au-dessus des courtines, faisant communiquer les tours entre elles et avec les portes, les *eschifs*, les *créneaux*, etc. ; on construisait et entre-

tenait le chemin « *de toutes les murailles par le dedans, de telle façon que, commodément, on pût y faire gardes, rondes et sentinelles, sans neul dangier* » (1) ; l'autre était établi au pied des murailles. Ce dernier était parcouru par les processions autour de la ville qui eurent fréquemment lieu à Avallon en temps d'épidémies (2) : on y portait « *le précieux et digne chief de Monseigneur Saint-Ladre* » (3). Ce chemin existe encore en grande partie ; quant au chemin de ronde intérieur, il a été réuni aux propriétés voisines après l'abandon des fortifications. Un seul tronçon a été conservé entre la tour des Vaudois et l'éperon Gally.

Clôtures. — (Voyez *Barrières, Palissades, Clôtures.*)

Contrescarpe. — (Voyez *Fossé, Escarpe, Contrescarpe.*)

Courtine. — (Voyez *Enceinte, Courtine.*)

Créneau, Merlon, Meurtrière. — Sous le nom de *Créneau*, il faut entendre toute ouverture ménagée au sommet d'une tour ou d'une courtine, pour le guet et la défense ; l'intervalle situé entre deux créneaux s'appelle *Merlon*. Ce dernier avait la hauteur nécessaire pour abriter un homme ; les appuis des créneaux étaient à environ 1 mètre de hauteur au-dessus du chemin de ronde. Le merlon était percé

(1) Archives de la Ville, CC 173.

(2) id. id., CC 84 et 136.

(3) id. id., CC 136.

d'une ouverture verticale appelée *Meurtrière* ou *Archère*, servant à viser et permettant un tir plongeant.

Des créneaux existaient sur les courtines, de chaque côté de la Porte Auxerroise (1), de la Grande Porte et de la Petite Porte.

Ces ouvrages, couronnant les murs et étant construits en pierre de taille, furent appelés les premiers à disparaître lorsqu'on délaissa les fortifications.

Demi-Lune. — (Voyez *Boulevard.*)

Donjon. — (Voyez *Château, Donjon.*)

Echafaud. — (Voyez *Chauffault.*)

Echauguette. — (Voyez *Tour, Echauguette.*)

Embrasure. — L'*Embrasure* était une baie percée dans un mur de forteresse, tour ou muraille, ou dans un parapet de couronnement pour y placer une pièce d'artillerie et donner passage au projectile. Au xv^e siècle, les anciennes tours n'étant pas pourvues d'embrasures, on dut y pratiquer des ouvertures plus ou moins évasées permettant d'y installer de l'artillerie et de battre les dehors par un tir oblique. A Avallon, il existe des embrasures dans les six tours encore subsistantes et même dans la courtine, près de la tour Gaujard. Mais en lisant les comptes du xv^e siècle, où elles sont désignées sous le nom de *Canonnières*, nous constaterons qu'elles ont été ou-

(1) Archives de la Ville, CC 84 et 85.

vertes après coup (1), ce qui prouve que ces tours n'étaient pas appelées, à l'origine, à recevoir des canons, sauf, peut-être, la tour Gaffey, de construction plus récente.

Enceinte, Courtine. — Toute ville fortifiée était, au moyen-âge, entourée d'une *Enceinte* continue, parfois même de deux enceintes peu éloignées l'une de l'autre, c'est-à-dire à une petite portée d'*arbalète*, l'arme du temps. L'enceinte, construite en maçonnerie, suivait les reliefs du sol et présentait des *fronts* en ligne droite et des *angles* ; elle formait mur de soutènement pour les terres qu'on accumulait en arrière. Des tours étaient généralement construites dans les angles. Le pan de muraille, entre deux tours, s'appelait *Courtine*. La courtine était habituellement couverte en pierre de taille (2) et surmontée de créneaux aux abords des portes. On y dressait parfois des *Ratheaux* (3), terme local désignant des gabions à claire-voie qu'on remplissait de pierres.

Les murailles, en raison des terres qu'elles supportaient, étaient sujettes à des écroulements et à de fréquentes réparations. On cite notamment, dans les Comptes, les dégâts occasionnés en 1601 (4) par un orage épouvantable qui abattit trois des quatre clochetons qui surmontaient le clocher de Saint-Lazare, et provoqua plusieurs éboulements importants dans la courtine de l'est ; d'autres réparations faites en 1666 pour la fermeture d'une grande brèche, près de la Porte Auxerroise (5), etc.

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| (1) Archives de la V., CC 85 | (4) Archives de la V., CC 213. |
| (2) id. id., CC 81 | (5) id. id., EE. 8. |
| (3) id. id., CC 169 | |

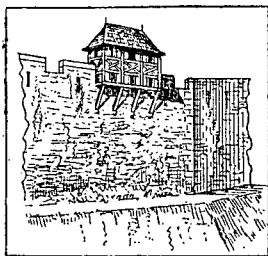
La distance des tours était calculée de façon à ce que tous les points des courtines fussent accessibles aux traits des arbalétriers ; cette distance ne dépassait pas 150 mètres.

Telle était, dans son ensemble, l'enceinte fortifiée de notre ville, dans laquelle on pénétrait par trois portes.

Eperon. — (*Voyez Bastion.*)

Escarpe. — (*Voyez Fossé, Escarpe, Contrescarpe.*)

Eschif ou **Sentinelle.** — *L'Eschif*, désigné aussi dans les comptes de la Ville sous le nom local de *Sentinelle* ou de *Monniau*, était une petite fortification flanquante destinée à défendre les approches d'une porte, enfler un fossé, remplacer une tour ; cette défense provisoire, en charpente, pouvait être assise sur une muraille ou dans le voisinage d'une



N° 1 — ESCHIF

tour en réparation. L'eschif était couvert et servait à abriter les arbalétriers et les arquebusiers. Il faisait saillie sur la courtine et avait des meurtrières sur trois faces, la quatrième s'ouvrant sur le chemin de ronde. Des eschifs furent construits à diverses époques : à l'emplacement de la *Grosse-Tour* ou *Bastille*, après sa démolition ; sur le mur d'enceinte, non loin de la

Grande Porte (1) ; à proximité de la Petite Porte (2) ; sur la tour de Pontaubert (3), etc.

L'eschif était employé pour suppléer d'autres ouvrages plus importants ; il paraît avoir servi surtout, à Avallon, à protéger les portes et les points faibles de l'enceinte.

Fausse Brayé. — On appelait *Fausse-Braye* un ouvrage, le plus souvent palissadé ou clayonné (4), construit en dehors des murs pour abriter les arquebusiers. Il avait l'avantage de développer le front de défense sans gêner l'artillerie des remparts ou des bastions. Lorsque cet ouvrage devait constituer une défense permanente, il était formé par des murs peu élevés, chaperonnés comme ceux des boulevards.

Des fausses-brayes en maçonnerie furent construites à Avallon, dans ces conditions, de 1440 à 1450, au pied des courtines faisant face au plateau des Chaumes (5) : c'était la partie la moins protégée par les tours.

Fossé, Escarpe, Contrescarpe. — Pour augmenter les difficultés d'accès des villes fortifiées, on les entourait de *Sauts-de-Loups*, fossés de faible profondeur, ou même de grands *Fossés* pouvant être remplis d'eau lorsqu'on se trouvait à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau. Des digues gazonnées

(1) Archives de la Ville, CC 93 et CC 175.

(2) id. id., CC 88.

(3) id. id., CC 199.

(4) id. id., CC. 108 : on disait *nattier* pour natter ou clayonner les fausses brayes.

(5) Archives de la Ville, CC 90 à CC 100.

étaient formées par la terre des fossés ; le revers, du côté de la place, s'appelait *Escarpe* ; le revers extérieur, *Contrescarpe*.

A Avallon, un fossé n'était utile que dans la partie Nord de la ville, les autres côtés étant naturellement défendus par des escarpements. Un fossé fut donc creusé depuis la tour de Beurdelaine jusqu'à celle de Pontaubert.

Guérite. — (Voyez *Bastion, Guérite.*)

Herse. — (Voyez *Porte, Poterne, Portail, Herse.*)

Mâchicoulis. — On appelait *Mâchicoulis* une galerie ajourée couronnant les portes, les tours et quelquefois les courtines. Cette galerie était portée par des consoles très saillantes qui laissaient entre elles des vides permettant de défendre le pied des murailles. Les trois portes d'Avallon avaient des mâchicoulis d'où l'on jetait des projectiles ou de l'eau bouillante sur les assaillants (1).

Merlon. — (Voyez *Créneau, Merlon, Meurtrière.*)

Meurtrière. — (Voyez *Créneau, Merlon, Meurtrière.*)

Palissade. — (Voyez *Barrière, Palissade, Clôture.*)

Pont. — (Voyez *Fossé, Pont.*)

Portail. — (Voyez *Porte, Poterne, Portail, Herse.*)

(1) Victor Petit, *Porte Auxerroise.*

Porte, Poterne, Portail, Herse. — Pour pénétrer dans l'enceinte d'une ville fortifiée, il fallait passer par des *Portes* ou des *Poternes* fermées la nuit par de solides vantaux et rigoureusement gardées. Les portes, d'une largeur strictement suffisante pour le passage des charrettes, étaient habituellement couvertes et toujours fortement protégées. Indépendamment des vantaux ferrés qui fermaient les entrées, le passage était précédé d'un pont-levis et intercepté par une *Herse*, lourde trappe à claire-voie, s'engageant verticalement dans deux rainures latérales. Cette herse est désignée parfois dans les Comptes sous le nom de *Grille* (1). Elle se relevait ou s'abaissait au moyen d'un treuil situé à l'intérieur.

La porte principale était ordinairement précédée d'une porte avancée ou *Portail* servant à manœuvrer le pont-levis.

On accumulait, aux abords des portes, tous les moyens de défense : palissades, barrières, boulevards, qu'il fallait enlever ; tours ou bastilles extérieures, devant lesquelles il fallait défiler ; fossés qu'il fallait combler ; mâchicoulis par lesquels les assiégés lançaient des projectiles ou des liquides brûlants ; créneaux, meurtrières, eschifs, d'où partaient une grêle de projectiles ; herse et ais en chêne bardés de fer, qu'il fallait briser, etc. On voit qu'il était difficile de forcer une entrée de ville ainsi défendue.

Telles étaient les deux portes principales d'Aval-lon, à la fin du xvr^e siècle.

Pendant, en 1432 (sous Charles VII), le capitaine d'Espailly, dit *Fort-Epice*, put pénétrer dans la ville

(1) Archives de la Ville, CC 105.

par la *Grand'Porte*, ainsi que nous le verrons dans la partie historique de cette notice. C'est qu'alors le service du guet n'était pas organisé ; le boulevard fortifié (1442), les mâchicoulis (1478), les deux tours rondes encadrant la porte (1571) (1), n'existaient pas encore.

On fut donc conduit, par les nécessités de la défense, à exécuter à la Grand'Porte, de 1570 à 1578, un ensemble de travaux importants dénommés aux Archives *La Grande Porterie*, comprenant : « *deux tours, voulttes, bapterie et porterie pour la tuition et deffense d'icelle* » (2).

La *Porte Auxerroise*, au commencement du xv^e siècle, était elle-même fort délabrée et la prise de la Grand'Porte par Fort-Épice, en 1432, fit ressortir l'insuffisance des défenses de la Porte Auxerroise. Des améliorations y furent exécutées de 1444 à 1454.

Indépendamment des deux portes principales, une poterne à deux issues (3), appelée la *Petite Porte* ou *Porte de Corbereau* ou encore *Porte Malvochien* (du mauvais chien), donnait accès dans la ville du côté du Morvand. Comme les autres entrées, elle était protégée par des mâchicoulis, par une tour ronde, par un eschif et par un boulevard, auxquels fut ajouté un bastion en 1591.

Un pont-levis et un corps de garde existaient à chaque porte ; le pont-levis était levé et les portes fermées pendant la nuit ; la Porte Auxerroise et la Petite Porte furent même souvent murées en temps

(1) Archives de la Ville, CC 177.

(2) id. id., EE 5 et CC 183.

(3) id. id., CC 92 (réparation à deux poternes).

de guerre, et l'on ne pouvait plus pénétrer dans la ville que par la Grand'Porte.

Poterne. — (Voyez *Porte, Poterne, Portail, Herse.*)

Sentinelle. — (Voyez *Eschif.*)

Tour, Echauguette. — Les *Tours* devant faire face aux assaillants étaient rondes, lorsqu'elles étaient isolées, ou simplement arrondies extérieurement, lorsqu'elles tenaient à l'enceinte par leur diamètre ; on disait alors qu'elles étaient à *gorge ouverte* : elles s'ouvraient ainsi librement sur la ville, afin d'empêcher l'ennemi de s'y établir, s'il parvenait à s'en emparer. Lorsqu'elles durent résister au canon et en être armées elles-mêmes, on y pratiqua des *Meurtrières* ou *Canonnières* avec *Embrasures* intérieures pour mouvoir l'artillerie. Ces meurtrières étaient pratiquées de façon à dominer l'escarpe et la contrescarpe. Les tours étaient divisées en plusieurs étages ; elles avaient une toiture pour abriter les archers ou arquebusiers qui occupaient l'étage supérieur ; les coulevriniers, avec leurs engins, occupaient le rez-de-chaussée de plain-pied avec la ville. Elles servaient parfois au guet en même temps qu'à la défense ; on les couronnait alors par une guérite en charpente ou *Echauguette* d'où l'on pouvait observer l'ennemi. On disait *escargaiter* pour garder, épier. La tour de l'*Escharquet*, dont nous donnerons la description, tirait son nom de l'échauguette construite dans sa toiture (1467) (1). On cite encore, dans les Comptes,

(1) Archives de la Ville, CC 116.

des ouvrages en charpente appelés *Monniaulx*, sortes de vigies que l'on plaçait au sommet des murailles (1).

La plupart des tours avaient, sous leur corniche, quatre ou cinq baies ou *créneaux* pour les arquebussiers qui circulaient à couvert de l'un à l'autre, au moyen d'une galerie intérieure. Ces baies, pourvues plus tard de chassis vitrés (1492) (2), devinrent des fenêtres, quand on dut y loger des prisonniers de guerre.

Lorsque, pour la manœuvre des canons dans les tours, on eut pratiqué des meurtrières à leur base, on reconnut, après l'explosion provoquée à la Grande Porte en 1391, que ces ouvertures, très accessibles de l'extérieur, présentaient un danger en permettant l'introduction d'explosifs. Aussi, l'année suivante, on remplit de terre et de fascines les tours les plus exposées : la tour de *Pontaubert*, celles des *Vaudois*, de *Gaffey*, de *Bèze* et de *l'Escharget*, « *pour esvitter d'y estre applicqué saulcisse par le bas* » (3).

..

Les notions qui précèdent étaient nécessaires pour nous guider dans la promenade de reconnaissance que nous allons entreprendre. Nous nous intéresserons davantage aux débris que nous rencontrerons sur notre chemin, si nous pouvons apprécier leur rôle dans un ensemble de travaux qui exigea, on peut déjà le pressentir, des efforts et des sacrifices considérables. Lorsque nous aurons, par la pensée, recons-

(1) Archives de la Ville, CC 120.

(2) id. id., CC 132.

(3) id. id., CC 198.

titué la cité du moyen-âge, lorsque nous pourrons voir nos ancêtres revivre dans le milieu qui fut le théâtre de leurs luttes et de leurs succès, nous prendrons un intérêt plus particulier à encadrer la chronique locale dans l'histoire de la province.

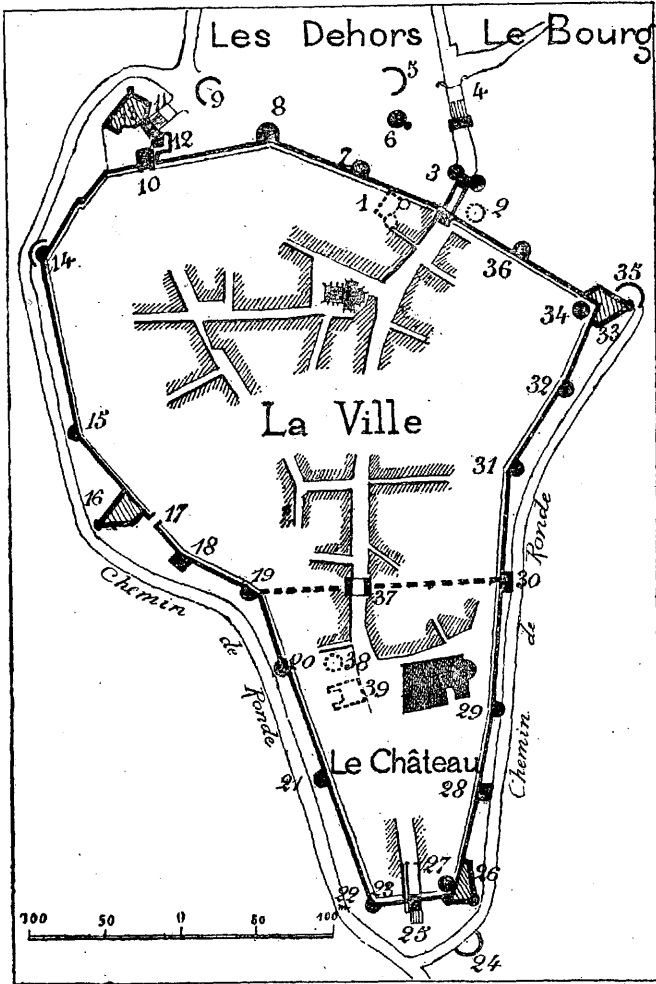
LE TOUR DE VILLE

Pour visiter nos fortifications, nous suivrons un itinéraire qui nous conduira de l'hôtel de ville actuel au front nord de l'enceinte; c'était le point le plus intéressant de la forteresse ancienne que nous chercherons à reconstituer.

Les deux plans ci-dessous faciliteront notre description :

PLAN DE LA VILLE D'AVALLON (1590)

APRÈS L'ACHÈVEMENT DES FORTIFICATIONS



N° 2. — Le Tour de Ville.

LÉGENDE DU PLAN CI-CONTRE

| N ^o d'ordre | DÉNOMINATION des OUVRAGES | DATES de construct. et de reconstruction | N ^o d'ordre | DÉNOMINATION des OUVRAGES | DATES de construct. et de reconstruction |
|------------------------|---|--|------------------------|--|--|
| | CASTELLUM (Château) | | | PONTS-LEVIS | |
| 37 | Portail de la Boucherie (Tour d'Horloge)..... | 1455 | 4 | de la Grand'-Porte..... | 1478-1701 |
| 38 | Donjon..... | X (1) | 11 | de la Porte-Auxerroise.... | 1466 |
| 39 | Château des Comtes (des Ducs, du Roy)..... | X (1) | 25 | de la Petite-Porte..... | X (1) |
| | PORTES | | | MAISONS-FORTES | |
| | { Avant-Porte..... | 1478-1594 | 1 | Hôtel de la Vicomté..... | 1328 Acquisition |
| 3 | { Pte de la Bastille..... | 1210 | 39 | Château du Roy..... | X (1) |
| | { Porte de Bi-âtre..... | 1478-1594 | | TOURS | |
| | { Passage voûté..... | 1570 | 2 | Bastille..... | 1404-1561 |
| 10 | { Avant-Porte..... | 1466 | 7 | Tour Gaffey (ou de l'Arquebuse)..... | X (1) |
| | { Pavillon-Porte..... | 1210-1419 | 8 | Tour de l'Oiseau (ou du Haut-Pan)..... | 1455-1493 |
| 23 | { Pte Mauv.-Chien..... | X-1763 | 12 | Tour carrée de la Porte-Auxerroise, et Casemate..... | 1404-1455 1582 |
| | { Pte de Corberaui..... | X (1) | 14 | Tour de Pontaubert (ou d'Asquins), et Casemate..... | 1553-1582 |
| 17 | Porte-Neuve..... | 1720 | 15 | Tour des Vaudois..... | X (1) |
| | BOULEVARDS | | 18 | Fort-Mahon..... | X (1) |
| 5 | de la Grand'-Porte..... | 1442-1490 | 19 | Tour de Béze..... | X (1) |
| 9 | de la Porte-Auxerroise.... | 1466-1625 | 20 | Tour du Chapitre..... | 1150 |
| 24 | de la Petite-Porte..... | 1536 | 21 | Tour Boisselet..... | X (1) |
| 35 | du Coin-de-Beurdelaine.... | X (1) | 22 | Tour Gaujard (de Cousin-le-Pont)..... | 1138 |
| | BASTIONS | | 27 | Tour de la Petite-Porte (de Cousin-la-Roche)..... | 1404-1438 1589 |
| 13 | de la Porte-Auxerroise.... | 1590 | 28 | Tour d'Auxon..... | 1562 |
| 16 | de la Côte-Gally..... | 1590 | 29 | Tour des Minimes..... | X (1) |
| 26 | de la Petite-Porte..... | 1590 | 30 | Tour Pascault..... | 1562 |
| 33 | de la Pointe-Beurdelaine.. | 1590 | 31 | Tour de l'Escharguet (de l'Elu) | X (1) |
| | CASEMATES | | 32 | Tour Friant..... | X (1) |
| 6 | de la Grand'-Porte..... | X (1) | 34 | Tour Beurdelaine (du Magasin)..... | 1404-1435 |
| 12 | de la Porte-Auxerr. (et Tour) | 1404-1455 1582 | 36 | Tour de Presle..... | 1143 |
| 14 | de Pontaubert (et Tour)... | 1582-1553 | 37 | Portail de la Boucherie (Horloge)..... | 1455 |
| | | | 38 | Donjon..... | X (1) |

(1) Date incertaine.

La Place Saint-Julien. — Nous nous dirigeons de la place Saint-Julien ou du Marché, autrefois occupée par une église et un cimetière, vers l'entrée nord de la ville, qu'on appelait la *Grand'Porte*. Nous nous arrêtons à une petite rue appelée *Ruelle du Tripot*. Au fond de cette ruelle et à droite se trouvait l'*Hôtel de la Vicomté*.

L'Hôtel de la Vicomté. — Avant de parler de la résidence des vicomtes d'Avallon, disons un mot de leur fonction. Ils représentaient à Avallon les ducs de Bourgogne ; mais leur influence était limitée à la perception des droits d'*usage*, c'est-à-dire de chasse ou de pêche, dans les forêts et sur la rivière du Cousin, et à celle du *ban vin de mai*, droit payé par les étrangers vendant du vin au détail pendant 15 jours du mois de mai (1). Ils furent aussi préposés par les ducs de Bourgogne à la direction de l'artillerie (2).

Le plus ancien vicomte connu s'appelait *Nicolas* : il vivait à la fin du *x^e* siècle (2). Puis vinrent d'autres vicomtes dont on connaît à peine les noms.

Au *xiv^e* siècle apparaissent, comme vicomtes, les sires de Chastellux qui conservèrent cette charge jusqu'à la révolution.

En 1328, l'*Hôtel de la Vicomté* fut acquis par Jean de Beauvoir, sire de Chastellux, de demoiselle Simone de Barges et de Renaud d'Autun (pour le tiers d'une tour). En novembre 1433, le duc de Bourgogne étant à Vézelay, après la reprise d'Avallon sur les troupes royales, « *donna congé* » à M. de Chastellux de fortifier la vicomté, de façon à ce qu'elle pût servir à la

(1) Archives de la Ville, CC 5.

(2) E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*.

défense générale ; et l'année suivante, en exécution de cet ordre, la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, en l'absence de son mari, occupé dans les Flandres, délivra au sire de Chastellux des lettres-patentes obligeant les habitants d'Avallon au guet et à la garde de l'hôtel, avec contribution, par corvées, aux travaux de la vicomté (1).

On ignore ce qu'était exactement cette résidence, dont il ne reste plus trace. On sait seulement, par un devis dressé en 1484, par Jean de Croissy, seigneur de Blaisy (2), concernant la restauration de l'édifice, qu'elle était située près de la Grand'Porte et séparée de la muraille par un fossé, sur lequel était jetée une passerelle s'élevant et s'abattant du côté de la vicomté; d'après ce devis, la petite tour devait être exhauscée à la hauteur de la grosse, et les deux tours surmontées d'eschifs en charpente, etc. Un pertuis de bombarde y fut pratiqué en 1414 (3).

Un terrier de 1486 la désigne comme « *maison forte de murailles, sans huys, fenestres, couverture, joignant la Grand'Porte* » (4), ce qui n'implique pas un brillant état d'entretien :

On sait aussi que le vicomte Olivier de Chastellux vendit en 1601 à la commune d'Avallon, moyennant 400 écus, une « *vieille et anticque place vuide et sans aulcung édifice, environnée et traversée de murailles fort antiennes, avec les rentes et redevances à lui dehues sur les boutiques à présent basties au-devant la dicte place contiguë aux murailles et fossés d'icelle* »

(1) M. le comte H. de Chastellux.

(2) Archives de la Ville, EE^s. Copie faite en 1629.

(3) id. id., CC 83.

(4) id. id., II¹.

ville » (1) ; que la même année, M. de Chastellux demandait à la ville le paiement des matériaux pris par elle en la vicomté (2) ; ce qui laisse supposer qu'en 1601 l'hôtel était démoli depuis quelque temps déjà et l'emplacement délaissé, que, par conséquent, les sires de Chastellux, bien que conservant leur titre de vicomtes, n'avaient plus de résidence officielle à Avallon à la fin du xvi^e siècle.

Un éperon fut élevé en 1617 à l'emplacement de la vicomté et près de la Grand'Porte, pour y mettre de l'artillerie : les travaux furent exécutés par un sieur Rauldot, maître-maçon (3).

Plus tard, enfin, une construction vulgaire fut édiflée sur ce terrain ; on y installa une maison de jeu ou *Tripot* qui donna son nom à la ruelle voisine. En 1702, elle abrita le *Jeu de Paume* et fut convertie, à la fin du xviii^e siècle, en logis particuliers, destination qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

La Grand'Porte. — On communiquait de l'hôtel de la vicomté à la *Grand'Porte* par une rue étroite et commerçante appelée la *Rue de la Vicomté*, laquelle correspondait à peu près à la ruelle actuelle du *Tripot*. A quelques pas, sur le chemin de Dijon, se trouvait la Grand'Porte donnant sur la campagne.

La physionomie de ce quartier s'est singulièrement modifiée depuis trois siècles ; nous essaierons toutefois de le dépeindre tel qu'il était vers l'année 1600 (voir le plan n^o 3).

Le nom de *Grand'Porte* s'appliquait à deux groupes

(1) Archives de la Ville, DD 7 et CC 208.

(2) id. id., BB³.

(3) idr id., DD 17 et EE¹.

séparés : la *Porte* proprement dite et l'*Avant-Porte*.

La *Porte* formait trois corps :

1° Une porte intérieure remontant à 1210 qu'on appela la *Bastille*, du nom d'une tour voisine ;

2° Une porte extérieure appelée *Bicêtre*, construite en avant de la première, en 1478 (1), flanquée de deux tours rondes en 1572 (2) et protégée par des machicoulis (3). Elle formait pignon entre les deux tours, et son portail était décoré des armes de Bourgogne (4) ;

3° Un *passage voûté* construit en 1570 (5) qui réunissait les deux portes. Les boutiquiers, surtout les cloutiers, y plaçaient des étais pour y exposer leurs marchandises, au point d'obstruer la circulation (6). Ce passage rétréci et obscur ne fut éclairé, la nuit, *par une chandelle*, qu'à partir de 1700, « *comme estant très dangereux dans le temps de la nuit* » (7).

Il est permis de douter de la salubrité de ce quartier, aujourd'hui si bien aéré, en relevant dans les Comptes la mention d'une dépense inusitée faite à l'occasion de l'arrivée de Monseigneur de Bourgogne : *Payé 7 gros* (8) pour journées employées « *à oster la fange, terre et ordures qui estoient dès la Grand-Porte* » (9), et d'une ville à peine pavée (10), où l'on pouvait impunément jeter sur la voie publique, en criant : « *Gare à l'eau!* », le contenu douteux d'un récipient quelconque (11) ; où l'on enlevait tous les

(1) Archives de la V., CC 123.

(2) id. id., CC 178.

(3) id. id., CC 182.

(4) id. id., CC 94.

(5) id. id., CC 176.

(6) id. id., BB 9.

(7) id. id., CC 304.

(8) La livre valait 20 sous ou

12 gros ; le gros 4 blancs ;

le blanc 3 doubles ou niquets ;

le sou 12 deniers.

(9) Archives de la V., CC 81.

(10) id. id., CC 192.

(11) id. id., FF 36.

15 jours seulement, *en temps de peste et par prescription spéciale*, « *les immondices qui se faisaient sur le marchepied des murailles et dans les tours de la ville, pour en ôter la putréfaction* » (1).

L'Avant-Porte. — Indépendamment de ces trois corps, une *Avant-Porte* fut construite en 1478, à 25 mètres environ en avant de la porte de Bicêtre. Ce portail, abrité, du côté de la ville, par une toiture en appentis, se trouvait exactement à l'extrémité nord de la Grande-Rue actuelle ; il servait à la manœuvre du pont-levis. Il fut réuni plus tard à la Grand'Porte, dont il formait une dépendance, par une rue qui devint bientôt le centre du commerce.

Le dessin ci-contre donne l'aspect général de cette entrée de la ville forte avant qu'elle ne fut obstruée par les constructions parasites tolérées au xvii^e siècle.

Les bâtiments de Bicêtre furent affectés en 1725 au logement des mendiants valides et des vagabonds, « *en attendant la perfection du nouvel hôpital commencé hors l'enclos de la ville* » (3). Les deux tours où logeait le portier abritaient, en 1739, quantité de munitions : boulets, ferraille, couleuvrines « *rompues* », etc., qui furent transportés au magasin d'artillerie (tour de Beurdelaine) (4). En 1757, deux chambres furent aménagées pour installer provisoirement les archives de l'hôtel de ville (5), dans la tour de l'ouest qui fut appelée *Tour Contentieuse*.

(1) Archives de la Ville (en 1586), CC 192.

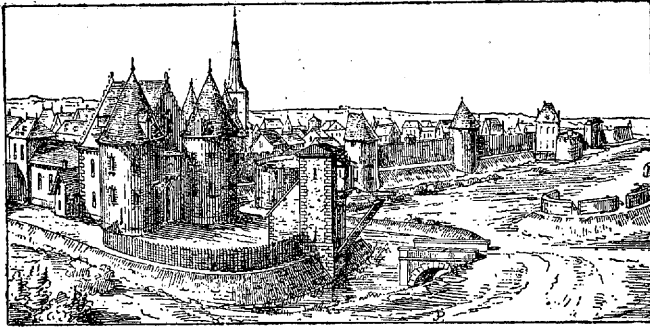
(2) id. id., BB 19¹ et DD 150.

(3) id. id., EE 9.

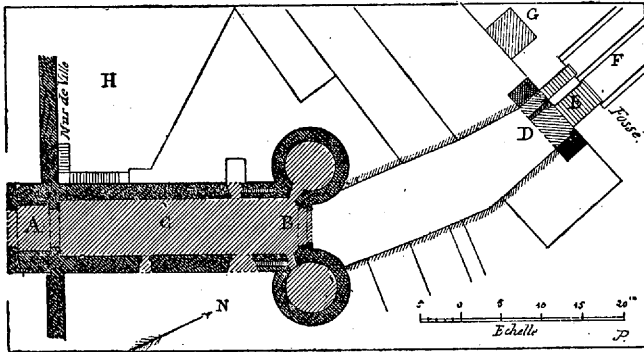
(4) id. id., CC 345.

(5) id. id., BB 15.

N° 4. — LA GRAND'PORTE (1)



Perspective cavalière



Plan

LÉGENDE DU PLAN

A Porte de la Bastille (1210). — *B* Porte de Bicêtre (1478). —
C Passage voûté (1570). — *D* Avant-Porte (1478). — *E* Pont-
Levis (1478). — *F* Pont fixe (1478). — *G* Corps de garde. —
H Cour du Dépôt des mendiants. — Tours rondes (1572).

(1) Archives de la Ville, DD 150.

A la fin du xviii^e siècle, après un siècle d'abandon, les trois portes d'Avallon menaçaient ruine ; les pierres qui s'en détachaient compromettaient la sécurité des passants. D'autre part, la ville cherchait à déborder son enceinte et elle ne pouvait s'étendre que du côté du nord ; les portes étaient devenues encombrantes et nuisibles : leur disparition s'imposait :

Par ordonnance du 31 juillet 1764 de l'Intendant de Bourgogne, la commune avait été autorisée, sur sa requête, à vendre un quart de ses réserves, pour leur produit être affecté à la démolition des portes ; ces portes, disait la requête, « *formant des réceptacles d'ordures et des retraites ténébreuses où il se commet d'infâmes abus et désordres* ».

Il fut pourvu d'urgence à la démolition de la Petite Porte (1764) en prévision de la construction de la route du Nivernais.

Mais survint l'ordonnance royale du 23 novembre 1775 (1) qui, confirmant un édit de 1696, réunissait au Domaine l'emplacement des murs, remparts, fossés et fortifications de la ville. C'était une véritable confiscation qui devait retarder la solution désirée.

Nonobstant cette ordonnance, le maire Champion insista, par une requête du 15 juin 1776, sur l'urgence de la démolition de la Grand'Porte ; il fit faire une expertise et estimer la valeur des matériaux. L'expert Caristie, dans son procès-verbal du 22 juillet 1776, constate qu'il y a quatre arcades en pierre de taille, la première portant les traces d'un pont-levis, et un pignon entre les deux tours ; ce qui suffit à déterminer l'aspect général de cette entrée.

(1) Archives de la Ville, EE 10⁵³.

Le 19 janvier 1777, l'Intendant de la Province ordonnait de consulter la municipalité et les habitants.

Le 13 juillet suivant, l'assemblée générale des habitants donnait un avis favorable à la démolition.

Par ordonnance royale du 21 octobre 1783, le Domaine faisait abandon, à la commune, de la Grand-Porte et de ses dépendances, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 105 livres.

Enfin, le 19 août 1789, par délibération du Corps de Ville, il fut décidé qu'on procéderait à la démolition : elle fut immédiatement réalisée aux frais de la commune.

On put alors commencer l'exécution d'un plan élaboré dès l'année 1776 par le maire Champion, pour l'assainissement et l'embellissement de la ville ; ce plan comportait la réfection de la rue avec façades uniformes, telle qu'on la voit aujourd'hui (1).

La Bastille. -- La *Bastille* était une grosse tour ronde construite à proximité de la Grand'Porte à laquelle elle donna son nom. On sait seulement, de manière certaine, que cette tour très ancienne fut « *faicte de nouvel* (1404) *ès murs d'Avallon assis près la Grand'Porte* » et qu'elle portait à son sommet « *un plummeau pour y meetre une bannière pointe (sic) aux armes de Monseigneur le duc de Bourgogne* » (2) ; qu'on y pratiqua une meurtrière en 1414 pour y installer une grosse bombarde envoyée de Dijon (3) ; qu'en 1428, elle était déjà démolie et qu'elle ne fut reconstruite qu'en 1561 (4).

(1) Archives de la V., DD 150. | (3) Archives de la V., CC 83.
(2) id. id., CC 81. | (4) id. id., CC 168

Les Dehors de la Grand'Porte. — L'avant-porte, qui formait la première entrée de la ville, du côté de Dijon, était constituée primitivement (1478), comme nous l'avons dit, par un portail destiné à recevoir les appareils de manœuvre d'un *pont-levis* s'abattant sur un *pont fixe* accolé au premier. Ces deux ponts étaient jetés sur un fossé rejoignant le pied des murailles; un guichet ménagé dans le portail servait de passage aux piétons. Le pont-levis en charpente, reconstruit plusieurs fois, fut remplacé en 1701 par un pont fixe en pierre de taille avec « *ornailles* » (1). L'avant-porte était encore protégée extérieurement par deux tours casemates formant terrasses (2). Le fossé aboutissait, à l'est, à la tour Beurdelaine et, à l'ouest, à un « *ravelin* » creusé au-delà de la Porte-Auxerroise. Une barrière fermait les ponts et un corps de garde fut, dans la suite, construit à côté du guichet des piétons.

Il était défendu, aux xv^e et xvi^e siècles, de construire aux abords de la Grand'Porte et, à diverses reprises, notamment en 1568 (3) et en 1589, on dut démolir plusieurs maisons dans la zone des fortifications et près des portes « *à cause que les ennemys si rembuschoient la nuit* » (4). Il n'y avait donc au xvi^e siècle, en dehors de la Grand'Porte, que quelques maisons isolées, disséminées le long de la grande route de Dijon: c'était le *Bourg*; plus tard, trois monastères et d'autres maisons y furent édifiés et agrandirent la ville de ce côté.

(1) Archives de la Ville, BB⁴.

(2) id. id., EE 10³.

(3) id. id., BB¹ et EE⁶.

(4) id. id., CC 196.

Le Boulevard de la Grand'Porte. — Avant de diriger notre excursion le long des fossés, nous devons reconnaître l'emplacement du boulevard construit en 1442 (1) à peu près à l'extrémité orientale de la promenade actuelle du Grand-Cours. En 1490, on employa à sa reconstruction 600 quartiers de pierre de taille de Champrotard (2), ce qui donne une idée de son importance.

Ce boulevard jouait un grand rôle pour la défense de la Grand'Porte. Il était armé de couleuvrines dont une fut « rompue en gectant contre les Ecorcheurs ».

Fossé. — Nous continuons notre promenade circulaire, en suivant, à gauche de l'avant-porte, la direction de l'ancien fossé aujourd'hui comblé. Ce fossé fut creusé au xv^e siècle du côté où la ville était le plus accessible. Il existait en 1437, car les comptes de cette année et ceux de l'année suivante portent des dépenses pour curage de fossés. Il fut sans doute agrandi plus tard, les comptes de 1466 mentionnant des déblais importants.

Il était le plus souvent sans eau et formait un véritable foyer de pestilence. On étudia en 1584 le moyen d'y amener l'eau du ruisseau de l'étang au Duc (Minimes) (3) ; mais il continua à ne recevoir que les eaux folles et les égouts de la ville. Il ne fut comblé qu'au xviii^e siècle. Il aboutissait, par une rigole, au pied de la tour de Pontaubert. Après sa suppression, on conserva comme abreuvoir la partie du fossé longeant le bastion de la Porte-Auxerroise (voir la figure 6). Cette dernière partie fut enfin comblée en 1808 avec les décombres de la ville, afin d'éviter à l'hospice un voisinage malsain (4).

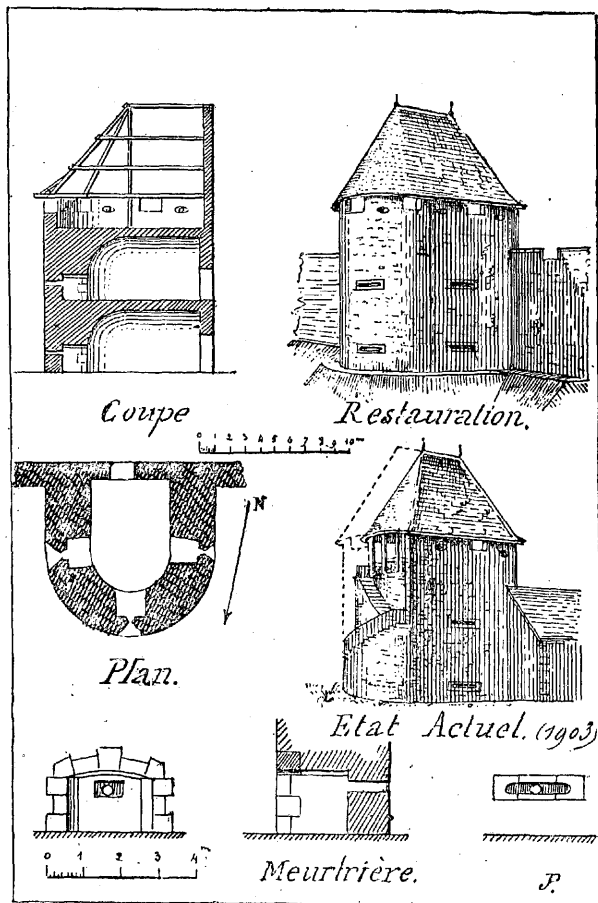
(1) Archives de la V., CC 92.

(2) id. id., CC 1^{re}.

(3) Archives de la V., CC 189.

(4) Délibérations (année 1808).

La Tour Gaffey. — En suivant le fossé, nous avons remarqué, à 100 mètres à peine de la Grand-Porte, une tour délabrée à deux étages, dont la toiture est portée en partie par des pilastres en pierre de taille, et dont l'étage supérieur à galerie ouverte



N° 5. — LA TOUR GAFFEY

est entouré d'une balustrade massive : c'est la *Tour Gaffey* (propriété Goupilleau), désignée aussi dans les archives, par erreur suivant nous, sous le nom de *Tour de l'Oiseau* (1).

Le rez-de-chaussée et le premier étage, encore en bon état, sont tous les deux voûtés (voir la coupe) ; on y remarque des meurtrières, avec embrasures fort bien appareillées. Le rez-de-chaussée était au niveau de la contrescarpe ; le premier étage auquel l'artillerie pouvait accéder par une rampe, dominait la campagne. Cette tour, dont les murs avaient l'énorme épaisseur de 3 mètres, dut être construite, dès l'origine, pour résister au canon ; elle doit être la plus moderne de celles que nous étudierons. Elle constituait une défense sérieuse aux abords de la Grand'Porte. Elle a été étrangement défigurée par un escalier extérieur construit dans l'épaisseur du mur et par la balustrade qui le couronne.

Une rue percée en 1810, à côté de la tour, à travers la muraille d'enceinte, permet d'arriver aujourd'hui directement à la place Saint-Julien.

La Tour du Haut-Pan ou de l'Oiseau (appelée encore *Tour de Denesvre*). — Après avoir longé quelques maisons édifiées à l'emplacement de la muraille, on passe, sans s'en douter, sur les fondations de la *Tour du Haut-Pan* (au pied des propriétés Couturat et Grangé), qui saillissait de toute sa largeur sur la rue Tour-de-l'Oiseau. Elle fut d'abord appelée *Tour du Haut-Pan* à cause d'un grand pan de muraille qui s'élevait dans le voisinage (2), ensuite,

(1) Archives de la Ville, EE 95¹¹⁴.

(2) id. id., CC 112.

Tour de l'Oiseau, lorsqu'elle servit à accrocher l'oiseau du champ de tir des arquebusiers contigu à la tour, et enfin *Tour de Denesvre*, du nom du propriétaire dont la maison confinait à la muraille. On arrivait à l'étage supérieur par une ruelle débouchant dans la petite rue Saint-Julien.

En 1701, elle était affermée à Et. Denesvre, conseiller au bailliage, moyennant 20 sous par an, à charge d'y faire des réparations (1) ; en 1713, elle lui fut affermée 4 livres (2). Décapitée et convertie en terrasse et jardin, vendue par le Domaine le 14 germinal an VI et rachetée par la ville en 1823, à M^e Barbotte, notaire (3), elle fut enfin démolie en 1826 pour dégager la grande promenade des Terreaux. Cette énorme tour, dont les murs avaient 2 mètres d'épaisseur, n'avait pas moins de 18 mètres de diamètre extérieur. On a récemment entaillé ses fondations pour la traversée d'un égout de la ville (1903).

Elle avait été construite en 1493 (4) sur l'emplacement d'une tour carrée datant elle-même de 1453.

Le Boulevard de la Porte-Auxerroise, la Place d'Armes. — Le *Boulevard de la Porte-Auxerroise*, construit en 1466, en même temps qu'on achevait le *grand fossé*, était, comme nous l'avons dit, un remblai simplement palissadé (5). Il existait encore en 1569, sous le nom de *Barle* (6) ; on le couronnait de gabions remplis de pierre, pour empêcher, disent les comptes, « *que les ennemys du roy*

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| (1) Archives de la V., DD 38. | (4) Archives de la V., CC 132. |
| (2) id., id., BB 10. | (5) id. id., CC 113. |
| (3) id., id., O 3 ¹⁴ . | (6) id. id., CC 175. |

s'approchant d'icelle ville ne puissent gagner le dit barle et eux fortifiés dedans, qui pourrait myner grandement la dicte ville ». Il fut reconstruit en maçonnerie en 1623 (1).

Les deux boulevards de la Grand'Porte et de la Porte-Auxerroise étaient constitués par des remblais importants (2) ; il était naturel, lorsqu'ils furent délaissés comme moyens de défense, d'y établir des plantations d'arbres. Ils formèrent ainsi, après avoir été plantés, modifiés et replantés, les deux amorces de la magnifique promenade que nous admirons aujourd'hui. Déjà, au milieu du xvii^e siècle, ils étaient plantés d'arbres, entourés de jardins clos, de maisonnettes, de champs, de chènevières, etc., qui tiraient leur valeur du voisinage de la ville. Il fallait de la persévérance et des ressources pour réunir toutes ces propriétés au Domaine communal. Mais la ville était à l'étroit dans ses murs : la fondation du monastère des Ursulines avait entraîné l'acquisition de vingt immeubles (3), de 1630 à 1673 ; le collège en avait supprimé d'autres vers 1650. Il fallait pourvoir à l'agrandissement de la ville du seul côté où elle pût s'étendre (4). L'édilité avallonnaise, à son grand honneur, s'ingéniait à favoriser les constructions ouvrières qui faisaient défaut (5) ; elle voulait, en même temps, assainir et embellir la ville par la création d'une grande promenade centrale pouvant faire un magnifique champ de manœuvres. Elle se mit résolument à l'œuvre.

(1) Archives de la Ville, CC 233.

(2) id. id., CC 177.

(3) *Bulletin de la Société d'Études*, 1897.

(4) Archives de la Ville, BB 10 (1718).

(5) id. id., BB 11.

Le grand cimetière, datant de 1520, était à quelque distance de l'enceinte (entre les rues actuelles de Paris et de l'Arquebuse); la place « *aux foires* » qui le longeait était encore séparée de la ville, au xvii^e siècle, par plusieurs enclos; elle était d'ailleurs insuffisante. La municipalité décida l'acquisition de tous les terrains compris entre le cimetière et les deux portes.

Déjà, en 1581 (1), la ville avait été condamnée à acheter près de la Grand'Porte l'emplacement d'une maison et de ses dépendances ruinées pour les besoins de la défense; six jardins furent achetés en 1597 au même climat; d'autres immeubles, voisins du cimetière, avaient agrandi le champ de la foire; de 1706 à 1715, les acquisitions se multiplièrent. En 1717, le champ de tir des arquebusiers, installé près de la tour de l'Oiseau, était transféré à côté du cimetière (2) avec promesse de subvention. En même temps, on construisait les murs de soutènement de la future promenade et des terres étaient transportées en remblais. Enfin, en 1722 et 1723, on construisait le dernier mur (3) et l'on pouvait enclaver dans l'angle S.-O. de la promenade une pierre portant cette inscription que l'on peut lire encore :

« *Cette place a été finie par les soins de M. Champion, maire, et de MM. Boudrey, Laureau, Séguenot, Caillat, échevins, et Borot, syndic — 1723.* »

Cette promenade fut d'abord appelée *Place d'Armes*, parce que, dans l'esprit de ses fondateurs, elle devait être consacrée aux exercices militaires; plus tard,

(1) Archives de la Ville, DD 98.

(2) id. id., BB¹⁰.

(3) id. id., BB¹¹.

elle fut appelée *Grand-Cours* ; elle s'appelle aujourd'hui *Place Vauban*.

Le cours inférieur ou *Petit-Cours* a été planté ou plutôt replanté en 1708 (1) et le cours supérieur en 1790 (2).

L'escalier monumental, d'une remarquable ordonnance, qui sépare les deux cours est de 1741 (3) ; il coûta 20.400 livres ; le perron de la place Vauban, construit en 1767, a été reconstruit en 1872 sur les plans de M. Bartholdi, auteur de la statue qui en occupe la plate-forme.

La conception de ce plan d'ensemble ne manquait pas de grandeur et son exécution exigeait de l'esprit de suite et une dépense importante (4). En même temps que sa réalisation donnait à notre ville le cachet d'élégance qui la distingue, elle provoquait la création de nouveaux quartiers *extra-muros* qui doublèrent, en moins de deux siècles, l'étendue de la cité.

La Porte-Auxerroise, son Bastion et sa Tour casematée. — Non loin du boulevard dont nous venons de parler se trouvait la *Porte-Auxerroise*, construite en 1210. Comme la Grand-Porte, elle formait deux groupes distincts :

1° Le corps principal ou *Porte* proprement dite ; c'était un pavillon rectangulaire offrant deux pas-

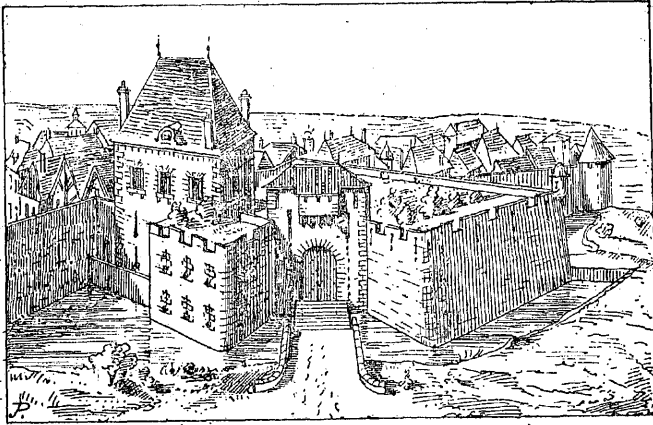
(1) Archives de la Ville, CC¹¹⁴.

(2) id. id., O¹ 4¹.

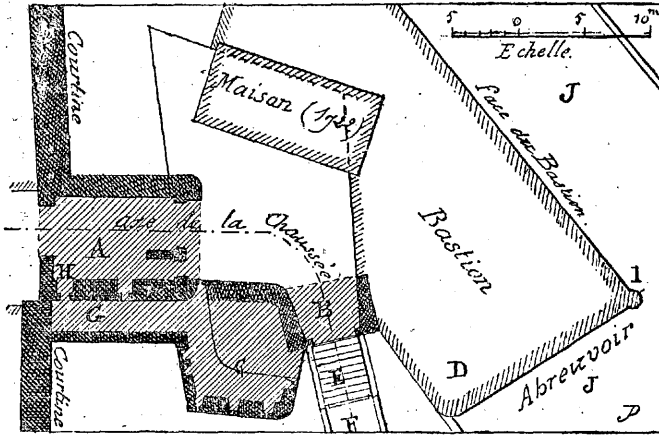
(3) id. id., DD 86.

(4) La charge de Maire, rendue vénale sous Louis XIV, resta sans interruption dans la famille des Champion pendant près d'un siècle, quatre générations, de 1693 jusqu'à la Révolution. (*Annuaire de l'Yonne, 1864.* — RAUDOT : *Quatre Familles Avallonnaises.*)

N° 6. — LA PORTE-AUXERROISE (1)



Perspective cavalière



Plan

LÉGENDE DU PLAN

A Porte principale (1210-1447). — B Avant-porte (1466). — C Tour casematée (1455-1582) — D Bastion (1591). — E Pont-levis (1466). — F Pont fixe (1466). — G Ancienne casemate (1455). — H Entrée des casemates.

(1) Archives de la Ville, DD 12³², DD 100³².

sages : un guichet pour piétons et un passage voûté pour voitures. Il était fermé par une porte bardée de fer et une herse ou *Grille* (1). Elle avait été réparée et complétée de 1447 à 1449 (2); elle comportait des mâchicoulis au-dessus de l'entrée principale et des meurtrières.

2° Un second corps ou *Avant-Porte* : c'était un portail analogue à celui de la Grand'Porte, construit à quelque distance du premier corps (voir le plan p. 84).

Il avait été édifié en 1466, en même temps que le pont fixe en charpente et le pont-levis auquel il servait d'appui. Ce portail était accoté, à l'est, à une tour carrée formant terrasse, construite en 1455 (3) et refaite en 1582 (4). Le réduit souterrain voûté formait une casemate à deux étages défendant le pont-levis et le fossé. Tous ces ouvrages constituaient une défense formidable. Sauf le corps de garde, construit plus tard, à proximité du pont dormant, aucune construction n'était tolérée aux abords de la porte ; on avait même abattu en 1591 des murs servant de clôture à des jardins (5).

A la fin du xviii^e siècle, la Porte-Auxerroise et ses dépendances étaient ruinées faute d'entretien et menaçaient de leur chute les propriétés voisines.

La requête du 15 juin 1776 à l'Intendant de la province, dont nous avons parlé, à propos de la Grand'Porte, demandait la démolition de la Porte-Auxer-

(1) Archives de la Ville, CC 105.

(2) id. ie., CC 97, 98, 99.

(3) id. id., CC 105.

(4) id. id., CC 187.

(5) id. id., CC 197.

roise, en même temps que celle de la Grand'Porte. Cette requête ne faisant pas mention spéciale de l'Avant-Porte, l'autorisation ne s'appliquait qu'au pavillon principal (Ordonnance du 19 juin 1777). La démolition fut effectuée immédiatement. Mais, à peine terminée, une nouvelle requête de la municipalité exposait que la tour-casemate tombait en ruines ; qu'elle contribuait, avec le portail, à resserrer extraordinairement l'entrée de la ville, créant, disait-elle, « *une difformité affreuse dans l'alignement et présentant un coup d'œil vraiment hideux* » ; la première démolition ne devait produire tout son effet que lorsque l'avant-porte et la casemate auraient disparu. Ces conclusions ayant paru justifiées, la démolition de ces deux ouvrages eut lieu en 1778 (1).

Indépendamment de la casemate dont il vient d'être parlé, un bastion fut construit en 1590-91 pour défendre les abords de la porte. Ce bastion existe encore ; il porte sur l'un de ses angles une tourelle qui a été restaurée en 1874. Il forme actuellement le jardin de l'aumônier de l'hospice. L'exécution de ce bastion parut si urgente qu'en attendant son achèvement on construisit en 1590, dans la direction de la tour de Pontaubert, un bastion provisoire en terre, revêtu de gazon et de fascines et couronné par surcroît de cent gabions (2). C'est qu'alors le maréchal d'Aumont, lieutenant de Henri IV, cherchait à surprendre Avallon qui refusait de se soumettre au roi. Le maréchal « *ne faisait que tourner aux en-*

(1) Archives de la Ville, BB 192.

(2) id. id., CC 196.

virois d'Avallon, prétendant l'assiéger » (1). Le sieur de Tavannes, avec ses garnisons de Bourgogne et du Nivernais était aussi « *en gros* » aux environs avec les reîtres et les lansquenets.

Un pont en pierre fut substitué en 1787 aux ponts de bois (2). Il existe encore, enfoui dans les remblais de l'ancien fossé devenu abreuvoir. Il vient d'être mis à jour pour la pose d'un tuyau d'égoût, en face l'angle saillant du bastion.

Derrière la casemate, se trouvait l'hôtel de Clugny (ou Cluny) qui servit de dépôt d'artillerie jusqu'en 1470, époque à laquelle il fut incendié; le magasin fut alors transféré dans la tour de *Beurdelaine*.

La Tour de Pontaubert. — Nous passons ensuite en suivant la direction d'un « *ravelin* » — creusé en 1592 pour l'écoulement des eaux du fossé (3), mais comblé depuis, — sur l'emplacement de la *Tour de Pontaubert* (ou « *d'Assequin* ») (4), construite en 1553 (5) et démolie en 1581 (6).

En 1576, elle est déjà en mauvais état: on paie 300 livres pour les gazons nécessaires aux revêtements de la tour « *qui boit de tous costez* », pour fascines et pieux, et « *revêtir en rondeur de 30 pieds de largeur, aux environs d'icelle* ».

En 1582, on construit « *de fond en racyne* », à la place de cette tour, « *qui estoit ruynée et tumbée par terre, une belle et forte tour, en forme de terrasse et bollevert, à laquelle edificacion ont été convertiz et employez les deniers provenuz de la ferme de la*

(1) Archives de la V., EE 60.

(2) id. id., CC 397.

(3) id. id., CC 160.

(4) Archives de la V., BB¹.

(5) id. id., CC 160.

(6) id. id., CC 186.

courte-pinte de la dicte ville » 1). « Elle a été ediffiée et construite à chaux et à sable, au lieu et place de la cazemate ruynée qui estait fassommée de terre, avec plate-forme garnie d'une voulte, cinq grandes canonnères en bas et sept en la courtine d'en haut, en l'une desquelles est escript au-dessus, en azur et lectre d'or, la millière de la présente année » (1).

La courtine, à laquelle était adossée la tour de Pontaubert, laisse voir encore une coupe indiquant l'épaisseur de ses murs. Les créneaux construits au xv^e siècle, sur le sommet de la courtine, n'ont laissé aucune trace, les murailles ayant été dérasées postérieurement, pour aérer les jardins et dégager la vue.

Plus loin, la muraille a été percée en 1834 pour donner passage à un escalier moderne conduisant à la Fontaine-Neuve reconstruite la même année.

Une esplanade plantée d'arbres borde la crête du ravin ; à son extrémité, nous apercevons une tour débordant le chemin de ronde ; à gauche, avant d'y arriver, nous lisons cette inscription gravée sur une pierre de la courtine : *G. de Cluny — N. Cromot — E. Mynard — N. Gaudot — A.-R.-S. Régnier, eschevins — 1666* ; cette mention rappelle une restauration partielle de l'enceinte.

La Tour des Vaudois. — Cette tour est assez bien conservée. Elle a 3 meurtrières au rez-de-chaussée et 4 créneaux sous la toiture ; ces créneaux communiquaient entre eux par une galerie circulaire intérieure. Au rez-de-chaussée occupé par l'artillerie, des évasements voutés de 2 mètres de hauteur et de

(1) Archives de la Ville, BB¹ (1582).

1 mètre 53 de largeur permettaient de déplacer les pièces à volonté.

Un reste de chemin de ronde qui circulait autrefois, tout le long et au-dessus des courlines, permet d'accéder au premier étage. On y arrive par une impasse dite *de la Foudre*.

L'Eperon Gally. — Ce bastion est semblable à celui de la Porte-Auxerroise ; comme ce dernier, il est flanqué d'une guérite qui porte la date de 1591. Un jardin occupe la plate-forme du bastion ; on y arrive par l'impasse de l'*Eperon-Gally* et par un tronçon de l'ancien chemin de ronde. L'artillerie pouvait, de cette position dominante, balayer le ravin du ru Pautot.

La Porte-Neuve. — Tant qu'Avallon resta ville fermée, elle n'eut que deux portes et une poterne. Mais, après les guerres, on reconnut la nécessité de faire d'autres passages dans l'enceinte : en 1720, on décida l'ouverture de la *Porte-Neuve*, voisine de l'éperon Gally, laquelle donnait un accès du côté du Nivernais. Un acte du 20 janvier 1724 passé devant notaires et tabellions royaux porte concession, par le Chapitre à la ville, des droits qu'il possédait sur le terrain pris pour l'ouverture de cette porte (1). Le chemin pavé qui y aboutissait franchissait le Cousin au Pont-Barré, pont rustique construit en 1669 (2) et remplacé en 1786 par le pont actuel. On planta en 1818 le terre-plein qui fait face à la porte et constitue pour le quartier une promenade agréable.

(1) *Anecdotes Avallonnaises*, n° 942.

(2) Archives de la Ville, BB 3.

Le Fort Mahon et la Tour de Bèze. — Les terrasses de l'école communale et du collège étaient dominées par le *Fort Mahon* et la *Tour de Bèze* qui ont disparu. La maison Raynaud a été édiflée sur le fort Mahon, dont la substructure a été conservée. On y remarque encore une meurtrière.

La Tour du Chapitre et la Tour Boisselet. — Signalons, à distance, la *Tour du Chapitre*, construite de 1450 à 1454 (1), modernisée par M. Alloury, laquelle est dans un bon état de conservation. Elle appartient aujourd'hui à M. Faulquier et se dresse fièrement au sommet de l'escarpement, paraissant défier les injures du temps.

Rejoignons le pied de la muraille en montant par un escalier (1775), sur l'*esplanade de la Petite-Porte*, plantée (1789) de tilleuls (2), d'où l'on jouit d'un superbe point de vue sur la vallée du Cousin.

Nous passons sous les murs qui formaient l'enceinte du château, à l'emplacement de la tour *Boisselet*, et d'une autre tour, toutes les deux disparues, pour arriver à la tour *Gaujard*.

Tour Gaujard. — Cette tour, construite en 1438 (3), restaurée vers 1870, par M^{lle} Chauvelot, appartient aujourd'hui à la Fabrique de Saint-Lazare ; elle forme une dépendance de la maison de retraite des prêtres âgés ou infirmes.

Elle est à gorge ouverte sur une terrasse qui communiquait avec le chemin de ronde et avec le dessus de

(1) Archives de la Ville, CC 101 à 104.

(2) id. id., CC 398.

(3) id. id., CC 38.

la poterne voisine ; elle a trois meurtrières et quatre créneaux reliés par une galerie supérieure.

Elle est parfois dénommée dans les comptes de la ville *Tour de Cousin-le-Pont*, pour la distinguer de la tour située de l'autre côté de la porte, que l'on appelait *Tour de Cousin-la-Roche*.

La Petite-Porte (*de Malvoischien* ou *du Marvais-Chien* (1) ou encore *Huis Mirebeaul* (2). — Cette petite porte ou poterne comprenait un corps rectangulaire faisant saillie de 6 mètres sur la courtine, percé d'une porte de 2 mètres 70 de passage et d'un guichet de 1 mètre pour piétons (voir le plan p. 92). Sa terrasse pouvait porter de l'artillerie (3). Une cour de 12 mètres séparait la poterne d'une avant-porte de 3 mètres d'ouverture appelée *Porte de Corberaul* (4), du nom d'une propriété voisine. Un couloir latéral de 1 mètre de largeur aboutissait à un guichet s'ouvrant à côté de la poterne. Ce guichet fut condamné, plus tard, par le logement du portier, construit dans l'angle de la poterne et de la courtine.

Une terrasse garnie de créneaux et de mâchicoulis couronnait la poterne qui était fermée, disent les comptes, par une herse (5) et par « *de bons et suffisans haiz, et clouée de bons, gros et forts cloux garnie de grosses bandes et gondz de fer* » (6). Elle était précédée d'un pont-levis (7) et défendue par un boulevard (1536), comme la Porte-Auxerroise (8) ; comme

(1) Archives de la V., CC 81.

(2) id. id., CC 82,
du nom de Nicolas Mirebeaul,
receveur en 1531.

(3) Archives de la V., CC 84.

(4) Archives de la V., CC 113
et CC 87.

(5) Archives de la V., CC 220.

(6) id. id., CC 183.

(7) id. id., CC 92.

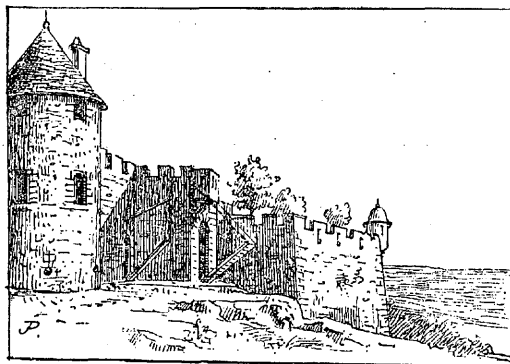
(8) id. id., EE 4.

celle-ci aussi, elle fut souvent murée pour simplifier la garde de la ville.

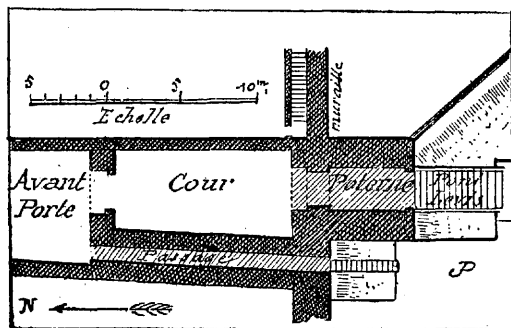
Les abords en ont été profondément modifiés de 1763 à 1773 par suite de la construction de la route de Lormes qui créait une communication nouvelle avec le Nivernais.

La poterne fut démolie en 1764, sous Louis XV, et remplacée en 1768 (1) par les deux pilastres actuels.

N° 7. — LA PETITE-PORTE



Vue perspective



Plan (2)

(1) Archives de la Ville, CC 377.

(2) Archives de la Ville, portefeuille des dessins.

La Tour de la Petite-Porte, Bastion. — La *Tour de la Petite-Porte*, appelée encore *Tour de Saint-Brancher* (1), *Tour de Cousin-la-Roche*, était une tour carrée datant de 1404. Elle fut reconstruite en 1438 (2) et en 1589 (3), au moment de l'édification du bastion. Elle a été rasée depuis.

L'ensemble des ouvrages édifîés aux abords de la poterne, sa situation sur une crête presque inaccessible, rendaient la ville inexpugnable de ce côté.

La tour Gaujard, émergeant d'un massif de verdure, les pilastres encadrant une entrée de ville moyena-geuse, la muraille sévère du bastion, flanquée d'une guérite, et actuellement couronnée d'une végétation luxuriante ; au loin les flèches de la tour d'horloge et de Saint-Lazare, formaient et forment encore, du côté du nord, un tableau des plus pittoresques.

En nous retournant, nous admirons de nouveau le magnifique panorama que nous avons décrit et que les étrangers ne manquent jamais de visiter. Il nous est permis de nous y attarder quelques instants et nous ne le quittons qu'avec regret. Nous retrouverons, sous le bastion, le chemin de ronde qui longe l'enceinte, presque sans interruption, sur le reste de notre parcours.

La Tour d'Auxon, des Minimes, Pascault, etc.

— Nous rencontrons, en continuant notre exploration, les emplacements de plusieurs tours rasées depuis longtemps : la tour carrée *d'Auxon*, datant

(1) Archives de la Ville, BB 1.

(2) id. id., CC 88.

(3) id. id., CC 195.

de 1562 (1), la tour ronde *des Minimes*, la tour carrée *de Pascault* (1562), etc., dont il est à peine fait mention dans les archives. Au xv^e siècle, comme nous l'avons vu, avant l'édification de ces tours, des eschifs flanquaient les murailles, des fausses-brayes couraient au pied de la courtine, dans la direction de la tour de l'Escharguet (2); leur entrée étant à proximité de la Petite-Porte, les défenseurs qui s'y abritaient ne pouvaient être surpris. On y dépensa des sommes importantes. En 1466 et en 1470, on les couvrit d'épines, sans doute pour dissimuler les archers et les arquebusiers postés derrière ces retranchements (3).

La Tour de l'Escharguet (ou *de l'Eslu*). — Cette tour édiflée au bas de la ruelle *Bréchillat*, actuellement rue de la Vachère, a pris son nom de l'échauguette construite dans ses combles pour le guet. Elle fut appelée, plus tard, *Tour du Vacher*, lorsqu'elle servit à loger le vacher de la ville (4). C'est une tour demi-ronde, à deux étages. L'étage inférieur voûté sert actuellement de cave; l'étage supérieur, dont l'entrée est au niveau du chemin de ronde, servait de corps de garde; cette entrée est abritée par une saillie prononcée de la toiture.

Les deux étages avaient chacun trois meurtrières à embrasures pour les canons. Cinq créneaux existaient en outre dans le haut de la tour. Ils étaient desservis

(1) Archives de la Ville, CC 169.

(2) id. id., EE³.

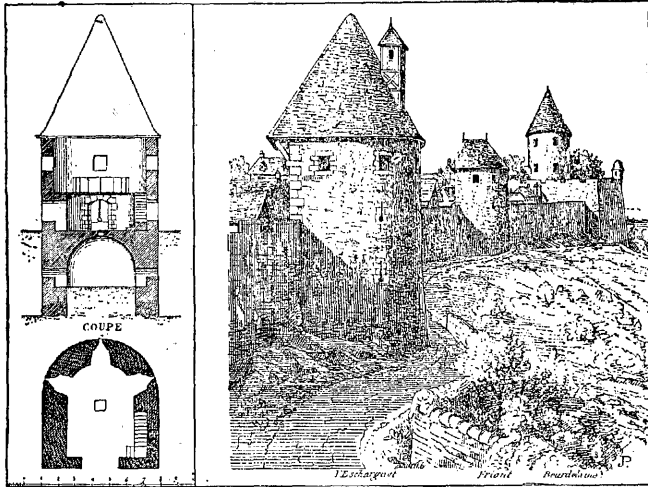
(3) id. id., CC 115 et 119.

(4) id. id., EE 9 et BB 14.

par une galerie circulaire à laquelle on arrivait par un petit escalier intérieur (voir la coupe).

Lorsqu'au ^{xvi}^e siècle la tour fut convertie en logement, on divisa l'étage par un plancher posé à 0^m50

N° 8. — LA TOUR DE L'ESCHARGUET



Plan

Vue perspective

au-dessus du niveau de la galerie ; en même temps, on construisit un escalier pour le sous-sol qui, antérieurement, ne communiquait avec le rez-de-chaussée que par une ouverture pratiquée dans la voûte.

L'échauguette construite dans les combles de la tour (voir le dessin) était une construction légère qui a depuis longtemps disparu.

La tour de l'Escharguet servit en 1522 à loger le « chirurgien » Lyonnet, appelé d'Epoisses pour soigner les pestiférés, aux gages de cent sous par

mois (1) ; en 1572, elle servit de magasin d'artillerie (2) ; en 1733, elle servait à loger le « *pasteur de la ville* » (3) ; dans ces derniers temps, la ville y logeait un appariteur et elle est actuellement louée à un particulier. Ces diverses affectations n'ont pas trop altéré son caractère primitif.

La Tour Friant, construite au bas de la rue Belgrand, n'a laissé aucune trace.

La Tour et le Bastion de Beurdelaine. — Nous arrivons enfin au bastion érigé au « *coin de Beurdelaine* », planté d'un jardin d'agrément, surmonté d'une haute tour ronde à plusieurs étages voûtés, l'une des plus importantes et des plus anciennes de l'enceinte. Ses murs ont 2 mètres d'épaisseur et donnent passage à un escalier tournant qui fait communiquer les étages supérieurs avec le rez-de-chaussée. Ce rez-de-chaussée communique lui-même avec le sous-sol du terre-plein, par une ouverture pratiquée dans la voûte. Un couloir souterrain traverse le bastion de part en part, en passant par le réduit du sous-sol. Des travaux de restauration importants exécutés vers 1860 par M. Bouësnel en ont fait une construction moderne. Il ne reste plus trace ni des meurtrières ni des créneaux convertis en larges fenêtres.

Cette tour, construite en 1404, refaite en 1435 (4), servit de dépôt d'artillerie, après l'incendie de l'hôtel

(1) Archives de la Ville, CC 138.

(2) id. id., CC 178.

(3) id. id., EE 9 et BB 14.

(4) id. id., CC 345.

de Cluny (1470), sans doute parce qu'elle était peu accessible du côté du ravin et peu éloignée de la porte principale de la ville.

En 1471, il y avait au *Magasin de Beurdelaine* : 5 serpentines, 11 couleuvrines, 1.800 traits armés de fers « à vives » et 1.500 traits à arbalète, qui pouvaient, à première alerte, être remis au corps d'artillerie.

En 1481, l'artillerie des murailles fut remise dans la tour.

En 1580, on construisit un « *grand, fort et puissant huis de bois neuf au magasin des poudres et canons, pour la conservation d'icelles* » (1) et en 1730 la tour fut complètement entourée de murs (2).

Le bastion date, comme les autres, de 1590-91.

En 1754, on accorda à la « *Communauté des chirurgiens d'Avallon* » la jouissance de la tour et de son bastion pour y faire leurs opérations, à charge par eux de secourir de leur art les pauvres qui se présenteraient tous les jeudis, de neuf heures à midi.

Avant la construction du bastion, un boulevard construit sur le flanc du coteau protégeait la tour du côté de l'est (3) ; à 45 mètres au-delà vers la tour de Presle, un contrefort faisant saillie sur la courtine supportait une guérite (4).

Les quatre bastions que nous avons rencontrés dans notre *Tour de Ville*, constituent la partie la plus moderne des fortifications ; ils sont aussi les mieux construits et les mieux conservés de tous les ouvrages

(1) Archives de la Ville, CC 185.

(2) id. id. CC 335.

(3) id. id., DD 38^o.

(4) id. id., DD 38^o.

de défense de la ville. Leur emplacement fut choisi de façon à pouvoir atteindre partout le pied des courtines et fouiller les vallons qui entourent la ville.

Ils n'ont pas coûté moins de 8.761 écus, savoir :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Bastion de Beurdelaine..... | 2.900 écus |
| — de la Petite-Porte | 1.490 — |
| — de la Côte-Gally | 1.314 — |
| — de la Porte-Auxerroise.. | 1.678 — |
| Terrassements..... | 1.382 — |
| TOTAL | 8.761 écus (1) |

La Tour de Presle. — La *Tour de Presle*, ainsi nommée parce qu'elle était construite derrière l'hôtel de Presle, n'a laissé qu'un vague souvenir. Elle fut construite en 1443 (2). Plus loin, la muraille fut couronnée d'eschifs au xv^e siècle, pendant l'exécution de la Grande-Porterie, dont elle était voisine.

•

Notre *Tour de Ville* nous a fait apparaître (voir la légende du plan de la vieille ville) : les restes ou les emplacements de 3 portes fortifiées (Porte-Neuve non comprise) ; — 3 pont-levis ; — 4 boulevards ; — 4 bastions ; — 3 casemates ; — 21 tours, dont 7 existent encore (3) ; — 2 maisons-fortes.

Il est visible que ces ouvrages avaient été conçus en dehors de toute préoccupation architecturale. Ils offrent encore, dans ce qui nous en reste, un ensemble imposant et leur efficacité fut mise à l'épreuve par

(1) Archives de la Ville, CC 209.

(2) id. id., CC 92.

(3) D'après les comptes de 1565, il y avait à cette époque 22 tours dont on réparait les couvertures.

trois sièges subis sous les règnes de Robert, de Charles VII et Henri IV. Ils protégèrent surtout notre cité contre les bandes irrégulières dont elle eut à repousser de nombreuses attaques. C'est ainsi qu'elle fut préservée du pillage, en 1438, par les *Ecorcheurs* conduits par Robert d'Evreux, en 1567 par les *Huguenots* venant d'Auxerre, et en 1569 par les *Rettres* du duc des Deux-Ponts qui ravageaient la Bourgogne le fer et la torche à la main. Dans cette dernière circonstance, la ville se défendit vaillamment ; la ville fut préservée, mais ses faubourgs furent brûlés (1).

Nous reviendrons avec plus de détails sur ces épisodes de la vie militaire de notre cité.

Aujourd'hui, ces fortifications édifiées à grand frais n'ont d'autre utilité que de soutenir des terrasses fort agréables d'où l'on jouit d'un coup d'œil splendide.

•
••

Nous retournons à notre point de départ pour visiter l'ancien *Castellum* qui a précédé les fortifications extérieures que nous venons de visiter.

L'Hôtel Catin. — En chemin, nous rencontrons la vieille tourelle de l'*Hôtel Catin*, seul débris d'un petit castel qui, au XIII^e siècle, appartenait à Hugues de Bourgogne, seigneur de Montréal et vicomte d'Avallon. Cette demeure fut habitée, plus tard, par un capitaine d'armes qui lui laissa son nom.

Voici l'*Hôtel de Ville*, construit en 1770, dont l'entrée est ornée de deux serpentines du XV^e siècle, dé-

(1) Quantin, *Annuaire de l'Yonne*, 1852.

bris de l'ancienne artillerie de la ville. Nous passons devant l'ancien *Hôtel de Condé*, aujourd'hui école communale, pour arriver enfin au point culminant de la ville, à la tour de prédilection des Avallonnais.

La Tour d'Horloge. — C'est là que se trouvait le *Portail de la Boucherie*, l'entrée du *Château*, sur les fondations duquel fut édiflée la *Tour d'Horloge*. Il est fait mention aux comptes de 1436 (1) de dépenses « *pour missions faictes, pour la réparation et edifiement nouvellement quomandé par les habitants, du pourtaul de la Boucherie, lequel pourtaul iceux habitants ont intencion de faire une tour pour mectre le reloige* ». Ceux des années suivantes relatent tous les détails de la construction. Les frais d'entretien et d'embellissement font l'objet de nombreux articles.

Au xvr^e siècle, cette tour de 130 pieds de hauteur avait fort grand air, avec son élégant campanile aux plombs dorés (2), « *sa monstre neufve (cadran) du costé de la Grand'Rue, au plat-fond en champ d'azur, au milieu duquel est un soleil doré de bon or, qui monstre les heures; les lectres dorées avec les pointz qui séparent les dictes lectres, et les deux rondz autour d'icelles; aux quatre coins, quatre chérubins, dont les visages sont de couleur de chair, les cheveux et aisles dorés* » (3).

Le campanile, d'où la vue s'étend fort loin, servit à faire le guet, à partir de l'année 1467 (4); un petit édicule dressé sur la tour, désigné aux comptes sous le nom de « *sentinelle publique* », servait à abriter le guetteur qu'un brasero protégeait l'hiver

(1) Archives de la V., CC 106 | (3) Archives de la V., CC 232.
(2) id. id., CC 128 | (4) id. id., CC 116.

contre le froid (1). La tour d'horloge servit aussi à abriter des munitions (2).

De 1460 à 1772, les échevins d'Avallon tinrent leurs séances dans une salle du premier étage ; en 1485, on payait à Pierre Champion pour un « *conteur* (pour comptoir, table), *douze escabelles et ung banc enfoncé à mettre en la chambre du relouge* » une somme de quinze francs (3) : c'était tout l'ameublement de la salle des échevins. Cette salle, décorée d'intéressantes fresques, servit en 1782 à déposer les minutes des notaires (4) ; à partir de 1862, elle fut affectée aux réunions de la Société d'Etudes. Le deuxième étage est occupé par les collections de cette société.

Le Castellum. — Le vieux mur qui séparait le *Château de la Ville* avait ses points d'attache au portail de la Boucherie ; partant du portail, il se dirigeait, à l'est, vers la tour Pascault (voir le plan), et, à l'ouest, vers la tour de Bèze. Des fondations qui, sans aucun doute, appartenaient à cette muraille, ont été mises à jour en 1892 près de la porte qui conduit de la chapelle des Ursulines aux sacristies et, antérieurement, dans la cour du collège.

L'enceinte ainsi formée englobait l'église collégiale, le prétoire, le donjon et le grenier à sel. Ce vieux mur a été démoli vers 1470 et les matériaux employés à la réparation des autres murailles (5).

(1) Archives de la Ville, CC 198.

(2) id. id., CC 178.

(3) id. id., CC 127.

(4) id. id., BB¹.

(5) *Anecdotes Avallonnaises*.

A 50 mètres du portail de la Boucherie s'élève, à droite, un bâtiment massif, entouré de hautes murailles : c'est la *Prison moderne*, construite à l'emplacement de l'ancien *Donjon*, et, tout près, le *Palais de Justice*. Nous sommes précisément à l'emplacement du vieux *Castellum romain*, appelé ensuite, suivant les époques, *Château des Comtes*, *Château des Ducs*, *Château du Roy*, etc. (1). Il devint, à partir de 1421, le siège du bailliage et n'a pas cessé, depuis, d'être le sanctuaire de la justice.

PÉRIODES DE CONSTRUCTION

Nous venons de signaler les points intéressants de la forteresse, telle qu'elle existait après son complet achèvement. Il n'est pas inutile de faire connaître les phases de ses transformations et leur concordance avec les besoins de cinq périodes historiques.

1^{re} Période. — FONDATION DE L'ENCEINTE PRIMITIVE (11^e siècle). — La forteresse primitive datait de l'occupation romaine. Elle comprenait seulement la partie haute de la ville, la plus facile à défendre. Là se trouvait, comme nous venons de le voir, le Castellum protégé par un donjon. Une muraille le séparait de la ville ; on y avait accès par le Portail de la Boucherie.

Telle fut la première forteresse.

2^e Période. — CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE EXTÉRIEURE (du XI^e au XIV^e siècle). — On n'a pas de renseignements

(1) Challe, *Annuaire de l'Yonne*, 1859.

précis sur les origines de la seconde enceinte. Elle devait cependant exister en grande partie en 1003, date à laquelle le roi Robert fit le siège d'Avallon, puisque la ville put résister trois mois à un siège régulier. Au xiv^e siècle, la guerre avec les Anglais obligeait à une extension des travaux de défense.

Il est certain qu'au commencement du xv^e siècle, la ville avait quatre tours, dont trois défendaient les portes ; que l'une d'elles, celle de la porte principale, fut *reconstruite* en 1404. Donc cette tour et cette porte existaient antérieurement ; et comme l'existence des portes suppose l'existence d'une enceinte, on peut affirmer que l'enceinte extérieure d'Avallon est antérieure à 1400.

On sait que la lutte entre Philippe de Valois et Edouard III d'Angleterre (1328) qui revendiquait la couronne de France, eut pour conséquence l'envahissement et la conquête, par ce dernier, de plusieurs de nos provinces. A la suite de graves échecs de nos armées, Edouard fit son apparition en Bourgogne en 1338 ; Auxerre fut assiégé et pris, et Avallon menacé. Les seigneurs et gentilhommes de la Province, réunis à Avallon en cette même année, au nombre de 700, résolurent de résister et de réparer châteaux et forteresses. Telle fut surtout l'origine de l'accroissement de la seconde enceinte.

Nous n'entrerons pas, pour l'instant, dans le développement des calamités causées par cette guerre. Il nous suffit de constater qu'Avallon, tout en ayant beaucoup souffert du voisinage de l'ennemi, réussit à éviter l'occupation anglaise.

Après la trêve de Guillon (1360), conclue entre le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, celui-ci

donna ordre à ses troupes d'évacuer la province. Mais plusieurs compagnies de soldats licenciés se réorganisèrent avec de nouveaux chefs et, sous le nom de *Grandes Compagnies*, continuèrent à tenir la campagne, vivant de rapines et de pillage. Avallon dut continuer, jusqu'à la fin du siècle, à se garder et à se fortifier.

De sorte qu'en l'année 1404, la ville avait une enceinte extérieure complète percée de trois portes, protégée par quatre grosses tours (1), savoir :

La *Bastille*, défendant la Grand'Porte ;

La *Tour Auxerroise*, près de la porte du même nom ;

La *Tour Molvot* ou *du Mauvais-Chien*, défendant la Petite-Porte ;

La *Tour Beurdelaine*, à l'est de la ville.

Ces quatre tours servaient de ralliements aux archers ou aux arbalétriers chargés de la garde de la ville. La dernière seule existe encore.

3^e Période. — CONSTRUCTION DE TOURS AUX ANGLES DES COURTINES, RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE DES PORTES (xv^e siècle). — Après l'assassinat de Jean-sans-Peur, qui eut lieu en 1419, à l'instigation du roi de France Charles VII, la France était divisée entre deux partis : d'un côté les partisans du roi de France, sous la conduite du comte d'Armagnac, d'autre part les Bourguignons qui s'allièrent avec le roi d'Angleterre. Avallon prit parti pour son suzerain, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Comme elle était ville frontière, par rapport aux possessions de Charles VII, elle

(1) Archives de la Ville, EE 10 .

devint bientôt le théâtre des hostilités. Après diverses péripéties, la ville fut surprise en 1433 par Fort-Epice, un des lieutenants de Charles VII, et reprise après un siège sanglant par le duc Philippe. La paix fut enfin signée en 1435.

Mais des aventuriers recrutés parmi les troupes licenciées, commandés même par de petits seigneurs ruinés par la guerre, renouvelèrent, sous le nom d'*Ecorcheurs*, les exploits des *Grandes Compagnies* et épouvantèrent les populations par leurs atrocités. Les Avallonnais furent obligés de se tenir constamment sur la défensive et, malgré la trêve, plus ou moins bien observée, de réparer et consolider leurs murailles, d'y ajouter de nombreuses tours, de défendre les abords des portes par des boulevards, des casemates, des créneaux, etc., d'augmenter l'artillerie de la place et d'organiser un service régulier de guet et garde.

Pendant le xv^e siècle, l'enceinte extérieure fut donc renforcée de 17 nouvelles tours, des fossés furent creusés, les portes furent mieux protégées, une organisation plus sérieuse mit la ville à l'abri d'un coup de main. Avallon était véritablement devenue une ville forte.

4^e Période. — CONSTRUCTION DES BASTIONS (fin du xvi^e siècle). — Dans la deuxième partie du xvi^e siècle, survinrent les guerres de religion, la guerre civile avec tous ses excès, les incursions des huguenots chaque jour renouvelées. Les Avallonnais, fervents ligueurs, résistèrent longtemps aux sollicitations des lieutenants de Henri IV dont ils suspectaient l'orthodoxie,

Avec le temps, les engins de guerre étaient devenus plus puissants ; il fallait leur opposer des moyens de défense nouveaux. C'est à cette période que remonte la construction des quatre bastions (1591) qui complétèrent heureusement la forteresse.

La ville ne put être prise ; elle résista jusqu'en 1594.

Le régiment du ligueur de Tavannes, chassé d'Auxerre par les troupes royales, demanda aux Avallonnais l'hospitalité pour son chef et quelques officiers. Ils furent loyalement accueillis. Mais bientôt ils livrèrent les portes à leurs soldats et les Avallonnais furent soumis aux plus dures réquisitions de leurs prétendus amis.

Cette maladroite tactique et la lassitude générale décidèrent les habitants à se soumettre à l'autorité royale.

Pendant cette période, la forteresse avait atteint son apogée. Les plans et gravures de la présente notice se rapportent à cette époque.

5^e Période. — ABANDON DES FORTIFICATIONS. — A partir de ce moment, la royauté qui, sous Louis XI, avait réuni la Bourgogne au Domaine royal, exerça sur toute la province une autorité incontestée. Avallon traversa une ère de paix et de prospérité qu'elle n'avait pas encore connue, se contentant d'entretenir ses fortifications, sans y rien ajouter, fêtant avec enthousiasme les victoires de Louis XIV, mettant en location les fossés, bastions, tours, casemates, etc. La population augmentait chaque année et, les ressources n'étant plus absorbées par les dépenses de guerre, elle dut bientôt chercher à s'étendre en dehors de l'enceinte. La municipalité n'eut plus qu'un but :

démanteler la place et disposer de l'emplacement des fortifications du nord pour agrandir la ville. Mais elle comptait sans le Domaine qui revendiqua la propriété de tous les espaces non encore aliénés. Une instance fut engagée par la Ville, contre l'Etat, dès l'année 1694. Elle fit valoir que les fortifications avaient été édifiées au moyen des octrois de la ville, qu'elle était restée constamment en jouissance, etc... : c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Après de longs débats, la ville fut condamnée (1) et dut racheter les espaces nécessaires à son agrandissement.

Les trois portes et plusieurs tours furent démolies à la fin du xviii^e siècle, les murailles dérasées, le chemin de ronde supérieur réuni aux propriétés voisines, etc.

Aujourd'hui, c'est à peine si les Avallonnais se souviennent que leur ville fut une des premières forteresses de la Bourgogne.

ARMEMENT

La création des fortifications d'une ville constitue ce qu'on peut appeler sa *défense passive*. Mais pour assurer la sécurité d'une place, il ne suffit pas d'opposer l'inertie de ses murailles aux efforts d'un adversaire ; il faut lui résister en organisant une *défense active*, en armant la forteresse avec des engins répondant aux moyens d'attaque, en instituant enfin un corps de défenseurs.

(1) Archives de la Ville, EE 10.

L'armement d'une place est donc le corollaire de sa fortification.

Nous venons de faire la description de la fortification, organe de la défense passive ; il nous reste à parler de l'armement qui comprend :

1° *L'acquisition ou la fabrication des armes de guerre et de l'artillerie ;*

2° *La fabrication des munitions de guerre ;*

3° *L'organisation d'un service de guet et garde.*

1° ENGINES DE GUERRE

Les armes employées à la défense d'Avallon, au xv^e siècle, et même pendant les deux siècles suivants, étaient bien primitives, comparées aux engins actuels. Elles appartenaient généralement à la ville. Les armes usuelles, telles que piques, hallebardes, arbalètes, arquebuses, etc., étaient fabriquées sur place ou dans les villes voisines : à Vézelay, à Noyers, à Chalons, etc. (1). Les pièces d'artillerie étaient achetées un peu de tous côtés, louées aux seigneurs ou empruntées à d'autres villes. On les faisait monter sur des bâtis ou sur des affûts en charpente.

Les armes employées du xv^e au xviii^e siècle étaient :

La Fronde. — Nous n'avons trouvé dans les comptes qu'une seule mention de cette arme (2) qui ne paraît pas avoir été couramment employée. Peut-être était-elle fournie par l'habitant. Il nous paraît superflu d'en faire la description.

(1) Archives de la Ville, CC 90.

(2) id. id., CC 91.

La Pique, la Hallebarde. — La *pique* était une arme très primitive, redoutable cependant dans les corps à corps de cavalerie. Elle portait le nom de *hallebarde*, lorsque son extrémité était traversée par un croissant ; la hampe était parfois dorée et ornée d'une banderolle, signe décoratif de ralliement (1).

L'Arbalète. — L'*arbalète* était une arme portative qui lançait des traits *empennés* (garnis de plumes). Elle consistait en un arc d'acier dont les extrémités étaient réunies par une corde tendue au moyen d'un « *quindal* » (2) ; cet arc, monté sur une hampe ou crosse, se débandait violemment au moyen d'un ressort et la corde chassait le trait avec force. La crosse était creusée, dans le sens de sa longueur, d'une rainure où l'on couchait le trait.

L'arbalète était beaucoup plus puissante et précise que l'arc simple : ce fut l'arme de jet la plus terrible au moyen-âge, et son usage se continua longtemps après l'emploi des armes à feu. Un bon arbalétrier tuait son homme à 200 pas. Les traits faussaient les armures et perçaient les colles de mailles.

Cette arme fut longtemps employée concurremment avec les armes à feu : en 1473 (voir les comptes), 127 ans après la bataille de Crécy (1346), où fut inauguré l'emploi du canon, la ville faisait encore des acquisitions de traits pour les *arbalétriers*.

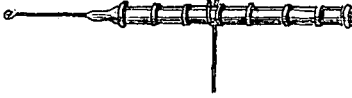
L'Arquebuse. — L'arme à feu portative la plus ancienne était l'*arquebuse* ou *acquebute*; dénommée

(1) Archives de la Ville, BB¹, CC 93, CC 239.

(2) id. id., CC 93.

aussi *couleuvrine à main*, vers le milieu du xv^e siècle. Elle se portait sur l'épaule.

L'*arquebuse à croc* était une arme de rempart appuyée sur un étrier ; elle pesait jusqu'à 20 kilos. On la faisait partir par une mèche



N^o 8. — ARQUEBUSE A CROC

mettant le feu à la poudre du bassinet. Dans l'*arquebuse à rouet*, une roue d'acier dentée mûe contre un morceau de pyrite donnait des étincelles ; on y substitua plus tard la batterie à silex et elle devint progressivement le fusil moderne.

La Couleuvrine ou **Serpentine** (ou encore *Faucon*). — La *couleuvrine* était un canon monté sur un bâtis en charpente ou sur un affût, de calibres très variables. La volée de la couleuvrine dépassait parfois 4 mètres et lançait des projectiles pesant jusqu'à 20 kilos ; sa portée était de 300 à 500 mètres : on



N^o 11. — SERPENTINE

l'appelait alors *serpentine* (1). Cet engin existait encore à la fin du xvii^e siècle.

Il était constitué par des douves en fer cerclées par des bandages de même métal. On fabriquait aussi en cuivre ou en bronze (2) des couleuvrines à *chambres*, se chargeant par la culasse (3).

(1) Archives de la Ville, CC 119.

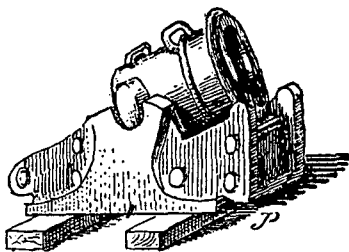
(2) id. id., CC 119.

(3) id id., CC 91.

Nous possédons encore à Avallon deux serpentines en fer du xv^e siècle ; elles sont plantées, en guise de bornes, de chaque côté de la porte de l'hôtel de ville.

La Bombarde. — La *bombarde* ou *mortier* était une pièce d'artillerie de gros calibre, à courte volée, qu'on commença à employer au xiv^e siècle. Elle se fabriquait en fer forgé ou en bronze. Les projectiles étaient de gros boulets de pierre ou de fonte. Le poids de ces boulets en pierre atteignait 600 à 800 livres.

Nous aurons occasion de parler de la *Grosse bombarde de Bourgogne* employée en 1433 par le duc Philippe-le-Bon, au siège d'Avallon : ses projectiles en pierre atteignaient le poids de 800 livres, correspondant à un diamètre de 0^m63, et pouvaient facilement faire brèche dans les murailles, lancés des Chaumes ou de la Morlande.



N^o 12. — BOMBARDE

Acquisitions d'Artillerie

Disons maintenant comment fut constitué progressivement l'armement de la ville d'Avallon.

Dès l'année 1404, aussi loin que remontent les comptes des receveurs municipaux, il est fait mention de deux « *colevrines* » mises « *en la porte Mauvot* » (Mauvais-Chien) (1) ; dix ans plus tard, le rece-

(1) Archives de la Ville, CC 81.

veur payait à deux charpentiers pour les « *énarmements des deux bombardes et du canon de la ville une somme de deux francs* » (1). Elle possédait sans doute encore d'autres engins acquis antérieurement puisqu'à la date de 1414, Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, était préposé par le duc de Bourgogne à la garde de l'artillerie et des canons (2).

En 1429, elle achète une couleuvrine à Semur (3).

En 1433, le duc de Bourgogne amène son artillerie pour faire le siège d'Avallon, — notamment la *Grosse bombarde*, — l'artillerie de la ville étant au pouvoir de l'ennemi.

En 1440, on achète trois couleuvrines de fer à Jacquot de Saulieu et, en 1441, une couleuvrine de cuivre à trois chambres (4).

En 1456, un délégué du duc de Bourgogne vient visiter l'artillerie de la ville, pour savoir ce qu'était devenue celle du duc, du temps du siège (5).

En 1464, la ville demande de l'artillerie à Dijon.

En 1463, elle fait fondre une serpentine par Jean de la Croix, « *enclumier* » à Avallon, et la fait « *enhasser* » par Jehan de Montréal, « *royer* » (charron), qui fournit un « *assy* » (essieu) et deux « *rouelles* » (petites roues). La même année, elle achète une couleuvrine à Frère Jean Goux, curé de Pontaubert (6).

En 1466, elle loue à M. de Pisy un « *veuglaire* » (canon en fonte), trois serpentines et deux couleu-

(1) Archives de la Ville, CC 83.

(2) E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*.

(3) Archives de la Ville, CC 85.

(4) id. id., CC 90 et 92.

(5) id. id., CC 109.

(6) id. id., CC 114.

vrines et achète une couleuvrine à Guillaume Rauldot, « *collovrinier à Ouroux* » (1).

En 1469, elle achète encore deux couleuvrines à Rauldot (2); et, à Jacot Finelle, « *chambroyeur* » (charron), quatre chevalets et une serpentine.

La même année, le couleuvrinier du Duc vient inspecter l'artillerie.

En 1470, la ville paie, au bailly d'Auxois, 25 francs pour de l'artillerie qu'elle lui a achetée (3); elle fait faire, la même année (4), des sacs de cuir pour chaque pièce d'artillerie, ce qui, entre parenthèses, donne le nombre des pièces en service à cette époque, savoir: cinq serpentines, une couleuvrine à chevalet et dix couleuvrines ordinaires; total, seize pièces.

En 1472, elle emprunte une serpentine au Chapitre de Saint-Lazare (5) et achète quatre pièces d'artillerie (6).

Ensuite, pendant près d'un siècle, il n'est plus fait mention d'acquisition nouvelle; la ville se contente d'entretenir les pièces existantes, de faire « *desruiller et assaigier* » les engins pour s'assurer de leur bon fonctionnement (7).

On relate seulement, en 1535 et 1567 (8), des acquisitions et distributions, aux habitants, d'arquebuses ou acquebutes et de hallebardes appartenant à la ville.

Surviennent les guerres de religion qui obligent les Avallonnais à se garder.

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| (1) Archives de la V., CC 115. | (5) Archives de la V., EE 30. |
| (2) id. id., CC 118. | (6) id. id., CC 178. |
| (3) id. id., EE 30. | (7) id. id., CC 137 |
| (4) id. id., CC 119 | et 138. |
| et EE 13. | (8) Archives de la V., BB 1 et |
| | CC 150. |

En 1566, on remonte six couleuvrines (1).

En 1568, la ville emprunte à Beaune douze arquebuses, en raison « *des ennemis huguenoz la guettans et assaillans journellement* » (2).

En 1570, on achète à Troyes quatre pièces d'artillerie pesant ensemble 3.469 livres (3).

En 1571, un charpentier de Semur monte « *en flasque et sur roues* » deux pièces de « *campagne* », deux *faucons* et une petite pièce (4).

En 1572, il est fait mention de quatre pièces d'artillerie (5).

En 1589, on emprunte de l'artillerie à Auxerre (6).

En 1590, on achète de Jacquin, « *fondeur de cloches* » à Avallon, moyennant 410 écus, deux couleuvrines de batterie en bronze ayant « *12 pieds de chasse outre la culasse, portant balles de 15 livres* », et un mortier (7) qui est placé sur un éperon de terre, derrière la vicomté, et converti en billon en 1598 (8).

En 1594, au moment où la ville est menacée par les troupes de Henri IV, elle paie un *maître d'artillerie* et un *canonnier* (9) pour l'instruction de la milice bourgeoise.

Un inventaire de 1601 accuse au magasin de Beurdelaine : trois faucons, six fauconnaux, dix-huit arquebuses, mille deux cent cinq boulets à faucon, vingt boulets à couleuvrine et une certaine quantité de poudre.

Avec le xvi^e siècle et la pacification religieuse, finissent les acquisitions d'artillerie : Avallon a fait sa

(1) Archives de la V., EE 17.

(2) id. id., BB 1.

(3) id. id., CC 81.

(4) id. id., EE 58.

(5) id. id., CC 178.

(6) Archives de la V., EE 58.

(7) id. id., EE 17 et

EE 60.

(8) Archives de la V., CC 205.

(9) id. id., EE 18.

soumission à Henri IV, elle ne songe plus qu'à panser les plaies de la guerre.

Il lui suffit de remettre sur affûts, en 1614, cinq pièces qui gisaient à terre.

Ses fortifications seront bientôt délaissées et, en 1676, elle pourra, sans regret, obéir à l'injonction du roi Louis XIV lui ordonnant de délivrer les cinq pièces d'artillerie susdites, renfermées dans la tour du Magasin (1).

L'artillerie, en temps de paix, fut remise en l'hôtel de Cluny, jusqu'en 1470 ; puis dans la tour de l'Escharget ; plus tard, dans une propriété appartenant au Chapitre (2) et enfin dans la tour du Magasin.

En résumé, l'organisation de la défense active d'Avallon comprend deux périodes :

La première, commençant avec le xv^e siècle et se poursuivant jusqu'en 1473 ; elle correspond aux guerres entre Bourguignons et Armagnacs, suivies des exploits des *Ecorcheurs*.

La seconde comprenant les trente dernières années du xvi^e siècle, correspond aux guerres de religion, pendant lesquelles Avallon eut à résister aux incursions des huguenots, voyageant en troupes organisées ou irrégulières, rançonnant les villes non fermées, dévastant leurs faubourgs, affamant les populations des campagnes par des perquisitions incessantes.

La ville n'a évidemment cédé qu'à d'impérieuses nécessités et s'est maintenue dans la plus stricte défensive. Ses acquisitions successives d'artillerie

(1) Archives de la Ville, EE 20.

(2) id. id., CC 140.

faites à la hâte, suivant les besoins du moment, formaient un ensemble hétérogène, à peine suffisant pour défendre la cité, étant donné le grand nombre de points à protéger.

2° MUNITIONS DE GUERRE

Le service des engins de défense nécessitait l'emploi de *munitions* appropriées à chacun d'eux. Pour les arbalètes, il fallait des traits ; pour les serpentines, les couleuvrines, les arquebuses, les mortiers, il fallait de la poudre, des boulets de pierre ou de fonte, des grenades, de la « *mytaille* » (1), etc.

Les traits se fabriquaient à Avallon, mais on en achetait aussi à Montréal, à Vézelay, à Noyers et à Dijon, par quantité souvent importante (2).

Le commerce de la poudre étant libre, on en trouvait partout ; mais, le plus souvent, elle était fabriquée sur place. Le soufre et le charbon étaient fournis par le commerce ; le salpêtre, qui entre pour les trois quarts dans la fabrication de la poudre, était plus difficile à obtenir : on en ramassait sous les ponts (en 1463, sous le pont de Pontaubert) (3) ; on lessivait la terre des caves ou l'on s'adressait à des salpêtriers de profession auxquels la ville fournissait les bois nécessaires à la fabrication (4). La ville eut même son salpêtrier commissionné, qu'elle logeait gratuitement (5) et qui était dispensé du logement des gens de guerre (6).

(1) Archives de la Ville, CC 124.

(2) id. id., CC 83. Faire et *emprenner* 1100 trait.

(3) id. id., CC 113.

(4) id. id., CC 360, CC 363, CC 374.

(5) id. id., BB 16.

(6) id. id., EE 24.

Les boulets en pierre de Thisy (1) se fabriquaient naturellement par des ouvriers de la localité (2).

En 1574, la ville faisait fondre à Issoire 2.200 boulets de fonte pour le service de l'artillerie et achetait les « *coquilles et patrons* » ayant servi à les fondre (3).

En 1590, elle achetait des grenades pour 410 écus, en même temps qu'elle achetait des boulets à Vézelay.

3° GUET ET GARDE

L'Organisation

Prudence est mère de sûreté, dit le Proverbe. Pour une ville assiégée, aussi bien que pour une armée en campagne, la meilleure garantie de sécurité est la vigilance. Il faut croire que le service d'éclairage, ou du *Guet*, comme on disait alors, était bien rudimentaire en l'an de grâce 1432, puisque le capitaine Fort-Epice put s'emparer de la ville par un audacieux coup de main, malgré des défenses déjà respectables.

Après cet échec, on reconnut la nécessité d'une organisation sérieuse.

La milice bourgeoise fut divisée en *dixaines* ayant leurs chefs et leurs postes désignés.

Un règlement édicté en 1439, porte : « *Quand aucun effroy viendra, que ung chacun s'en aille à son guet, armé et habillé, à paine de VI blancs à appliquer à la dicte ville, et sera tenu le dixainier de rapporter les défaillans au Receveur de la ville et baillera par rôle, et fera le dict dixainier savoir à ces gaites là où ils devront aler* » (3).

(1) Archives de la Ville, CC 169.

(2) id. id., CC 88 et 169.

(3) id. id., EE 28.

Pour la facilité du service, la ville était divisée en 7 secteurs repérés sur les murailles (1).

Ce même règlement défendait « *que nuls des habitants ne vieignent à la Grand'Porte, fors que ceulx qui y sont ordonnez, à la paine de 2 sous 6 deniers d'amende et aussi que nulles femmes doresnavant ne vieignent à la dicte Porte, ne sur les murs, sur la dicte paine. Lesquelles femmes les dixainiers auront le pouvoir de faire descendre* ».

Les retrayants des villages voisins (2) étaient tenus au guet et à la garde des portes et des tours, concurremment avec les habitants ; en temps de guerre, ils avaient droit de refuge dans la ville.

L'amende pour défaut du guet était fixée à un ou deux blancs par mois (3).

Malgré cette pénalité, la surveillance laissait certainement à désirer ; ainsi, en l'année 1433, la taxe à payer pour l'exemption du guet par les habitants et les retrayants d'Avallon, donnait lieu à une redevance de 521 francs, soit environ 17.000 francs au cours actuel de notre monnaie, redevance qui ne fut d'ailleurs que partiellement recouvrée. Mais, si l'on considère que la ville était divisée en sept secteurs gardés chacun par dix hommes, qu'il fallait faire le guet aux portes, sur les murailles et dans les tours, on conviendra que ce service constituait une lourde charge pour les habitants et pouvait donner lieu à quelques défaillances.

(1) Archives de la Ville, CC 123 et EE 28.

(2) id. id., II^e. — Villages, hameaux ou maisons isolées qui, au nombre de 103, avaient droit de refuge dans la ville.

(3) Archives de la Ville, EE 28.

On dut souvent renforcer la garde de la ville en temps « *d'éminens périls* » : ainsi, on mettait le 16 février 1472 (d'après les Comptes), 48 hommes de renfort pour garder les portes le jour « *de l'ossicque* » (des obsèques) de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul (1) ; en temps d'épidémies contagieuses ou les jours de foires, la garde était doublée ; une compagnie de soldats était parfois organisée en dehors de la milice bourgeoise (2). Les pestiférés étaient impitoyablement refoulés hors de la ville comme ennemis de la sécurité publique (3) ; en 1526-1527 et 1587, on construisit même plusieurs « *loges* » (4) sur les Chaumes et dans les champs pour « *y mectre et héberger les contagiés* » (5) ; on détruisait les chiens « *vaccans* » par la ville (6) ; on brûlait du genièvre sur les places publiques ; on pourchassait les vagabonds, ce qui n'empêchait nullement les joueurs d'instruments, soldés par la ville, de se promener allègrement dans les rues tous les matins, suivant l'usage, « *aux avans de la Nativité* », jouant « *à la louange de Dieu, selon la manière accoustumée* » (7), *chantant noëls et cantiques* » (8).

Le guetteur fut d'abord installé au clocher de Notre-Dame-Saint-Lazare. La tour d'horloge, nous l'avons vu, servit au guet après son achèvement.

En 1438, le guet de jour était fait par abon-

(1) Archives de la Ville, CC 121.

(2) id. id., EE 59.

(3) id. id., CC 137, 141, 146, 169, 170.

(4) id. id., CC 193.— Jusqu'à 15 loges en 1587.

(5) id. id., CC 141, 142, 143 et 193.

(6) id. id., CC 146.

(7) id. id., CC 168, 183 et 336.

(8) id. id., CC 194.

ment. En 1481, le guet de nuit faisait également l'objet d'une entreprise particulière dont le sieur Guillaume de Parthenay s'était chargé, moyennant le prix annuel de 148 francs (1).

En 1579, on payait 96 écus le guet de nuit à la tour d'horloge et 48 écus le guet de jour pour les portes et pour l'horloge (2).

En 1590, peu de temps après l'avènement de Henri IV, la surveillance devenait plus rigoureuse, par suite du voisinage des huguenots. Un règlement délibéré en assemblée générale décidait la création d'un corps de 30 soldats arquebusiers à pied, chargé de concourir au guet et garde de jour et de nuit, concurremment avec les habitants. L'entrée de la ville était interdite aux gens suspects ; il était défendu de porter des fanaux pouvant servir de signaux à l'ennemi, etc. (3).

En 1609, on payait 216 livres, pour trois ans, à Maublanc, « *clercelier* », chargé de l'ouverture et de la fermeture de la Porte Auxerroise et d'empêcher « *l'entrée des estrangers et autres gens mal affectionnez* ».

La Petite Porte était fermée les jours de foire et complètement condamnée en temps de guerre.

Un portier existait à chaque porte qui avait également son corps de garde ; en 1386, on construisait, « *en forme de pavillons* », les corps de garde de la Grande et de la Petite Porte : l'un couvert en « *aisseaume* » (chaume) et l'autre en « *thicules* » (tuiles) (4).

(1) Archives de la V., CC 127. | (3) Archives de la V., EE 59.
(2) id. id., CC 148. | (4) id. id., CC 194.

Les cloches de Saint-Julien annonçaient l'ouverture et la fermeture des portes (1) et les hommes du guet étaient conduits à leur poste aux sons du fifre et du tambourin (2).

Un *capitaine d'armes*, élu par l'assemblée générale des habitants, était préposé à la défense de la ville ; il allait asseoir le guet et, en cas de doute pour la sécurité de la ville, fermait les portes au moyen d'une clef secrète (6). C'était toujours un guerrier, le plus souvent un noble des environs. Cependant, en 1470, Charles-le-Téméraire dénia aux habitants le droit de nommer le capitaine gouverneur de la ville (7). En 1567, Et. Fitzjean était néanmoins nommé *par les habitants*, malgré les ordres donnés par M. de Tavanne (8).

Le Chapitre de la Collégiale était tenu de donner au capitaine gouverneur un logis garni de meubles et ustensiles (4).

En 1470, ses émoluments, payés par la ville, étaient de 30 francs par an (9).

Indépendamment de toutes ces charges, la ville envoyait à l'armée du Duc, à ses frais, un certain nombre de guerriers tout équipés qu'on appelait *piotons* (2).

Comme on le voit, la garde de la ville s'était sérieusement organisée et modifiée suivant les temps et circonstances.

- | | | |
|-----|-----------------------|---------------------|
| (1) | Archives de la Ville, | CC 204. |
| (2) | id. | id., CC 168 et 169. |
| (3) | id. | id., CC 126. |
| (4) | id. | id., AA 7. |
| (5) | id. | id., AA 8. |
| (6) | id. | id., AA 14. |
| (7) | id. | id., CC 119. |
| (8) | id. | id. CC 119 et 124. |

Le Service d'Eclairage

Mais il fallait aussi s'éclairer sur la marche de l'ennemi.

On peut constater, en parcourant les comptes, que des courriers ou estaffettes étaient souvent envoyés en reconnaissance ou en mission. Les nombreuses dépenses qui s'y rapportent montrent l'importance qu'on attachait alors au service des informations.

On constate, par exemple :

AU XV^e SIÈCLE

1404-1408. — Dépense faite par le bailli d'Auxois venu à Avallon pour apporter des lettres du duc de Bourgogne ordonnant aux habitants de se garder ; à Julien Martenot qui porta des lettres closes à Monseigneur de Bourgogne sur le fait des « *Armignas* » (Armagnacs).

1416. — A Jehan Choireaul pour être allé à Auxerre savoir le chemin que tiendraient les « *Armignas* ».

1428. — Avis de la Vuidange d'Entrains par l'ennemi.

Idem de Vézelay et de Coulanges.

1429. — A deux femmes « *qui firent veoir en Plausse descouvrir pour ce que l'on disoit que les Armignas y estoient* » ; à divers, guet hors la ville.

1434. — A Guillaume « *du Vaul* » envoyé à Dijon porter au duc de Bourgogne des lettres relatives au siège de Coulanges.

1438. — A deux hommes qui sont *allés dehors*, la nuit, écouter si les Ecorcheurs venaient.

1441. — Guet en la tour ronde pour « *doute des Ecorcheurs* ».

1443. — M. de Chastellux fait savoir que les Ecorcheurs sont logés près d'Aunay.

1465. — Parisot va à Montréal avertir Jean de Borges qu'il se donne garde des garnisons du « Nivernais » qui voulaient « *courre* » en Bourgogne.

1470. — On ébranche, sur la Morlande, 4 chênes qui empêchent de voir.

1477. — Bois du guet, 6 blancs par jour.

1493. — On fait le guet de jour, sans interruption, pendant 17 jours.

AU XVI^e SIÈCLE

1521. — Jean de Praelles asseoit le guet par crainte des « *aventuriers* ».

1523. — Envoi de lettre au gouverneur, touchant les « *aventuriers qui gâtent le pays plat, près de la ville* ».

1562. — M. de Tavanne ordonne de faire bon guet : « *advisez de ne recevoir un seul des soupçonnez qui ont été mis dehors, car cela appourte la perdition de votre ville* (1) ; 29 habitants, puis ensuite 41, s'engagent comme « *souldats et gens de guerre pour la garde de la ville, tant de jour que de nuict, soyt en la ville ou pour faire sorties ès environs d'icelle* » (2).

1563. — Les habitants d'Avallon demandent si ceux de la *nouvelle religion* doivent être du guet.

1568. — Les Avallonnais sont avertis de se bien garder car « *des menées se font pour surprendre la ville ou lui donner quelques estraiectes* » (3).

(1) Archives de la Ville, EE 37, 43 et suivants, jusqu'à EE 60.

(2) id. id., EE 37.

(3) id. id., EE 43.

1570. — Le gouverneur de la Province ordonne que la garde des portes et le guet ne se feront que par les habitants catholiques. On se défie des protestants.

1571. — Ordonnance du Maréchal de Bourgogne prescrivant de ne plus faire le guet sur les murailles que par des hommes de bonne volonté au nombre de quatre seulement, sans autre arme que la dague et l'épée.

1575. — Requête aux fins de « *cothiser ceulx de la nouvelle opinion pour fournir aux fraiz de guet et garde* ».

1591. — Des soldats de 3 compagnies sont retenus pour garder la ville, « *attendu que le maréchal d'Aulmont ne faisait que tournoyer autour d'Avallon, prétendant l'assiéger* ».

*Les Archers, les Arbalestiers, les Chevaliers
de l'Arquebuse*

Sous l'empire de la crainte causée aux Avallonnais, aussi bien par les armées régulières que par les aventuriers de toutes sortes, les habitants sentirent de bonne heure la nécessité de se protéger eux-mêmes et de s'exercer au maniement des armes de guerre. Une compagnie d'*archers* fut d'abord organisée entre eux ; puis, successivement, avec les progrès de l'armement, ils fondèrent une compagnie d'*arbalestiers* et une compagnie d'*arquebusiers*. Ces trois sociétés existèrent même concurremment, jusqu'en l'année 1609 où les *chevaliers de l'arquebuse* furent définitivement reconnus par des lettres patentes du roi Henri IV.

La compagnie d'archers existait antérieurement à

1522, car, à cette date, il est question dans les comptes des Receveurs d'un homme mort de la peste « *ès buttes des Archers, près de la Grand'Porte* » (1). C'est là qu'était, en effet, le champ de tir (voir le plan) (2).

La compagnie des arbalestiers existait en 1557 : il est fait mention dans ces mêmes comptes d'une fourniture gratuite de bois au *roi des arbalestiers* (3).

En 1606, 1607 et 1611, les trois rois des archers, des arbalestiers et des arquebusiers étaient, au même titre, exemptés de l'impôt (4).

Enfin, les lettres patentes accordées en 1609 par Henri IV à « ses bien-aimés habitants d'Avallon qui se sont *de tout temps* exercés au dit jeu et qui, dans la crainte d'y être empêchés à l'avenir, lui ont demandé ses lettres de permission », confirmèrent les arquebusiers dans leurs privilèges. Les trois compagnies n'en formèrent plus qu'une.

D'après le règlement, celui qui abattait l'oiseau dit Papegault ne payait pas d'impôt, quelle que fût sa fortune ou sa profession ; l'habile tireur qui l'abattait trois années de suite en était exempté pour sa vie entière. La compagnie avait le droit « *sans demander congé ny permission* », de faire sonner le tambour par la ville, pour les assemblées, « *comme aussi de porter par la ville, le jour des roys, un gâteau que donne celui qui est roy du dit jeu de l'arquebuse* ».

Les compagnies de Cravant, d'Auxerre et de Paris lui empruntèrent ses statuts (5).

(1) Archives de la Ville, CC 138.

(2) id. id., CC 165.

(3) id. id., CC 163.

(4) id. id., CC 213 et CC 215.

(5) E. Petit, 1^{re} édition, *Pièces justificatives*.

Les « *chevaliers du noble jeu de l'arquebuse* » continuèrent à s'exercer dans le champ de tir établi dans les fossés de la ville (1), entre la Grand'Porte et la tour du Haut-Pan. Ils concoururent à la garde et à la défense de la ville, surtout pendant les guerres de religion (2), sous le commandement du capitaine gouverneur.

En 1717, le tir fut transféré dans un terrain, acheté par la ville en 1714 (3), situé entre la ruelle d'Auvergne et l'ancien cimetière (4) ; on y construisit un bâtiment d'administration et deux pavillons pour les tireurs.

Cette corporation, qui présentait beaucoup d'analogies avec nos sociétés de tir actuelles, reçut, à titre d'avances, des subventions importantes de la ville (5), à l'occasion de son déplacement ; il lui était alloué en outre, chaque année, un prix de 30 francs pour le « *Roy de l'Oiseau* ».

Une notice fort intéressante, publiée par M. Hérardot, fait connaître le but, le règlement, les succès et la fin de cette société (6).

Après la chute de l'institution, en 1747, la ville reentra dans ses avances. On lit, en effet, aux comptes de 1759-60 : « Le jeu de l'arquebuse étant tombé, faute de chevaliers, la ville est rentrée dans les fonds qui avaient été concédés à l'établissement » (7).

(1) Archives de la Ville, EE 95.

(2) id. id., EE 59.

(3) id. id., CC 318.

(4) id. id., DD 150. — Plan.

(5) En 1715, 300 livres ; en 1722, 4.320 livres ; en 1733, 1.300 livres ; en 1737, 700 livres ; en 1759, 225 livres.

(6) Hourley, *Avallon ancien et moderne*.

(7) Archives de la Ville, CC 369.

Les bâtiments devinrent propriété communale. En 1763, la ville les amodiat, moyennant 71 livres par an, au sieur Boudin, président au grenier à sel d'Avallon, pour y installer une filature (1) ; elle chargea une demoiselle Patouillat « d'apprendre aux jeunes filles à filer le coton, conformément aux ordres et aux intentions de M^{sr} l'Intendant », aux gages de 330 livres par an, dont la moitié devait être payée par « *la Charité* ». Les gages de la directrice figurent encore au budget municipal de 1777. A partir de cette époque, l'immeuble fut loué par la ville (2) et affecté ensuite, en partie, à l'ouverture de la nouvelle rue dite de l'*Arquebuse*. C'est le seul souvenir qui nous soit resté de cette institution.

(1) Archives de la Ville, CC 372 et HH 35.

(2) Loué 315 livres en 1782. — Archives de la V., CC 392

BUDGET DE LA FORTIFICATION

Au moyen-âge, la ville n'avait aucun revenu fixe. Elle ne pouvait, par conséquent, subvenir aux dépenses de la *communauté* ou aux dépenses des *fortifications* qu'en appliquant des taxes d'octroi ou *aides*, avec l'autorisation du duc de Bourgogne et le consentement « *de la plus grande et saine partie des habitants* » réunis en assemblée générale. Aujourd'hui, l'Etat *tutélaire* se dispense de cette dernière formalité.

Recettes. — Les octrois s'appliquaient surtout au sel, au vin et au blé et, parfois, au pain, à la viande, au drap, au cuir, etc.

1° AIDE DU SEL. — Au début du xv^e siècle, l'*aide du sel* était de 2 francs d'or, « *sur chaque muid de gros sel de mer, vendu au grenier à sel, et sur chaque charge de sel de salins, la charge contenant 4 bënëastes, chacune bënëaste contenant 12 salignons ; pour chaque salignon, un denier* » (1). De 1443 à 1456, cette aide était de 12 deniers lournois « *sur chaque benasse* » ; elle avait été autorisée spécialement pour réparer les fortifications et construire 4 tours (2). En 1582, Henri III autorisait pour 10 ans un impôt de trois sous par minot de sel. En 1592, cet impôt était porté, par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, à 8 sous par minot.

(1) Archives de la V., CC 81. | (2) Archives de la V., CC 30.

2° AIDE DU VIN. — L'aide du vin ou de la *courtepinte* était ordinairement fixée au huitième du vin vendu au détail (1). Elle était affermée chaque année à des prix variables portés en recettes par les receveurs. Les aides du sel et du vin reparaissaient chaque année aux comptes de recettes ; elles formaient le fonds du *budget ordinaire*.

3° TAXES SPÉCIALES. — D'autres taxes exceptionnelles étaient motivées par des besoins urgents ou imposées par les Etats de Bourgogne pour les besoins de la province et pour les fortifications ; elles étaient appliquées à ce que nous appellerions aujourd'hui *budget extraordinaire*.

Dépenses. — Le compte des *dépenses* se divisait habituellement en deux parties : la première comprenait les dépenses ordinaires des *Deniers communs* ; la seconde les dépenses extraordinaires ou de *Fortifications*, votées par les Etats ; ces dernières absorbaient la majeure partie des recettes, surtout au xv^e siècle.

Les comptes des receveurs étaient contrôlés par les « *vérifieurs* » choisis parmi les échevins ou les notables. Ainsi, les comptes de 1470-71 portent pour titre et pour signatures :

Cahier de vérification des dépenses faites par Jacot Odebert, procureur et receveur des bourgeois et manants d'Avallon. Vérificateurs : Jean Mauvoisin, lieutenant du bailli, Jean Petitbaul, chanoine délégué du Chapitre, Pierre de Praelles, lieutenant de la Chancellerie, Jean Dehan, Guillaume Regnaudin, délégués des bourgeois.

(1) Archives de la Ville, CC 30 et 32.

Il n'est guère possible aujourd'hui de chiffrer exactement l'importance totale des travaux entrepris par la ville pour sa défense : il faudrait pouvoir récapituler tous les comptes de dépenses, dont une partie n'existe plus. Mais en appliquant une estimation approximative aux ouvrages décrits dans le *Tour de Ville*, folio 66, on arriverait à une estimation supérieure à deux millions de francs au cours de la monnaie actuelle.

On comprend qu'après avoir subi, du xv^e au xvii^e siècle, des charges énormes pour l'édification, l'entretien et l'armement de leur forteresse, les Avalonnais durent s'en croire les seuls et légitimes propriétaires. Aussi protestèrent-ils énergiquement contre les prétentions du Domaine qui, en 1694, revendiqua la possession de tous les espaces occupés par les casemates, bastions, remparts et tous autres ouvrages de fortification.

La ville n'eut pas gain de cause, comme nous l'avons vu (1) ; mais, à l'occasion de l'instance qu'elle engagea contre le fermier du Domaine, elle produisit, à la date du 15 juin 1694, un mémoire faisant connaître, dans un ordre chronologique, quelques-unes des contributions extraordinaires qu'elle dut supporter pour l'établissement et l'entretien de ses fortifications. Nous donnons, pour terminer, des extraits de ce document intéressant au point de vue budgétaire (2).

(1) Voir l'arrêt du Conseil d'Etat du roi, de septembre 1678.
— Archives de la Ville, EE 10⁴.

(2) Archives de la Ville, EE 10⁴.

Extraits du Mémoire produit par les sieurs maire, échevins et habitans de la ville d'Avallon, contre maistre Jean-Baptiste Cominet, soit disant procureur spécial de maistre François Padier, fermier du Domaine.

.

« Les défenseurs produisent des lettres en parchemin de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, données à Bruxelles le 23 décembre 1451, qui portent que les murailles de la ville d'Avallon aiant été ruinées par les guerrés et par le siège, que ce duc avait été obligé luy même d'y former pour la retirer des mains des ennemis qui s'en estoient rendus maistres, les habitans avoient restably partie des fortifications et commandé de bastir quatre grosses tours pour le parachèvement desquelles, et des autres fortifications il leur permit pendant six ans la levée de douze deniers tournois sur chaque ménaste de sel de salins qui se vandoit au grenier à sel d'Avallon, le tout, est-il dit, sans diminution du droit des gabelles appartenant au Duc ny du droit du marchand qui fournissoit le dit sel à Avallon.

« Ils justifient, par un marché fait par devant le lieutenant civil au bailliage d'Avallon, le 27 mai 1464, qu'ils ont fait bastir une grosse tour appelée en Lautpan, proche la porte Auxerroise, laquelle ne fut achevée qu'en 1507, suivant qu'en font foy les titres et registres de la Chambre de ville.

« Louis XI, par ses lettres patentes de septembre 1481, en confirmant les octrois qu'il leur avait accordés sur le vin et sur le sel, pour employer aux fortifications de la ville, permit aux habitans de se faire

allouer à la Chambre des Comptes une partie des deniers provenans des octrois pour les frais qu'ils avoient faits pour entretenir des gens de guerre pour la garde de leur ville.

« Ces octrois n'estant pas suffisans pour mettre en sureté la ville d'Avallon contre les irruptions des ennemis et les surprises des huguenots dont les villes de Vézelay, de Noiers et autres circonvoisines estoient remplies, il fallut que les habitans y consommassent leurs deniers patrimoniaux et leurs propres revenus.

« On void en effet qu'entre autres imposts faits sur eux, il y en eut un le 18 avril 1570 fait par les officiers du Roy à Avallon sur tous les habitans pour la fourniture des matériaux nécessaires pour la construction de deux autres tours et deux porteries au-devant de la Grande Porte.

« Les registres de la ville, folio 158, font foy qu'en 1581, la tour de Pontaubert estant tombée, elle fut redifiée à chaux et à sable des deniers de la courtepinte et, folio 159, qu'en 1582 qu'au lieu de la cachematte qui avait été façonnée de terre aux murailles estant entre la Porte Auxerroise et le boulevard de la tour Asquins, on construisit à chaux et à sable une forte et puissante tour en forme de boulevard et plateforme garnie d'une voûte, cinq grands canoniers en bas et sept en la courtine d'en haut et pour ce, on employa des deniers de la courtepinte et ceux provenant de la vente de l'escorce des bois qui font les communaux de la ville d'Avallon.

« En la même année 1582, la courtepinte et le fond de la ville ne suffisant pas pour survenir à d'autres fortifications de la ville, les eschevins et habitans obtinrent d'Henri III des lettres patentes

données à Fontainebleau, qui énoncent comme, pour s'opposer aux surprises des huguenots, ils avaient nouvellement fait construire une tour, acheté artillerie et autres munitions de guerre pour conserver la ville à l'obéissance du Roy, contenant, au reste, la permission à eux donnée de lever pendant 10 ans trois sols par minot de sel pour faire parachever les fortifications.

« Dirat'on encore qu'il résulte des Lettres de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'Etat roial et couronne de France, que les habitans, de leurs propres deniers autant que des communs provenant des octrois, avaient fait bastir un ravelin et un éperon devant la Porte Auxerroise d'Avallon, et trois boulevards, l'un à l'encoignure de la tour Voisselet, près la Petite Porte, l'autre à l'encoignure de la tour de Bredelaine et le troisième à celle de la tour Ronde, tous revestus de bonnes et fortes murailles.

« Qu'ils avaient fait élever une cachemate pour servir de défense au flanc de la Porte Auxerroise et qu'ils voulaient encore faire un ravelin au-devant de la Grande Porte et acheter des pièces d'artillerie, on leur permit, pour cet effet, de lever sur eux, pendant trois ans, trente sols par chaque muid de vin vendu en détail, et seize livres huit sols par minot de sel vendu au grenier à sel d'Avallon.

« En 1594 que la ville d'Avallon se soumit à l'obéissance d'Henry IV, elle présenta ses articles qui furent tous acceptés et, entre autres choses, il leur fut octroïé de lever dix sols par minot de sel, jusqu'à la somme de deux mille écus, pour achever la cons-

truction d'un boulevard qu'ils avaient commencé au-devant de la Grande Porte. Et, en effet, sur le frontispice du premier portail on void qu'elle fut construite en 1594 et, au milieu, sont les armes du Roy et celles de la ville.

« Ils justifient du marché qui fut fait le 1^{er} février 1594 pour la construction de la porterie neuve pour le prix de 240 écus d'or.

« Quelques efforts que fissent les habitans pour mettre et tenir en estat les clotures de leur ville, ils n'empêchèrent pas que lors de la visite qui fut faite par le sieur Trésorier Desbarres, commissaire député, on ne reconnût qu'il y avait des réparations à faire pour 9.308 livres dont il dressa son procès-verbal le 24 juillet 1609.

« Les habitans y ont satisfait et, successivement, de temps à autre, ontourny de grosses sommes d'argent pour l'entretien des fortifications et remparts de leur ville. Nouvellément, le sieur Chalopin de Flavigny ayant été commis par M. l'Intendant de cette province, il dressa son procès-verbal au mois de juillet 1689, des constructions et réparations qu'il y convenait faire, auxquelles ils ont encore satisfait.

.

« Sans parler de plusieurs acquisitions par eux faites n'y de diverses sommes par eux empruntées pour fournir à l'entretien des soldats et autres gens pour la garde de leur ville, l'un de leurs anciens privilèges dans lesquels ils ont été maintenus, et par les ducs de Bourgogne et par nos roys, notamment par les lettres patentes d'Henri IV, de 1594, estant de se nommer eux-mêmes un capitaine, un gouverneur et

un lieutenant, et de faire le guet et la garde de leur ville.

.
« Après cela, peut-on écouter la demande de maistre Jean-Baptiste Cominet qui estant enfant d'Avallon est parfaitement instruit de ses droits et privilèges, qu'on ne le soupçonne pas de vouloir ruiner, y a-t-il apparence quelconque de réunir au Domaine des tours, des boulevards et des remparts qui n'ont jamais été construits, entretenus et gardés qu'aux frais de la communauté et des habitants d'Avallon, de quel droit prétendre à leur préjudice certaines places que le demandeur ne saurait justifier avoir dépendu du Domaine, n'y esté acquise aux frais du Roy et que les défendeurs, au contraire, font voir avoir été achetée par leur communauté et païé de leurs propres deniers et de ceux de la communauté. »

.
Délibéré à Dijon, le 15 juin 1694.

Signifié le 16 juin 1694 à M. J.-B. Cominet, procureur spécial du sieur Padiez, en son bureau de cette ville de Dijon.

(A suivre)

J. PREVOST.

LE « SERAIN » ET LE « COUSAIN »

Notes d'histoire et de philologie

C'est en lisant une lettre de l'abbé Lebeuf où il est question de l'orthographe des noms des rivières du Serain et du Cousain que la pensée m'est venue de réunir ces quelques notes. Voici comment s'exprime le savant abbé : « Je crains d'avoir oublié que *Sedena* « et *Sedenus* est sûrement la rivière du *Senain*, que « la vie ou les miracles de saint Bernard appellent « *Senneen* ; je l'écris *Senain*, comme venant de « *Sedena-amnis*, de même que *Cous-ain*, de *Cussa-* « *amnis*. Le peuple dit cependant *Serain* ou « *Serin*. » (1).

L'abbé Lebeuf a raison d'écrire ces deux noms ainsi : *Senain* et *Cousain* ; mais où il se trompe, c'est quand il assigne, comme étymologie à leur finale *ain*, le mot *amnis*, rivière. Il était presque inévitable, il faut en convenir, qu'on se méprit à ce sujet, les documents faisant alors défaut, et il n'y a rien d'étonnant à ce que, jusqu'à une époque encore récente, on ait cru, comme lui, à l'exactitude de cette

(1) Lettre de Lebeuf à Fenel, du mercredi 27 mai 1744. (Cf. Quantin et Chérest, *Lettres de l'abbé Lebeuf*, tome II, p. 499. Auxerre, G. Perriquet, 1867.)

étymologie. Pareille erreur n'eut pas été possible actuellement. Nous possédons en effet la liste exacte et complète des formes successives de ces noms.

Or, ni *Sedena-amnis*, ni *Cussa-amnis* ne s'y trouvent. Mais surtout deux sciences nouvelles et pour lesquelles tant d'esprits se passionnent : la *philologie* et la *phonétique* fournissent désormais des données certaines sur ce problème de l'origine des noms, sur leurs modifications diverses. Quantité de savants déjà se sont illustrés dans ce genre de recherches et ont enrichi l'érudition moderne de remarquables travaux. Il suffit de citer : Jules Quicherat, Auguste Longnon, d'Arbois de Jubainville, Gaston Paris, Paul Meyer, Braschet, Diez et tant d'autres. La méthode étymologique inaugurée par ces spécialistes s'affirme de jour en jour davantage et provoque d'admirables découvertes.

Chez nos voisins de la Côte-d'Or, vient de paraître une étude sur les noms de lieux habités de ce département (2). C'est une œuvre sérieuse et qui nous intéresse, bon nombre de ces vocables se rencontrant dans nos pays. Il m'a donc paru utile de le signaler.

I

Voici maintenant, en ce qui concerne le *Serain* et le *Cousain*, quelques remarques importantes. Je les dois, en grande partie, à la gracieuse obligeance d'un ami, M. Maurice Lecomte, dont on apprécie, en haut lieu, les connaissances en philologie et en histoire.

(2) Berthoud et Matruchot, *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*. E. Nourry, Paris, 1903.

Que M. B. Faulquier veuille bien recevoir aussi mes remerciements pour les précieuses indications qu'il m'a données.

Ces notes auront d'abord l'avantage de nous fixer sur l'écriture ou plutôt sur l'orthographe qu'il convient de donner aux noms dont il s'agit. Nous verrons après cela, et d'une façon toute particulière, comment, par le seul examen philologique du mot *Cou-sain*, un de nos savants est parvenu à déterminer un point d'histoire locale fort curieux pour nous Avalonnais.

Enumérons d'abord les différentes formes anciennes du mot *Serain* ou mieux *Senain*. Les voici dans l'ordre chronologique, d'après le *dictionnaire topographique de l'Yonne*, par M. Quantin.

Sedena, 867. (Cart. gén. de l'Yonne, I, 96.)

Sinods, 1110. (Cart. de Saint-Michel de Tonnerre.)

Saina, 1114. (Cart. gén. de l'Yonne, I, 229.)

Senicio, 1119. (Abb. de Pontigny, L. V.)

Seneim, 1143. (Cart. gén. de l'Yonne, I, 402.)

Senain, 1137. (*Ibid.*, II, 82.)

Seduna, 1164. (*Ibid.*, II, 172.)

Senein, 1188. (*Ibid.*, II, 388.)

Seneen, xiii^e siècle. (Bibl. hist. de l'Yonne, I, 437.)

Senana, 1263. (Abb. de Pontigny.)

Senayn, 1277. (Abb. Saint-Marien d'Auxerre.)

Cenin, 1483. (Abb. de Reigny.)

Senyn, 1587. (Abb. Saint-Marien.) (1).

(1) *Sedena* est certainement très semblable au primitif qui devait avoir la dentale *d*.

Sinods est une incorrection.

Senicio doit désigner le *Seneçon*, affluent du Serain, plutôt que cette dernière rivière.

Ce qui ressort très clairement de cette liste, c'est la persistance de la prononciation primitive : *Senain*, avec un *n*. Du temps de l'abbé Lebeuf, c'était encore l'usage courant. Pourtant, fait-il observer, le peuple dit *Serain*. La prononciation populaire du reste est presque toujours euphonique. On commençait même à l'écrire ainsi, c'est-à-dire avec un *r*. Il s'en trouve quelques exemples dans certaines pièces du xvi^e siècle. (Cf. Cornat, *Histoire de Ligny-le-Châtel*, p. 364.)

Quant à *Senain* ou *Senin*, il se rencontre à chaque page dans les vieux papiers et jusque dans les registres de la Révolution. A Poilly-sur-Serain, dans les archives communales, j'ai relevé *Senin*, en 1793. L'ancienne dénomination ne disparaît complètement qu'à l'époque de la Révolution. Depuis, on a indifféremment écrit : *Serain*, *Serein* ou *Serin*. On devait dire *Serain*, *Senain* étant plutôt une orthographe de copiste.

Pour expliquer comment *Serain* dérive de *Senain*, rappelons d'abord que souvent, par raison d'euphonie, certaines consonnes se substituent les unes aux autres. On peut citer *diacomum* : *diacre* ; *Londinium* : *London*, *Londres*. *Sed(e)na* : *Senain*, *Serain*, le *d* et l'*n* donnant l'*r*. Même cas pour *Londres* : *Lond(i)num* : *Londres*. En outre la substitution de l'*r* ou de son analogue l'*l* à l'*n* n'est pas un fait isolé. Dans *Surmelin*, nom d'un affluent de la Marne, dont l'ancienne forme était *Seurmenein*, l'*n* a fait place à un *l*, par une transformation semblable. Mais ici l'*l* n'a pas encore roulé en *r*. De même on dit actuellement *Vilaine* pour *Vinaine* qui est plus difficile à prononcer.

Avant de passer à l'étude du mot *Cousain* et sur-

tout à l'examen de la terminaison en *ain*, commune aux deux noms qui nous occupent, il y aurait peut-être quelque intérêt, afin de rendre aussi complète que possible cette petite dissertation, de placer ici diverses observations relatives au radical du mot *Senain*, soit *Sen*.

Les remarques qui suivent sont tirées des recherches publiées par Robineau-Desvoidy, en 1830, dans le *Bulletin de la société des sciences de l'Yonne*, sur l'étymologie des noms des cours d'eau de l'Auxerrois. Il va de soi qu'à cette époque, l'auteur ne pouvait bénéficier sur ce point très spécial que de données sommaires et forcément inexactes. Aussi, est-ce avec la plus extrême réserve que je les présente au lecteur. En une matière si délicate, on ne saurait user de trop de prudence.

Ce radical *Sen* serait susceptible de plusieurs sens.

1° En gaulois, *Sen*, *Cen*, *Ken* exprime l'idée de séparation, de limite. Dans ce cas, *Senain* voudrait dire *rivière-limite*, cours d'eau qui sépare deux régions, deux pays. De fait, c'est exact. Le *Serain* formait la limite extrême du pays des Lingons. Il séparait le *pagus tornodorensis* du *pagus autissiodorensis*. Par là même, il était la barrière naturelle des diocèses de Langres et d'Auxerre. On sait en effet que les juridictions ecclésiastiques furent en général distribuées d'après les divisions des provinces gallo-romaines et en quelque sorte calquées sur elles. Disons toutefois que pour exprimer *limite*, les Gaulois employaient *rand*: randes. Exemple: *Icoranda*: *Eygurandes*.

2° Mais voici une interprétation qui paraît beaucoup plus probable. *Sen* était le nom d'une divinité

des Gaulois. Il est en outre incontestable que les païens rendaient un culte aux sources, aux fontaines, aux cours d'eau. A Auxerre, en 1721, l'abbé Lebeuf n'a-t-il pas trouvé, dans les murs de la ville, une inscription dédiée à Auguste et à la déesse *Icauni*, c'est-à-dire à l'Yonne? (1). Alors, le nom de *Senain* désignerait une rivière *consacrée au Dieu Sen* (2). Ce qui donne à cette interprétation un certain degré de probabilité, c'est que *Sen* entre assez fréquemment dans la composition des noms de cours d'eau ou de sources. Nous avons, à Venoy, le ru de *Sinotte*, dit aussi *Serynotte*. D'autre part, *Sençon* (Senicio, 1119) est le nom d'un ruisseau qui se jette dans le *Serain*. Il semble avoir la même origine. Enfin, ce qui est encore plus curieux : au pied du Mont-Avrolles, coule une superbe fontaine appelée le *Senain*.

Arrivons maintenant au mot *Cousain*. Toujours d'après Quantin, voici la série de ses appellations successives, empruntées aux chartes, titres et autres pièces authentiques.

Cosa, 1147. (Cart. gén. de l'Yonne, I, 428.)

Cosain, 1366. (Maladière d'Avallon.)

Cosin, 1587. (Abb. Saint-Marien d'Auxerre.)

(1) L'abbé Lebeuf, *Lettres*, tome I, p. 241. Cette inscription a été publiée par l'abbé Henry : *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay*, p. 85, tome I, et par l'abbé Duru : *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, p. 27.

(2) Les Gaulois adoraient, sous ce nom, un Dieu célèbre par ses oracles. Les prêtresses chargées de desservir son temple et qui gardaient une virginité perpétuelle s'appelaient *Sena*. (*Sen* et *San* veulent dire en celtique : *saint, vieux, ancien*.) Sous le gouvernement des Romains, ils désignèrent leurs dieux par le nom de *Senani, anciens, vénérables*. (Cf. L'abbé Henry, *op. cit.*, t. I, p. 85.)

Il est nécessaire, comme du reste l'a fait Quantin lui-même, d'en rapprocher, au point de vue philologique, les anciennes écritures de *Cousin-la-Roche*.

Cosa Ruperis, 1310. (Cure d'Avallon.)

Cosain-la-Roiche, 1472. (Chap. d'Avallon.)
et celle de *Cousin-le-Pont*.

Cosain-le-Pont, 1483. (Terrier d'Avallon, archives de la Côte-d'Or.)

Il est assez curieux de remarquer ici que *Couse*, *Couze* est le nom de divers affluents de la Dordogne, de la Vézère, de la Gartempe et de l'Allier.

Pas plus ici que pour le *Serain*, nous ne trouvons la forme avec *annis*. Comme on vient de le voir, le nom de la rivière du *Cousain*, de bonne heure fut donné, par extension, aux deux faubourgs situés sur ses rives et que dominant à pic les remparts de la ville.

Mais il existe une mention du *Cousain* (rivière), de beaucoup antérieure à celle de 1147 et que n'a pas connue Quantin. On la lit dans le plus ancien manuscrit de la « *vita sancti Eptadii* », appelé manuscrit de Moissac. (Bibl. nat. fonds lat. n° 17092, folio 60, recto, 2° colonne.) Elle est écrite ainsi *Quosse*. (Cf. A. Thomas, dans *Mélanges Julien Havet*, 1893, pp. 593-611.)

Prenons donc ce mot *Quosse* et soumettons-le à une véritable analyse. D'abord, il se présente ici sous sa forme génitive, par conséquent pour *Quossae*, avec la diphtongue *ae*. A ce propos, il est bon de faire observer qu'au moyen-âge, la diphtongue *ae* ou *oe* n'était pas toujours écrite. Elle était le plus souvent représentée ou par un *e* simplement ou par un *e* cédillé. (Cf. M. Prou, *Manuel de paléographie*, p. 72.)

Quant au redoublement de l's (ss pour s), il n'est pas impossible d'en fournir des exemples. Ainsi, dans l'acte de fondation du monastère de Bruyères-le-Châtel (670), on lit : *Tessauriciate* et *Luctuosso*. (Cf. Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes*, pp. 5 et 6.)

En ce qui concerne le *qu* pour *c*, c'est-à-dire la confusion de *qu* et *c* devant un *o*, c'est une curiosité orthographique ou mieux cacographique assez fréquente à l'époque mérovingienne. Nous verrons plus loin que la vie de saint Eptadè remonte à cet âge. Max Bonnet cite *Quæmendas* écrit pour *Cæmendas* par Grégoire de Tours lui-même. (Cf. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 139.) Autre exemple extrait de la *Vita sancti Eptadii* : *Quohortabant* pour *Cohortabant*, fol. 59, verso, 2^e colonne.

Notre orthographe *Quosse* se ramène donc très facilement à la forme *Cose*, *Cosae*, et cela par des procédés nullement forcés, mais très naturels au contraire, et parfaitement conformes aux règles de la philologie et aux lois ordinaires de la phonétique.

Maintenant que voilà légitimée la forme *Quosse* pour *Cosae*, essayons de montrer comment *Cousain* en provient.

Il y a, en France, environ quatre-vingts noms de rivières en *ain*, *ien*, *in*, sans compter, bien entendu, les noms de fontaines et de petits ruisseaux. Ces noms, tous féminins à l'origine et appartenant à la première déclinaison latine ont, par suite d'une influence aujourd'hui indéniable, revêtu peu à peu les formes suivantes : *ain*, *in*, *ien*, mais il se trouvait que les noms ayant la finale *ain* étaient presque tous masculins, tandis que les mots féminins à même terminaison ne se présentaient qu'à l'état d'exception.

Dans ces conditions, fatalement la confusion devait se produire. Ce qui arriva, et de ce fait, les noms féminins, grâce à leur terminaison, furent tous englobés dans le genre masculin et considérés comme tels.

Le thème original, dans cette catégorie de noms, fut un suffixe : *anus* ou *inus*, mais plutôt un cas régime en *ain*. « C'est un fait bien connu, écrit M. l'abbé Paufigue (1), que les noms propres de femme de la première déclinaison ont en ancien français un cas régime distinct du cas sujet et que ce cas régime, d'origine germanique, est en *ain*.... Dans la région intermédiaire entre le français et le provençal on a la terminaison *an* au lieu de la terminaison *ain*... Pour dire *l'église de Sainte-Barbe*, la syntaxe de l'ancienne langue exige le cas régime avec ellipse de la préposition *de*, et l'on disait régulièrement *l'église Sainte-Barban*. » Il s'en suivait que l'article, à cette époque, était supprimé ou même n'existait pas. Au moyen âge, ces noms de rivières s'employaient donc sans article, comme aujourd'hui encore dans les locutions géographiques composées. On dit : *Chatillon-sur-Loing*, *L'Isle-sur-Serain*, *Poilly-sur-Serain*, *Villeneuve-sur-Yonne*, etc.

Nous avons du reste plusieurs échantillons dans notre vieux français : *Putain* de *Put*, en basse latinité ; *Nonnain* de *Nonna*, etc., etc.

Mais quelle fut donc l'influence capable de produire pareille transformation ? Comme vient déjà de l'indiquer la citation précédente et comme surtout l'ont

(1) *Semaine religieuse de Limoges*, 2 février 1893, pp. 112-115. *Apud*, A. Thomas, *op. cit.*, p. 492.

établi les derniers travaux des linguistes les plus érudits, ce fut sous l'influence de la déclinaison féminine germanique des noms propres que ce changement s'est réalisé. (Cf. A. Thomas, *Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique*, dans *Romania*, t. XXII, pp. 489-504, année 1893.)

Dans sa grammaire des langues romanes, II, 42, Diez constate que la déclinaison féminine d'origine germanique plus spéciale aux noms de femmes (exemple : *Berte*, *Bertain*), s'applique encore aux noms d'animaux et même aux objets féminins personnifiés. Citons :

Pinte, *Pintain* : Poule.

Guile, *Guilain* : Tromperie.

Courte, *Courtain* : L'épée légendaire d'Oger-le-Danois.

Bela, *Belle*, *Belan* (1) : L'épée de Didier, dans *Girart de Roussillon*.

Dès lors, il n'est pas étonnant qu'à une certaine époque, on en soit arrivé instinctivement à personnifier les cours d'eau. C'est au moins aussi naturel que la personnification d'une épée. Il serait aisé d'en mentionner ici quantité d'exemples. Bornons-nous à ceux qui nous touchent de plus près.

1° Le *Serain* (autrefois *Senain*), de *Sedena*, *Senena* etc. L'orthographe de ce nom est suffisamment légitimée par la liste donnée plus haut.

2° Le *Trinquelain*, dont il est à propos de rapporter

(1) On lit dans *Girart de Roussillon*, manuscrit d'Oxford :

E a ceinta *Belan* qui fu Disder (v. 3937, éd. Foerster).

P. Meyer traduit : « Et ceignit l'épée qui appartient à Didier. » *Belan* est à *bela* (— belle) comme en français *courtain* à *courte*. (Dans A. Thomas, en note, p. 503.)

les formes successives. Mais je dois dire que ce sont les noms anciens du hameau appelé *Trinquelin*. Il est à présumer qu'elles furent identiques.

Triclin, 1186. (Cart. gén. de l'Yonne, II, 370.)

Treclaim, XIII^e siècle.

Traclin, 1494. (Abb. de Reigny.)

Tréclun, 1369. (Em. Montmorency-Robeck.)

Trinclain, 1703. (Minutes de notaires.)

3^o Le *Branlain*, commune de *Saints*. Il se jette dans l'*Ouanne*.

4^o Le *Loing* (pour *Louain*). *Lupa*, au VII^e siècle.

5^o Le *Lunain*, qui a sa source dans le département de l'Yonne.

La *Beurdelaine* (?)

6^o L'*Aubetin* (Seine-et-Marne), qui se jette dans le *Morin* — de *Alba*, *Albeta*, *Albetin*, *Aubetin*.

7^o L'*Hozain* (Aube), de *Osa*, *Osain*.

8^o *Lozein*..... de *Losa*, *Losain*.

9^o Le *Nohain* (Nièvre).

10^o Ajoutons encore le *Serain*, affluent de la *Seille* (Jura) (1).

(1) Pour cette étude vraiment intéressante des noms de rivières, consulter :

Antoine Thomas, *op. cit. Romania*, t. XXII.

Jules Quicherat, *Formation française des anciens noms de lieux*, p. 82. (Paris, 1867.)

Correspondance historique et archéologique, 1894, pp. 74-76. *Les noms de rivières en ain*, in.

Lindström, *Anmärkingar till de obetonade vokalernas bortfall i nagra nordfranska ortnamn*. (Upsala, 1892), p. 13.

Maurice Lecomte : Diverses notices, entre autres : *Le testament de sainte Fare*, p. 16. (Extrait du bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux, 1898, pp. 321-338.)

II

Examinons maintenant la question d'histoire locale dont nous avons dit un mot. Elle paraît aujourd'hui définitivement tranchée, et cela par la simple étude du mot *Quosse, Cousain*.

Clovis, après avoir fait la paix avec Gondebaud, roi des Bourguignons, devint maître d'Auxerre. Quand il apprit que le siège épiscopal de cette ville était vacant par suite de la mort de saint Censure (302), il écrivit à Gondebaud pour le prier de vouloir bien lui céder un saint prêtre nommé Eptade, vivant dans son royaume, afin de le faire nommer évêque d'Auxerre. Gondebaud hésita beaucoup, mais finit pourtant par acquiescer à la demande de Clovis. A Auxerre, d'une voix unanime, le clergé et le peuple élurent Eptade pour leur évêque. A peine celui-ci eut-il connaissance de son élection qu'il s'enfuit et se cacha dans les bois du Morvand. Avec quelques-uns de ses disciples, il se fixa définitivement dans un lieu désert appelé *Cervon*. C'est là qu'il mourut. Ce trait est emprunté à la vie de saint Eptade, sur laquelle nous fournirons quelques explications, à la fin de cette note.

D'après plusieurs auteurs, Clovis aurait fait la demande dont nous venons de parler, au cours même de l'entrevue dans laquelle la paix fut signée. Mais peu importe pour l'instant. Là n'est pas la question qui nous intéresse. Du reste nous y reviendrons plus loin. Ce qu'il s'agit de déterminer, c'est l'endroit de l'entrevue. Les historiens nombreux qui ont parlé de cette rencontre de Clovis et du roi de Bourgogne sont presque tous d'avis qu'elle eut lieu sur les bords de la

Cure. D'après Kurth (histoire de Clovis), ce serait sur un bateau, au milieu de la rivière. Cette opinion repose sur un passage de la vie de saint Eptade tel que l'ont publié Labbe et les Bollandistes. Labbe a écrit : « *Eodem tempore, quo se ad fluviū quorandam...* » Les Bollandistes ont donné aussi : « *Eodem tempore quo se ad fluviū quorandam...* »

Naturellement, on a vu dans *Quorandam* le nom du cours d'eau, d'autant plus que ce mot suivait celui de *fluviū*. De suite et sans plus d'hésitation, on l'a identifié, les uns avec *Chora*, *Cora*, la *Cure* ; les autres avec *Oscara*, l'*Ouche*, ou avec *Garumna*, la *Garonne*. Qu'on ait songé à la *Cure*, soit ; mais quant aux autres rivières, c'est évidemment pure fantaisie. Et cette erreur subsisterait encore, si personne n'avait eu l'heureuse idée de recourir, une bonne fois, au texte lui-même du manuscrit. Tant il est vrai qu'en histoire, comme en archéologie, rien ne vaut les *sources* et qu'il est de la plus élémentaire prudence de s'en rapporter aux textes plutôt qu'aux ouvrages de seconde main.

Or, voici exactement ce qu'il y a dans le manuscrit : « *Eodem tempore quosse ad fluviū quorandam...* » D'abord le manuscrit porte *quosse*, avec deux *ss* et en un seul mot, et non pas *quo se*. Nous avons vu qu'il fallait lire comme s'il y avait *quossae*, avec la diphtongue *ae*, puisqu'à cette époque celle-ci d'ordinaire n'était pas écrite. *Quosse* est donc le génitif de *Quossa*, le *Cousain*. D'autre part, le redoublement de la lettre *s* et la confusion du *qu* en *c* constituent des phénomènes orthographiques qu'on trouve de temps en temps, particulièrement dans *Grégoire de Tours*, on l'a dit plus haut.

Ensuite, il y a *quorundam*, et non *quorandam* avec un *a*. Ce dernier mot est tout simplement le génitif pluriel du pronom relatif *quidam*.

Reste la tournure : *Quosse ad fluvium*. Il est vrai qu'elle est insolite, mais non introuvable. Elle ne saurait donc constituer une très grave objection.

De tout ce qui précède, il ressort clairement que l'entrevue de Clovis et de Gondebaud eut lieu, non sur les rives de la *Cure*, comme on l'a cru longtemps, mais bien sur les bords du *Cousain*. Ce fait reste acquis, grâce à l'érudition de M. A. Thomas, et il semble bien qu'il n'y aura plus désormais à revenir sur cette question.

Quant au passage du manuscrit, il a fait l'objet de tant de discussions qu'on me saura gré de le placer en entier sous les yeux du lecteur. Je le transcris donc ici, d'après les deux seuls manuscrits qu'on possède et avec quelques indications bibliographiques.

Bibl. nat. fonds lat. ms. 17002

Eodem tempore quosse ad fluvium quorundam pacis mediante concordia duorum regum supersticiosa completa (complexa) potentia id est Burgundionum genus et Francorum hec rege Gundobado precellentissimus rex Francorum Clodoveus suppliciter exoravit ut hunc beatissimum virum Dei Eptadium civitatis sue autisiodorensis prestaret antestitem ordinandum.

Bibl. nat. fonds lat. ms 3809

Eodem vero tempore ad fluvium quendam pacis mediante concordia duorum regum potentia id est Burgundionum et Francorum convenit ac regem Gondebadum precellentissimus rex Francorum Clodoveus suppliciter exoravit ut beatissimum virum Dei Eptadium civitati sue autisiodorensis concederet antestitem ordinandum.

« A la même époque, sur les bords de la rivière du Cousain, à l'occasion d'un traité de paix entre deux rois, une puissance extraordinaire fut réunie, à savoir

la nation des Burgondes et celle des Francs. Le très puissant roi des Francs, Clovis, demanda avec prière au roi Gondebaud qu'il voulût lui accorder, pour le faire élire évêque de sa ville d'Auxerre, le bienheureux Eptade, homme de Dieu. » (D'après le premier texte.)

Il est donc hors de doute, les textes en font foi, que c'est au cours de l'entrevue que Clovis demanda à Gondebaud d'abandonner ses droits sur le vénérable et saint homme Eptade et de lui céder cet homme de Dieu.

Mais quel était le but principal de cette rencontre ? D'après Kurth (Clovis, t. II, p. 22), c'était certainement de détacher Gondebaud des Wisigoths ses alliés et de traiter une alliance Franco-Burgonde.

On ne dispose, pour donner une édition de la vie de saint Eptade, que des deux manuscrits cités plus haut, mais tous deux fort mauvais, de sorte qu'il y a beaucoup de restitutions à faire. Le premier (m. 17002), dit l'abbé Duchesne, offre un texte bien avarié. Le deuxième a beaucoup de lacunes. Par exemple (ms. 17002), dans le passage rapporté, *complexa* est déjà une correction, ancienne il est vrai, de *completa*, écrit primitivement, mais de plus il faut rétablir le verbe : *complexa est* (1).

(1) La vie de saint Eptade a été plusieurs fois publiée.

Labbe, *Bibliothèque des manuscrits*, tome II, *ad calcem*. Le texte est défectueux. Du reste, le manuscrit est trop mauvais pour permettre d'en éditer un bon.

Bollandistes, *Acta S. S., Aug.*, t. IV, p. 778. Cette édition aussi est imparfaite.

Krusch, *Scriptores rerum meroving.*, III, 184-194 ; leçon meilleure. L'auteur ne fait remonter la vie qu'au VIII^e ou IX^e siècle et l'attribue aux moines de Cervon, désireux, d'après lui, de se

Les études du genre de celle-ci ne sont jamais dénuées d'intérêt, bien que le plus souvent, cet intérêt soit d'un ordre purement spéculatif et tout d'érudition. Quelquefois pourtant elles peuvent aboutir à des conclusions pratiques. Dans l'espèce, il s'agirait d'un changement d'orthographe, oh ! si peu de chose, un *a* seulement à ajouter. Modifiés de la sorte, les noms énumérés ci-dessus auraient le précieux avantage de rappeler l'écriture primitive. Mais il faut ici prévenir l'objection.

Soit ! — mais pourquoi pas reprendre purement et simplement le mot ancien et tel quel : *Cosain*, *Senain* ? Voilà qui répondrait encore mieux aux exigences de l'archéologie. — Non. Ce serait une faute. Il ne s'agit pas en effet de restituer une forme archéologique, mais, puisque le mot est toujours en usage, il faut respecter les données de la philologie et de la phonétique. Les mots quels qu'ils soient, nul ne l'ignore aujourd'hui, se transforment sans cesse, d'après des principes connus. Les modifications du langage ne se font pas au hasard, mais obéissent à des lois constantes. C'est précisément l'étude de ces principes, de ces lois qui constitue ce qu'on appelle la phonétique.

Or, il est évident que l'*o* latin, qu'il soit accentué

soustraire à l'autorité de l'évêque d'Autun. Ces conclusions ont été combattues par l'abbé Duchesne. Celui-ci croit la vie plus ancienne et la fait remonter à l'époque mérovingienne. (Cf. *Bull. critique*, n° 24, 1897.)

Le texte de ce manuscrit a fait l'objet de nombreuses études par Binding, Jahn, Kauffmann, A. Thomas. (Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 119.)

Cf. en outre : Kurth, *Clovis*, t. II, pp. 22, 247-249. — L'abbé Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. I, p. 106, t. II, p. 15 (éd. 1743. Paris). — L'abbé Henry, *Vie de saint Eptade*, dans *Bull. de la Société d'études d'Avallon*, 1861.

ou non, long ou bref, presque toujours a donné *ou* en français. On peut en produire des centaines d'exemples. Quelques-uns nous suffiront.

Amor : Amour. — *Dolor* : Douleur. — *Corona* : Couronne. — *Color* : Couleur. — *Cosa, Cosain* : Cousin.

Donc, reprendre la forme *Cosain*, serait aller contre les lois de la phonétique. Il n'en est pas de même pour la terminaison *ain*. Il ne s'agit ici en réalité que d'une question d'écriture. Le mot reste le même, sa prononciation aussi, et phonétiquement, il n'est pas changé.

Voilà, me semble-t-il, parfaitement démontré le bien-fondé de ma proposition. Est-ce à dire que cette transformation ou plutôt cette reprise de la finale *ain* substituée à *ein, in*, soit à la veille de se produire et de se généraliser? Assurément non ; et pourtant il est certain qu'il y a un commencement d'évolution dans ce sens. Depuis longtemps, en ce qui regarde le mot *Serain*, cette orthographe logique a été adoptée, dans les publications d'histoire et d'archéologie locales. C'est maintenant l'écriture courante et qui tend chaque jour à s'implanter. *Serein* ne reste plus guère employé que dans le style administratif.

Le comité du *Syndicat d'initiative d'Avallon* a résolument accepté la forme *Serain*, dans la seconde édition de son charmant guide. Je me félicite de l'y avoir vivement encouragé, en prenant la liberté de lui soumettre en partie les remarques qu'on vient de lire.

A quand la même réforme pour le nom du *Cosain*? Il suffira d'un peu d'initiative..... et de logique.

L'ABBÉ H. VILLETARD.

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS.

COMPTE-RENDU

DES

Fouilles des Meurgers et des Vernats,

EN 1903.

EXHUMATION D'UN VILLAGE GALLO-ROMAIN,

Sur le territoire de Saint-Germain-des-Champs (Yonne).

Aux mois d'août et de septembre 1903, la *Société d'études d'Avallon* fit pratiquer des fouilles sur le territoire de Saint-Germain-des-Champs, aux lieux dits les Meurgers et les Vernats, à 1.500 mètres du hameau de Montmardelin et à égale distance des ruines gallo-romaines du bois des Chagniat. Dans ces dernières furent découvertes, en 1838, les deux belles mosaïques du château de Chastellux, toutes les deux de la meilleure époque : la grande, restaurée, actuel ornement du dallage, dans la salle des Gardes ; l'autre, de nature peut-être plus fine encore, mais incomplète, laisse regretter l'intégrité de ses dessins, dans la partie supérieure de la curieuse tour Saint-Jean.

Le monticule des Meurgers-Vernats domine le plateau de Montmardelin, lui sert au midi d'ample fond de tableau et rien ne répugne que ce nom de Montmardelin, *Mons-Marcellini*, mont de Marcellin, n'ait été le nom primitif du village gallo-romain et qu'après le saccagement de la colline, il ne soit descendu, avec force matériaux, pour revivre dans une localité nouvelle, mieux située et de civilisation différente.

Quoi qu'il en soit, en parcourant les chemins boisés des Chagniat et des Meurgers, on éprouve le plaisir de se sentir, par le souvenir, en plein pays gaulois ou gaulois romanisé, en plein centre d'une population assez dense et réunissant les deux extrêmes de la société : seigneurs et paysans.

Dans la somptueuse villa des Chagniat furent retrouvés une vingtaine de corps humains, dont l'un tenait encore à la main un tronçon d'épée. Dans une seule des habitations plus humbles des Meurgers, surgirent, sous la pioche, une dizaine de crânes. Mais que d'autres se trouvent entièrement pulvérisés ou ensevelis sous les décombres inexplorés ! De ces restes humains, les uns furent réinhumés sur place ; les autres, notamment les fragments de crânes, furent transportés dans le vieux cimetière de Saint-Germain. Si seulement, en retour de ce bon office, ces personnages d'une époque tout autre, pouvaient quelques instants converser avec nous !

Le but de ces fouilles était moins de découvrir des choses d'art, de numismatique, que d'élucider une question d'histoire locale qui s'imposait. Depuis des siècles, depuis l'exploration des Chagniat surtout, les habitants de Montmardelin se répétaient de père

en fils qu'il avait existé jadis de vastes constructions, tant sur les bords de la Bouchoise que dans les champs des Meurgers, proches du bois, puisqu'il s'y rencontre force débris de tuiles, des terrassements faits de main d'homme, des moellons taillés, arrachés par la charrue, des preuves maintes fois renouvelées de murs latents. On ne se trompait point sur le fait en général, mais l'incertitude régnait sur l'importance des constructions, leur antiquité, leur origine, leurs rapports avec les Chagniat, l'époque approximative de leur destruction. Maintenant ces questions ne se trouvent plus sans réponse.

En 1903, la *Société d'études d'Avallon*, munie de l'autorisation de M. Barthélemy de Baltus, époux de M^{me} Berthe Dorneau, d'Island, et possesseur du château de Theil-sur-Vanne ; munie également de la permission des propriétaires des champs attenants : Jean Seuvre et Jacques Houdin, de Montmardelin, vota une somme de cent francs et chargea M. l'abbé Tissier, curé de Saint-Germain, de diriger les travaux. Dès la fin d'août, trois et parfois cinq ouvriers se mirent à l'œuvre avec une énergie persistante, quotidiennement stimulée par la nouveauté de la besogne et l'attrait de l'inconnu.

Première fouille des Meurgers

Elle eut lieu dans une chaume de Jean Seuvre, à une vingtaine de mètres du bois de la Bouchoise, en face d'un amas de décombres qui surgit dans le taillis. En cet endroit, la friche présente un exhaussement peu naturel, à la surface duquel les fragments de tuiles mêlent leur couleur rougeâtre à la nuance

bronzée des ronces. Une tranchée d'une quinzaine de mètres de longueur et d'une profondeur de 0^m60 à 1^m70, révéla l'existence de trois murs transversaux, épais, solides, bien construits. Une partie des pierres provient de Montmardelin ; les autres, émaillées et rugueuses de gryphées arquées, comme il s'en trouve aux ruines des Chagniat, furent amenées du lias, des environs d'Uzy, par la voie romane qui suivait à peu près la route actuelle de Saint-Père à Quarré et sur laquelle débouchait le chemin ferré des Meurgers et des Chagniat, décrivant ainsi le quart d'un ovale. Le mortier se trouve mélangé de terre prise sur place et de chaux, riche en coquillages, pareillement importée des parages calcaires les plus voisins, avec lesquels les communications devaient être faciles. Une humidité plus que millénaire a quelque peu ramolli cette espèce de ciment, mais l'exposition au grand air le durcit d'une manière étonnante. A cinquante centimètres en terre, s'étend une couche de béton et, sur ce béton, un dallage de grosses tuiles renversées, les moulures en bas, s'agençant les unes aux autres par une entaille pratiquée aux angles, de manière à former un bloc uniforme et immuable ; ce genre de carrelage se retrouvera dans toutes nos fouilles postérieures. Ainsi, les grosses tuiles servaient tantôt de toiture, tantôt de carrelage. Pour mieux soutenir ce dernier, tous les murs présentent une retraite de six centimètres, à la hauteur du béton ; c'est une observation générale. Quand des tuiles se juxtaposaient pour toiture, des tuiles demi-cylindriques, dont on a retrouvé également des quantités, couvraient les lignes séparatives.

Tuiles à l'extérieur, tuiles à l'intérieur : cette pro-

fusion s'explique. Le sous-sol, mélange de feldspath rougeâtre, gras, et de grains de quartz, est favorable à la briqueterie et, de fait, la tuilerie, comme nous le verrons, ne se trouvait pas éloignée.

Au-dessus du carrelage, en partie brisé par la chute des murs, trois centimètres de cendres, de charbon, de terre calcinée, traçaient une ligne funèbre aux deux parois de la tranchée et enlevaient toute illusion sur le genre de destruction de l'habitation.

Pas rares non plus les fragments de poteries multicolores et grossières. Plusieurs clous oxydés furent aussi découverts.

Quand nous eûmes l'assurance de la présence d'une simple habitation de culture, nous dirigeâmes nos recherches vers le tumulus d'en face, à la lisière du bois, et qui semblait nous convier.

Secondes fouilles des Meurgers

Ici, le déblaiement nous l'apprit, nous nous trouvions sur les ruines d'une maison bourgeoise, probablement la demeure du régisseur des exploitations agricoles ou industrielles environnantes.

Le tumulus, de forme à peu près rectangulaire, peut mesurer une vingtaine de mètres de longueur. Tous les bords ont été fouillés dans le cours des siècles et jusqu'au siècle dernier, pour l'extraction de matériaux abondants et tout façonnés. Les constructions, les routes ont eu leur part. Ces abords creux, recouverts de ronces gigantesques, et quasi impénétrables, ont semblé favorables aux hôtes farouches de la forêt pour y établir des bauges de prédilection.

Mais, pour les mêmes raisons, le dessus des ruines

ne fut pas non plus complètement épargné. Il a fallu même des charrois extrêmement multipliés pour que, des décombres considérables, car ils l'étaient, il ne reste plus que quelques meurgers, dont l'un très réduit. Le nôtre, le plus grand, haut d'un mètre, se trouve couvert d'une végétation serrée de gros arbrisseaux ou de rejetons forestiers, issus de souches séculaires. Une éclaircie à la serpe, tracée en forme de croix, sur tout l'emplacement à explorer, servit de guide aux ouvriers. La tranchée Nord - Sud mesure 46 mètres de longueur, avec une profondeur variable de 0^m30 à 1^m30 et une largeur de 0^m60 à 2 mètres, selon les besoins. La tranchée transversale de l'est à l'ouest n'a que 12 mètres et consiste principalement dans le déblaiement d'un intéressant corridor.

PREMIÈRE TRANCHÉE. — Cette tranchée mit à découvert six murs qui la coupent en travers, murs de 0^m33 à 0^m63, construits à inégales distances, formant quatre pièces consécutives, excepté la troisième et la quatrième séparées par un corridor. Quoique murs de fondations, ces murs antiques présentent un tel respect de la taille, de l'alignement et de la solidité que les visiteurs maçons étaient dans l'admiration.

En parlant de visiteurs, ce n'est pas trop d'en porter le nombre à 500, de professions et de qualifications très diverses.

Première chambre, au nord, rien d'exceptionnel; dallage en tuiles.

Deuxième chambre, exhibition d'un crâne humain, à trente centimètres de profondeur, et rempli de terre par suite de l'infiltration des eaux. Comme on le secouait pour le vider, il tomba en pièces et on ne

put emporter que le sommet. Même accident arriva à tous les crânes découverts. Le reste du corps, plus en contact avec la chaux des mortiers et des enduits, s'était dissous plus rapidement. Cette mise à jour d'un objet qui nous touche de près nous impressionna vivement, mais nous n'étions qu'au commencement de nos émotions.

La *troisième salle* a présenté un reste de baignoire, en pierre et ciment. L'extrémité en est demi-circulaire, avec des parois de vingt centimètres de hauteur. Le reste a dû être renversé par la chute de matériaux et par des pioches plus anciennes que les nôtres (1). Mûs par une légitime curiosité, nous avons élargi la tranchée de deux mètres en cet endroit. Cette excavation nous a révélé sur le carrolage des débris de verre épais, verdâtre, à demi-opaque, restes probables d'un de ces vases carrés, arrondis seulement aux angles et retrouvés fréquemment dans les décombres des anciennes villas et cités, par exemple à Pompéi ; des débris de petits vases aussi fins que des vases à parfum ; au milieu de la pièce, une petite maçonnerie carrée, de cinquante centimètres de hauteur sur quarante de largeur et surmontée d'une dalle de pierre blanche débordant un peu de chaque côté comme le chapiteau d'un piédestal : autel domestique ou support de statue ; la mâchoire d'un chien ayant partagé le sort de ses maîtres ; un peu plus loin, des ossements de grandes personnes et à côté des ossements d'enfants ; deux grandes pierres de taille de nature oolithique, comme il s'en trouve aux environs de Saint-

(1) Assez dépourvus de linge de rechange, les peuples anciens, les Romains surtout, comprenaient la nécessité hygiénique d'user de bains fréquents.

Père : l'une, seuil passablement usé ; l'autre, une imposte. Près la troisième chambre, la tranchée traverse un corridor, pièce la plus curieuse de la fouille. Il en sera parlé plus loin. De l'autre côté de cette galerie, une *quatrième et dernière chambre*. Celle-ci offrait un cachet encore plus bourgeois que le reste de l'habitation. Des petits carreaux de deux centimètres d'épaisseur sur quinze de côté, striés à la face supérieure de neuf raies en forme de croix de Saint-André, composaient le carrelage. Des plaques de grès scié, de quinze centimètres de haut, servaient de plinthes. Sur les murs, comme sur ceux du corridor et de la salle de bains, s'apercevait un épais crépi ; sur ce crépi, un léger enduit d'une composition semblable à du plâtre, de trois ou quatre millimètres d'épaisseur, et, sur cet enduit d'un poli remarquable, une couche de peinture violâtre, peut-être rouge dans le principe, pour l'entresol. Pour le reste, une couche de peinture jaunâtre et comme vernissée. Un mince filet rouge, très régulier, encadrait la peinture jaune. Sur ces peintures soignées, des fresques étalaient-elles leurs dessins ? C'est bien probable, mais nous n'osons pas le constater. De même pour les mosaïques. S'en trouve-t-il dans les pièces inexplorées et surchargées de décombres, comme il s'en est trouvé aux Chagniat, dans trois chambres sur vingt ? Nous ne pouvons affirmer qu'une chose, c'est que nous n'en avons point rencontré. De place en place, des débris de poterie absolument fine, sans être samosienne, ouvragée, indiquaient qu'aux jours de sa gloire, cette pièce ne manquait ni d'élégance, ni d'ornementation. Un petit objet demi-sphérique, en quartz de nos pays, propre à décorer, par incrustation, par exemple des

bordures de cheminée, révèle une industrie de l'époque.

Passons à la TRANCHÉE TRANSVERSALE, de l'est à l'ouest. Elle met à jour une chambre vulgaire de quatre mètres et un corridor de huit mètres et non sans intérêt.

Entre la chambre et le corridor, un mur assez épais se trouve percé d'une *lucarne*, sorte d'œil-de-bœuf, située à cinquante centimètres au-dessus du carrelage, destinée à l'éclairage et à l'aération du corridor. Or, dans ce fond de corridor, près de la petite ouverture en question, quelque chose d'anormal s'est accompli jadis. Dans les décombres, sous un pêle-mêle de tuiles et de pierres, à moins de trente centimètres de profondeur, quatre crânes humains se présentèrent, gisant là sur une surface d'un mètre carré, dans l'attitude de soldats tombés sur un champ de bataille : l'un, le front en haut, l'autre, sur le côté, d'autres, la bouche dans la poussière.

La mâchoire inférieure d'un homme encore jeune, garnie de quatorze dents bien conservées ; derrière cette mâchoire, une succession de vertèbres ; à la suite de ces vertèbres, deux fémurs engagés dans la lucarne mentionnée plus haut, ne laissaient guère de doute sur la nature de la tragédie qui s'est déroulée dans cette enceinte.

Les habitants refoulés ou réfugiés dans la galerie pour y combattre ou mourir ensemble, et parmi eux un jeune tentant de s'évader et frappé de mort avant d'avoir réussi, tel fut le drame sanglant exécuté dans cette pièce centrale et sur tout son parcours. Car deux mètres plus loin, encore un crâne ; un peu plus loin, encore un autre : vraie pièce à odeur de carnage.

Sous l'extrémité occidentale du corridor et sous une partie de la salle des bains, *une citerne* de trois mètres de largeur étendait ses voûtes, mais voûte et parois latéraux se sont écroulés dans un commun éboulis. Nous avons abandonné cette fosse à moellons taillés, après une excavation de trois mètres de profondeur. Nul doute que d'autres particularités ne se fussent offertes à notre vue, si nous eussions continué l'exploration ; mais la grosseur séculaire des souches du taillis, l'encombrement des matériaux, la conviction acquise sur les ruines présentes, nous ont poussés vers un autre point.

Comment s'est accomplie cette œuvre de destruction ?

Un vieux chemin, qui passe dans le bois à une dizaine de mètres, surchargé, voilà des siècles, de débris de tuiles et de pierres noircies, empruntées aux décombres, ne laissent aucun doute sur la catastrophe finale. Après une scène de massacre, une scène d'incendie, puis une ruine complète.

Ce sort fut également celui d'autres habitations voisines.

Troisièmes fouilles, aux Vernats

Celles-ci furent exécutées à 450 mètres plus bas que les premières, sur la déclivité du côteau des Vernats attenant aux Meurgers, dans un champ appartenant à Jacques Houdin.

Depuis longtemps, une vaste surface marquée de débris de tuiles, et signalée par des heurts de charrue à des pierres taillées, intriguait les propriétaires et les passants. Nous nous trouvions en terre labourable : l'exploration fut facile.

Une tranchée de 0^m30 à 1^m30 de profondeur, sur 50 mètres de longueur, d'abord simple, puis double comme les deux branches d'un Y majuscule, afin de suivre le pli du terrain, donna des résultats satisfaisants. Huit gros murs transversaux du levant au couchant, et légèrement en retraite quand il s'agissait d'asseoir un carrelage, coupèrent les percées. Dès les premiers mètres commencés vers le bois, nous fûmes avertis de la présence d'une *ancienne tuilerie*. D'abord des fragments de tuiles calcinés, vitrifiés, noirâtres ou violâtres, sur la noirceur desquels se détachait la blancheur du quartz ; puis, des briques tourmentées, soudées ensemble par un excès de cuisson ; plus loin, des débris rouges d'un côté, bruns et friables de l'autre, comme des tuiles à moitié cuites ; enfin, des tuiles simplement durcies au séchoir et étrangères à toute cuisson, constituaient des preuves croissantes, quand, au 32^e mètre, vint s'en ajouter une autre d'un plus gros poids.

Nous fîmes la rencontre d'un carré de deux mètres de côté, sur un mètre de profondeur, rempli de terre calcinée et de cendres. Nous en avons conclu à l'existence d'un *four à tuiles*.

Un fragment de carreau de 0^m03 d'épaisseur, sur 0^m23 de longueur et 0^m13 de largeur, indiquait l'emploi de carreaux de ce genre pour murs de refend et la construction du four lui-même. Nul doute que si cet endroit n'eut été déjà fouillé et refouillé, nous eûmes rencontré bon nombre de ces briques.

Près de ce four, un maxillaire inférieur et d'autres ossements humains sont venus rompre la monotonie des recherches.

Toujours des ossements d'hommes, des ruines

nobles au milieu de ruines infimes ! Combien d'autres gisent inaperçus, poussière retournée à la poussière !

Plus loin, mise à jour d'une *grosse jarre* ou *amphore* brisée et pleine de terre. Tous les morceaux semblent subsister, à l'exception du goulot, et provoquer une reconstitution. Elle mesure 0^m63 de largeur, sur 0^m50 de hauteur. La terre en est grêieuse, rougie au dehors par la cuisson et bleuâtre à l'intérieur. Son extraction a laissé, dans la terre grasse et durcie, une forme aussi bien dessinée que dans de la neige. La cachette ou petite cave où se trouvait cette jarre était creusée à 1^m70 de la surface du sol ; une trappe devait y donner accès. Peut-être gisait-elle en cet endroit, abandonnée, bien avant même la construction du four d'à côté.

Quelques petites plaques de verre épais, verdâtre, doux à la vue, furent extraits du gravois.

Jusqu'ici, malgré la découverte de plusieurs mètres cubes de débris de tuiles, nous n'avions pu en rencontrer d'intactes ; nous eûmes le plaisir d'en voir exhumer deux tout entières dans notre nouveau champ d'investigation. Or, savez-vous ce qu'elles pèsent ces tuiles ? Chacune dix-sept livres.

Etonnez-vous de la puissance des murs destinés à supporter un pareil fardeau. Pas une parcelle de bois ne s'est offerte à nos yeux. Tout bois se trouvait décomposé depuis de longs siècles.

Ainsi, en avançant toujours, les ouvriers exhumèrent une sorte de barre de fer carrée, comme un fleuret, longue d'une trentaine de centimètres, se terminant en pointe aux deux extrémités. Il est bien probable que c'était une sorte de stylet, de poignard ; mais le manche en est dissous depuis longtemps. Les

clous eux-mêmes (nous en avons bien réuni une vingtaine, de dimensions et de façons diverses), portent tous l'empreinte de la souffrance, de l'oxydation.

Enfin, une *pièce de monnaie*, longtemps désirée, est venue réjouir nos esprits, à la fin de nos travaux. Cette pénurie de médailles ne nous surprenait qu'à demi, attendu que dans la somptueuse villa des Chagniat on n'en a trouvé que trois ou quatre. Les envahisseurs se gardaient de laisser derrière eux ni arme ni argent, hors le cas de cachette ; ils avaient trop besoin de l'un et de l'autre.

Notre monnaie est un bronze impérial, à la figure de profil et laurée.

Quel est cet empereur ? Comme les lettres et l'envers sont effacés, on ne pourra établir son identité qu'en comparant la pièce à d'autres.

La seconde branche de la tranchée, dirigée vers l'est, offrit les mêmes murs de fondation, sans présenter le même intérêt de détails.

Dans l'une et dans l'autre, les tessons de *poterie*, de vaisselle plutôt, pullulaient comme on devait l'attendre d'un établissement considérable et desservi par un nombreux personnel. Mais ces poteries de nuances et d'origines diverses ne se distinguent en rien.

Pour tracer une sorte de plan d'ensemble de l'habitation, nous avons poursuivi à droite et à gauche le déblaiement des principaux murs transversaux et voici ce que nous avons remarqué :

1° Une partie de ces murs, du côté de l'est, dépasse la grande ligne rectangulaire, pour former des contreforts à l'habitation en pente de ce côté, ou mieux

des supports d'appentis et d'auvent, contre les pluies de l'ouest.

2° Au nord et à l'ouest, des murs irréguliers s'amorcent aux plus gros murs et indiquent un amas de constructions secondaires et irrégulières s'appuyant sur le principal bâtiment.

3° Des interruptions dans les fondations font conjecturer qu'on avait enlevé les anciens matériaux tout façonnés.

4° Quoi qu'il en soit, on peut réduire aux deux formes suivantes les principales constructions de l'ensemble. D'abord, du côté du nord, un rectangle de 27 mètres de longueur, sur 33 mètres de largeur. Au sud, un autre corps de bâtiment rectangulaire de 23 mètres de long, sur 12 mètres de large.

Le *chemin romain*, c'est-à-dire avec hérisson et cailloutis, arrivait directement des Chagniat où il se voit encore, traversait la route romaine d'Avallon à Lormes, route retrouvée sur plus d'un kilomètre (1), desservait la colonie agricole et industrielle des Meurgers-Vernats, traversait la cour de la tuilerie, comme nous l'avons constaté, et se dirigeait, à travers le bois actuel, vers la route montant de Saint-Père à Quarré, Gouloux, Autun. C'est la double extrémité de cette courbe, tant du côté de Cérée que du côté de la Roncée qui nous échappe ; mais la courbe elle-même s'est révélée distinctement aux trois points précités : Chagniat, Meurgers, Vernats.

(1) De Chêne-Beau aux Cabanes, parallèlement à la route nouvelle ; c'est la vieille route, avant le xviii^e siècle.

Deux endroits nous restaient à explorer : un petit monceau de pierres dans la Bouchoise, près des ruines de la maison bourgeoise, et un terrassement entre les fouilles des Meurgers et des Vernats, de 50 à 80 mètres du bois, dans une propriété actuellement à Jean Houdin, mais la chose nous a semblé inutile. Les pierres du petit tumulus indiquent suffisamment par leurs tuiles une habitation détruite ; les substructions à fleur de terre, la découverte de la partie concave d'un petit moulin gaulois, le passage du chemin romain, passage signalé par le glissement de la charue comme sur un pavé, par les pierres arrondies qu'elle roulait à chaque labour, nous ont détourné d'entreprendre de plus probantes recherches.

En somme, nos fouilles constituent donc la mise hors de doute de cinq corps de bâtiments séparés, de tout un groupe, de toute une colonie gauloise ou plutôt gallo-romaine, sur un emplacement de 160 mètres de longueur, sur 130 mètres de largeur, en communication avec les nombreuses habitations de la superbe villa des Chagniat, et les deux routes romaines d'Avallon à Lormes, et d'Autun à Sens, lesquelles se croisaient presque à la même place qu'aujourd'hui. Outre la proximité des routes romaines, la proximité de belles sources avait motivé une fixation de séjour en ces parages.

Maintenant, quels furent les destructeurs de nos localités ? Peut-être les Burgondes, jetés sur l'est et le centre de la Gaule, à la suite des hordes d'Alains, de Gépides, en l'an 406.

Plus probablement les Bagaudes, ou hommes des bois, paysans révoltés à cause de l'excès des impôts,

partis vers 285 des frontières de la Belgique, sous la conduite de généraux gaulois, acharnés destructeurs des riches villas romaines, propriétés de leurs exacteurs, ravageurs surtout des environs d'Autun, la ville sœur et émule de Rome, et finalement broyés par Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, à Saint-Maur-les-Fossés, près Paris.

Cette date reculerait d'un siècle — jusqu'au troisième — la catastrophe des Chagniat-Meurgers. Le fait paraît d'autant plus plausible que dans les métairies détruites autour d'Autun on n'a pour ainsi dire retrouvé aucune monnaie postérieure aux anciens empereurs. Les plus récentes, recueillies aux Chagniat, datent de Tetricus, gouverneur des Gaulois, qui s'était fait proclamer empereur et céda sa couronne à Dioclétien, fin du III^e siècle.

La haine, les coups des Bagaudes s'adressaient seulement aux administrateurs romains, à leurs palais, à leur despotisme avare. Si les habitants des Meurgers-Vernats furent englobés dans la réprobation, c'est qu'ils auront pris fait et cause pour le seigneur des Chagniat, leur seigneur probablement, et refusé tout concours à l'insurrection.

Le désastre fut si complet qu'on le jugea irréparable. Les morts furent laissés sous leurs décombres fumants.

Plus tard, des populations nouvelles, de religion et de mœurs différentes, jugèrent préférable de se construire à quelque distance des tombeaux gallo-romains, tout en utilisant les anciens matériaux, des habitations plus en harmonie avec leurs goûts, leurs besoins et leurs sympathies.

Avec le temps, des générations oublieuses du passé se contentèrent de qualifier les ruines du nom peu suggestif de Meurgers et de Chagniat.

TISSIER,

Curé de Saint-Germain-des-Champs.

NOTA. — Le Musée de la Tour de l'Horloge renferme les spécimens des débris recueillis dans les fouilles de la Bouchoise.



Dons faits à la Société d'Etudes d'Avallon

En 1902 et 1903

MUSÉE

Le Musée de la Société d'Etudes s'est enrichi du produit des fouilles opérées à la Bouchoise, commune de Saint-Germain-des-Champs, sous la direction de M. l'abbé Tissier. Les objets trouvés consistent en une médaille, en poteries, carreaux, tuiles, pointes en fer, etc.

M. le colonel Lefèvre-Nailly a donné un moulage représentant une statue de Cérès assise tenant une corne d'abondance. Cette statue a été découverte dans sa propriété de Saint-Moré, sur l'emplacement d'une villa romaine.

Un autre moulage a été offert par M. l'abbé Giraud, c'est celui du reliquaire en pierre conservé dans l'église d'Annéot. Ce petit édicule de pierre blanche a fait l'objet d'une étude de M. l'abbé Poulaine dans le Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Il l'attribue aux premiers temps de l'Eglise. Ses dimensions sont de 0^m23 sur 0^m16 ; les pignons mesurent 0^m30 de haut ; le toit est à imbrications et l'un des pignons est orné d'une croix gravée qui rappelle celles que l'on trouve sur les sarcophages monolithes de Quarré-les-Tombes.

On sait que le patron de l'église d'Annéot est saint Gengoult ; le reliquaire, aujourd'hui vide, contenait peut-être ses reliques.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque s'accroît d'année en année par les dons des membres de la société et les publications des sociétés correspondantes. C'est ainsi que la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a bien voulu compléter la collection de son *Bulletin semestriel*.

M. l'abbé Parat a fait don de quelques-uns de ses travaux, notamment « La Villa romaine de Saint-Moré ».

M. l'abbé Villetard a envoyé son étude sur le gnomon de l'hôpital de Tonnerre.

M. Pichenot, libraire, a fait hommage à la société des croquis avallonnais du dessinateur Passepont, d'Auxerre.

Ces croquis, en onze séries, représentent les principaux monuments d'Avallon et les sites les plus pittoresques des environs.

La Société d'Etudes adresse ses remerciements à tous ces généreux donateurs.

Le Secrétaire, E. CHAMBON.

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|--|-------|
| Noms des Membres et des Sociétés correspondantes | 5 |
| D'Avallon à Naples, par M. l'abbé Parat. | 13 |
| Les Primitifs du Morvan, par M. l'abbé Parat. | 33 |
| Avallon Ville de Guerre, par M. Joseph Prévost. | 47 |
| Deux Noms de Rivières : le <i>Seraim</i> et le <i>Cousain</i> , par M. l'abbé Villetard. | 137 |
| Saint-Germain-des-Champs : Compte-Rendu des Fouilles des Meurgers et des Vernats, en 1903.— Exhumation d'un village gallo-romain sur le territoire de Saint- Germain-des-Champs (Yonne), par M. l'abbé Tissier. | 155 |
| Dons faits à la Société d'Etudes | 173 |